

Peia 2395



2009 - N°193

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Contribution pontificale a l'établissement d'un état de Frontière dans les dépendances de la maison de Savoie (1391-1580) par Thierry COUSIN	P 2
L'autre comté de Nice. Tende d'après l'inventaire du fonds paesi de l'archivio di corte de Turin (XIIe-XVIIIe siècles) par Thierry COUSIN docteur en histoire, université de Nice-Sophia Antipolis	P 8
Rapport de l'intendant général sur la province de Nice en 1824. Transcription et traduction par Simonetta TOMBACCINI VILLEFRANQUE	P 20
La place des juifs a Nice au XIX ^e siècle : aspects d'une histoire paradoxale par Jeremy GUEDJ	P 28
La lutte sociale. Un hebdomadaire socialiste dans les Alpes-Maritimes à la belle époque par Christian GRAILLE Abrégé d'un mémoire de master 2 dirigé par M. Schor	P 48
La construction et la dissolution : images urbaines en Italie entre 1917 et 1943 par Ettore JANULARDO	P 67
Le Petit Niçois et les tâches solaires (1928-1931) par Matthieu PEREZ	P 82
Images de la région toulonnaise dans Jean d'Agreve, d'Eugene-Melchior de Voguë par Roger KLOTZ	P 89
Comptes-rendus bibliographiques	P 94

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

50e année

Janvier-juin

N° 193

**CONTRIBUTION PONTIFICALE À
L'ÉTABLISSEMENT D'UN ETAT DE
FRONTIÈRE DANS LES
DÉPENDANCES DE LA MAISON DE
SAVOIE (1391-1580)**

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

C'est l'érudition piémontaise du second XIX^{ème} siècle qui a donné ses lettres de noblesse à la périodisation d'une diplomatie des Savoie en langue française entre Cateau-Cambrésis et le Congrès de Vienne¹. Il y avait donc un Ancien Régime savoisien dont les institutions constituaient la racine même du processus d'unification italienne. L'établissement des sénats de Savoie et de Piémont est au cœur d'équivoques quant à ses origines. Le nouveau régime d'historicité échoue à se stabiliser parce que la coupure n'apparaît pas nettement². Pour certains la mise en place de ces hautes juridictions fut le produit du transfert des parlements sous l'occupation française des Etats de Savoie depuis 1536³. De là l'idée que la novation fut portée en quelque sorte par le modèle étatique de la France⁴. Or il a été démontré récemment que l'évolution de ces institutions avait dépendu d'un précédent endogène dont l'embryon ramenait au règne d'Amédée VIII⁵, celui-là même qui raffermirait son autorité sur Nice, s'empara de l'apanage des Achaïe en Piémont, et promulgua en 1430 une législation ordonnancée d'après les canons de la catholicité. S'ouvrait une période de recomposition des alliances entre les dynasties dont le terme du point de vue géopolitique ne prit fin qu'à la mort d'Emmanuel-Philibert.

A la manière des traces de la Rome antique enfouies qui resurgissaient un peu comme une réminiscence à la conscience⁶, un travail de mémoire fut l'œuvre des humanistes qui se rencontrèrent dans les milieux intellectuels au service du souverain Pontife dans les années 1430 au premier rang desquels Poggio Bracciolini⁷. Après avoir été élevé au titre de duc par l'empereur Sigismond en 1416, Amédée VIII fut élu Pape en 1439 au concile de Bâle parce que issu d'une Maison « ayant un pied dans l'Italie et l'autre dans les Gaules »⁸ pour contrer le pontificat du Vénitien Eugène IV qui bénéficiait de la légitimité du concile de Florence réunit la même année en quête d'union avec les églises d'Orient. C'était qu'il s'agissait de choisir l'usage de la tradition du pouvoir pourvoyeur de légitimité entre les modèles Ottonien et Byzantin fondés sur un rapport différent entre le sacré et le profane. Le dernier mot devait ainsi revenir à l'Eglise romaine.

Le 28 février 1450 un bref de la chancellerie pontificale validait l'acte de vente par lequel le duc de Savoie Amédée VIII devenait Pape sous le nom de Félix V⁹. L'expérience tourna court et à la mort d'Eugène IV par une bulle du 10 janvier 1451 le Pape Nicolas V auquel il avait remis sa démission lui accorda non seulement l'indulgence ainsi qu'aux membres de son illustre famille mais le fruit des bénéfices ecclésiastiques en son domaine au cours de sa vie¹⁰. En sus il fut désigné légat du Saint-Siège pour la Suisse et la Savoie. C'est durant le pontificat de ce dernier que la construction prit à Rome son expansion dans l'intention première de signifier la grandeur de Dieu et la prééminence du Siègne apostolique. Expression de sa conception artistique le projet de construction de la basilique Saint-Pierre fut arrêté par Nicolas V et Léon Battista Alberti mais sa

¹ *Raccolta per ordine di materie delle leggi, provvidenze, editti, manifesti ecc. Pubblicati dell'anno 1631 sino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo Dominio della R. Casa di Savoia per servire di continuazione a quella del senatore Borelli*, Torino, 1868, Vol. XXXI, Archivio di Stato di Torino

² Thierry Couzin, « Rythmes temporels et mémoire collective d'après l'exemple du pouvoir savoisien (XIII-XIX^{ème} siècles) », dans *Temps social, temps vécu*, Claude Mazauric (dir.), 129^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004, Paris, 2007, pp. 372-373

³ Anne Merlin-Chazelas, « Mise en place des institutions françaises dans les Etats de Savoie après leur conquête par François 1^{er} », dans *Recherches Régionales*, 2001, 157, pp. 77-90

⁴ Perry Anderson, *L'Etat absolutiste. Vol. I : L'Europe de l'ouest*, Paris, 1978, pp. 151-182

⁵ Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano*, Bari, 2002, pp. 121-144

⁶ Sigmund Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, 1978, pp. 12-14

⁷ Jean-Yves Boriaud, « Ruines, fortune et Renaissance », dans *Revue des Deux Mondes*, 2008, 1, pp. 101-119

⁸ Jacques Lovie, « Les ducs de Savoie », dans *L'Histoire en Savoie*, 1998, p. 1-5

⁹ *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit XII., Archives départementales des Alpes-Maritimes

¹⁰ Ibid

première pierre n'en fut posée que sous Jules II le 18 avril 1506. Nicolas V entreprit également la reconstruction du palais du Vatican résidence des souverains pontifes depuis le retour des papes d'Avignon en 1377 et débuta la politique consistant à peupler la ville haute en accordant des exemptions fiscales¹¹.

Auparavant en 1515, malgré l'alliance de Charles III et des Suisses, François 1^{er} convoitait le Milanais franchit les Alpes et remporta la victoire de Marignan. Mais la concession de Nicolas V n'en fit pas moins long feu puisque le Pape Léon X en étendit les privilèges par un bref du 6 juin 1515 au duc Charles III¹². Quelques années après, le 13 février 1524 un bref du Pape Clément VII présenta la liste de ces bénéfices¹³. Avant même son accession à la tête de l'Etat le 10 décembre 1554 un bref émanant du Pape Jules III confirmait les indulgences envers l'héritier des Savoie le duc Emmanuel-Philibert. L'intervention de ce dernier à la bataille de Saint-Quentin en 1558 fit pencher la victoire du côté des impériaux.

Après la paix de Cateau-Cambrésis en 1559 il retrouva l'ensemble de ses possessions. Ce fut l'occasion pour lui de rechercher de nouvelles alliances par l'intermédiaire de la création des milices paysannes qui cependant se heurta rapidement à des conflits avec les féodaux ce qui, à l'exemple du comte Grimaldi de Beuil, put donner lieu à une concentration des pouvoirs militaire, juridictionnel et financier à un échelon local qui devenait aussi un relais à la cour¹⁴. Il est vrai qu'en matière de politique internationale le duc ne ménagea pas ses efforts en faveur de la ligue catholique contre le Turc en Méditerranée. Les quatre galères qui composaient la flotte ducale basées au complexe de Nice-Villefranche furent mises à son service¹⁵.

Sans qu'il y ait lieu de s'en étonner le 25 novembre 1561 Emmanuel-Philibert fut désigné par le souverain pontife grand commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem¹⁶. Par un décret du 28 juin 1562 ce même Prince fut reconnu par le Pape comme responsable de la juridiction ecclésiastique en ses Etats¹⁷. Le 3 mai 1565 une bulle du Pape Pie IV amplifiait encore les privilèges tenant aux titres de Chevalier des Saints Lazare et Jean de Jérusalem¹⁸. La bulle du même souverain pontife du 26 janvier 1566 en présentait les aspects¹⁹. Dans le même temps à Rome Pie IV faisait aménager la *via Pia*, à partir du Quirinal en direction de la *via Nomentana*, et, à son extrémité, avait fait élever la *porta Pia* d'après les dessins de Michel-Ange²⁰. Le rempart que l'Etat de frontière ainsi bâti était censé défendre contre les offensives aussi bien d'une France encombrante²¹, que des adversaires Protestants du concile de Trente qui s'était étalé de 1545 à 1563²², qu'enfin contre l'Infidèle. De la sorte, plus qu'une barrière endiguant l'isthme français, le Piémont fut plutôt relégué par le Saint-Siège au rang d'une citadelle chargée de veiller au maintien de la civilisation aux avants-postes d'une barbarie multiforme. Pourtant, après la liquidation de l'opportunité bourguignonne avec la défaite de Charles Le Téméraire face à Louis XI en 1477, le Savoie devenait à son tour en quelque sorte le dernier héritier princier d'une Lotharingie encore composée d'un agrégat de pays situé à l'est du Rhône et dont le cœur logeait dans les Alpes²³.

¹¹ Jean Delumeau, *Rome au XVIème siècle*, Paris, 1975, pp. 66 et 77

¹² *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit. XII, ADAM

¹³ Ibid

¹⁴ Walter Barberis, *Le armi del Principe. La tradizione militare sabauda*, Torino, 2003, pp. 5-63

¹⁵ Anne Brogini, « Entre France et Espagne. Les crises dans le comté de Nice au XVIème siècle », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 2-4

¹⁶ *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit. XI, Chap. IV, ADAM

¹⁷ Ibid., Vol. I, Livre II, Tit. XII

¹⁸ Ibid. Vol. I, Livre II, Tit. XI, Chap. III

¹⁹ Ibid

²⁰ Jean Delumeau, op. cit., p. 77

²¹ Federico Chabod, « Esiste uno Stato del Rinascimento? », dans *Scritti sul Rinascimento*, Torino, 1981, p. 599.

²² Alphonse Dupront, *Genèse des Temps modernes. Rome, les Réformes et le Nouveau Monde*, Paris, 2001, pp. 173-206

²³ Karl Ferdinand Werner, « La Francie », dans *Une leçon d'histoire de Fernand Braudel*. Journées d'études à Châteauevallon, Paris, 1986, pp. 182-185

Aussi est-ce vraiment surprenant de découvrir au milieu d'une conjoncture pourtant favorable un envenimement entre l'Eglise et l'Etat savoisien qui se traduit par une bulle de Pie V le 11 août 1567 révoquant tous les privilèges des chevaliers des Saints Lazare et Jean de Jérusalem jusqu'alors accordés²⁴. On sent pointer l'hérésie. Et de quoi Emmanuel-Philibert se serait-il rendu alors coupable si ce n'est de ne pas avoir adhéré aux préparatifs d'ampleur de Philippe II contre les Flandres en 1567²⁵. Il est vrai qu'on y parla au passage de châtier Genève dont les foires depuis 1285 recevaient la protection des Princes de Savoie²⁶. Humeur passagère. Une bulle du Pape Grégoire XIII le 16 septembre 1572 faisait accéder le duc Emmanuel-Philibert et ses successeurs au rang de Grand maître de l'ordre de Saint Maurice²⁷ peu après la victoire des coalisés contre le Turc à Lépante en octobre 1571²⁸.

En somme à la pluralité des influences dont l'Etat savoisien est le produit, l'Eglise romaine essaya tout au long de nos deux siècles d'imposer ses vues. Il arriva que celles-ci rencontrent les conjonctures politique, économique et sociale à l'échelle du continent. Le plus souvent les manifestations dont témoignent l'utilisation exhaustive et d'après une chronologie imposée d'un petit dossier comprenant 10 documents provenant de la chancellerie pontificale sont comme des lueurs dans l'épais brouillard des événements qui éclairent la fonction d'historicité de l'Homme en tant que témoin de la solidarité de conscience qui s'exprime dans la synchronisation formatrice des cadres phénoménaux de la durée²⁹.

Ces éclairages partiels constituent la biographie des nations³⁰. Ils s'accordent avec la ligne de partage entre la mémoire et l'oubli suivant une graduation de cadres sociaux³¹. Ainsi la construction d'un continuum temporel au cours de la période que l'on désigne faussement comme intermédiaire en Italie du nord attendit le Xème siècle. Il fallut en effet une acculturation latine par le biais des relations matrimoniales pour que les peuples germaniques dominants abandonnent leur perception nomade du territoire³² et soient par conséquent à nouveau sensible à la mémoire des diocèses que les registres de l'Eglise avaient soigneusement entretenu, comme d'ailleurs le souvenir des évêques³³. A travers les actes ô combien sacrés des papes l'Etat savoisien acquiert une personnalité. La création d'une séparation naturelle entre des nations européennes date de la bulle papale de 1493 entérinée par le traité de Tordesillas en 1494 entre les souverains espagnols et portugais fixant au méridien situé à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap Vert la limite des possessions entre les uns et les autres³⁴. L'attribution de dignités morales invente une échelle géopolitique à des lignes de fractures qui produisent une sorte de renouvellement de l'homination de la frontière. Son intériorisation par la dynastie de Savoie lui vient de cette impression au sens typographique. L'installation de la première imprimerie à Turin date de 1474. Elle précède par le jeu du hasard de trois ans seulement la mort de Charles Le Téméraire. Plus tard, une autre destinée, celle de la France, devint par la Révolution porteuse du « dépôt de Dieu », la liberté, la justice, la vérité, la raison, le trésor tôt ou tard salvateur du genre humain³⁵.

²⁴ *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit. XI, Chap. III, ADAM

²⁵ Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, Vol. II, pp. 345-354

²⁶ Jean Combes, « Une capitale de l'Europe au XVème siècle : Genève », dans *Annales E.S.C.*, 1964, 4, pp. 804-808

²⁷ *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., Torino, 1818, Vol. I, Livre II, Tit. XI, Chap. III, ADAM

²⁸ Fernand Braudel, op. cit., pp. 384-398

²⁹ Charles Morazé, *La logique de l'histoire*, Paris, 1967, pp. 59-64

³⁰ Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 2002, pp. 204-206

³¹ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1994, 370 p

³² Giuseppe Sergi, *L'idée de Moyen Age. Entre sens commun et pratique historique*, Paris, 2000, pp. 27-31

³³ Jean-Charles Picard, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes des épiscopales et listes des évêques en Italie du nord*, Rome, 1988, pp. 601-603

³⁴ Thomas K. Schippers, « La frontière dans l'imaginaire identitaire en Europe », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002, pp. 79-81

³⁵ Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Vol. I (1847), Paris, 1961, pp. 40-41

La législation canonique comme partie d'un grand tout n'est pas sans rappeler la force de l'Esprit de rationalité dont l'Etat est la résultante. Comme l'histoire de la philosophie l'histoire de la religion est disait-on à la veille de 1830 une science de la vérité puisqu'elle est à elle-même son propre objet. La différence tient en ce que c'est dans le cours du développement historique que la philosophie se révèle³⁶. A cet égard l'échec de la substitution au régime chrétien d'historicité d'une expérience du temps différente avant son épiphanie sous la Révolution française est un peu l'échec d'un moment de la progression de l'Idée en l'occurrence de la laïcisation de l'ordre public³⁷. Ne soyons pas seulement attentif à la dialectique du Progrès. Le premier emploi du mot siècle pour ordonner des événements historiques fut élaboré à Magdebourg dans les années 1550 et le premier volume de sa chronique paraît en 1559 mais est daté de 1560. La même année Bâle fêta le premier centenaire de son université. La sécularisation de cette mesure du temps aura pris deux bons siècles et demi depuis l'inauguration du jubilé pontifical célébré à Rome en 1300³⁸. Il s'agissait certes de faire reposer la sacralité sur le trône de Saint-Pierre après la conquête de Jérusalem par les musulmans³⁹. Mais à côté de cette extériorité il y avait peut-être une démarche toute empreinte d'exploration de soi. Vers 1294 Dante Alighieri clôt sa *Vita Nova* par l'évocation du destin attribué à Béatrice dont les apparitions se manifestèrent miraculeusement suivant l'espace de la neuvaine : « *qui est per omnia secula benedictus* »⁴⁰. C'est par cette articulation entre pulsion individuelle et vaste mouvement collectif qu'une manifestation mentale proprement occidentale comme la croisade put prendre corps depuis les temps carolingiens jusqu'à la création d'Israël⁴¹.

Du point de vue de la spiritualité le XVIème siècle en Piémont ne saurait être séparé du règne d'Amédée VIII qui lui a légué son cadre problématique. Ce sont les lois et non les armes qui suggèrent une fondation hors de la généalogie de l'Etat savoisien. Loin de rejeter la prosopographie il faut considérer que celle-ci prend corps dans les milieux nobles dont le modèle de la reproduction avait été tracé par le juriste de Pérouse Bartolo au milieu du XIVème siècle dans son commentaire au livre XII *De Dignitatibus* du Code justinien⁴². Après sa mort son influence franchit dans le second XVIème siècle les portes des universités avec des chaires qui lui sont consacrées à Padoue, Turin et Bologne, et fut à l'origine de la polémique qui éclata partout en Europe au début du XVIIème siècle contre le *mos italicus iura docendi*⁴³. C'est la Constitution du royaume d'Italie le 21 septembre 1808 qui définit de nouveaux critères à l'accession à la noblesse : le service de l'Etat et la propriété. Le croisement entre les unes et les autres ne fut préparé qu'à la Renaissance par l'équivalence qui s'opéra dans les maximes juridiques entre *arma* et *leges* extraite du Code justinien et *arma* et *litterae* résultant d'une vision de la création inséparable de la procréation dans la mesure où la fiction imitait la nature depuis Aristote. En tant que représentation l'art accédait à l'ontologie par le biais d'un bricolage reliant les deux pôles biologique et politique de la généalogie⁴⁴. D'un même mouvement Giorgio Vasari inventa vers 1550 l'Antiquité en tant que période historique homogène. L'examen de l'histoire de l'historiographie est celui de la réalité et de la représentation du temps lui-même.

³⁶ Georg.W.Friedrich Hegel, *Leçons sur l'histoire de la philosophie* (1820-1830), Hoffmeister (ed.), Paris, 1954, 461 p

³⁷ Guido Astuti, *La formazione dello Stato moderno in Italia*, Torino, 1967, pp. 150-160

³⁸ Jean-Daniel Morerod, « Jubilé, siècle et millénaire : aux origines médiévales de la commémoration des événements », dans *Temps social, temps vécu*, op. cit., pp. 99-100

³⁹ Alphonse Dupront, op. cit., pp. 371-393

⁴⁰ Dante Alighieri, *Vita Nova* (1294), Luca Carlo Rossi (ed.), Milano, 1999, pp. 221-222

⁴¹ Alphonse Dupront, *Du sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, 1987, pp. 264-287

⁴² Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia (secoli XIV-XVIII)*, Bari, 1988, p. 3

⁴³ « Bartolo », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, Vol. VI, Roma, 1964

⁴⁴ Ernst H. Kantorowicz, « La souveraineté de l'artiste. Note sur quelques maximes juridiques et les théories de l'art à la Renaissance », dans *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, 2004, pp. 43-73

**L'AUTRE COMTE DE NICE. TENDE
D'APRES L'INVENTAIRE DU
FONDS *PAESI* DE L'ARCHIVIO DI
CORTE DE TURIN
(XIIIE-XVIIIE SIECLES)**

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

L'instruction du 19 mai 1731 adressée à l'archiviste Garbiglione pour le traitement des documents opérait une distinction entre les actes qui portaient sur l'ensemble du royaume et ceux qui concernaient des lieux particuliers. Ainsi naquit un cadre supplémentaire de classement des archives appelé *Paesi*. A l'intérieur de cette série la communauté de Tende est quantitativement la

plus représentées avec 97 documents. En bonne pratique chaque *mazzo* et *fasciculo* suivaient la chronologie⁴⁵. Pour obtenir une série exploitable il faut donc compiler l'ensemble des dossiers. A l'intérieur de l'ensemble on proposera un découpage en trois périodes : d'une part, la période au cours de laquelle la communauté depuis 1162 dépendit du comte de Vintimille. D'autre part, l'époque de la progressive érection du comté de Tende à partir de 1501. Enfin en 1579 le rattachement de celui-ci au duché d'Emmanuel-Philibert⁴⁶. Aussitôt vers 1614 les ducs commencèrent à percer le tunnel⁴⁷ destiné à éviter le périlleux passage du col de Tende chemin du transit du sel de Nice en Piémont dont on trouve la première trace en 1272⁴⁸. La présence de ce pays dans les diplômes court jusqu'en 1760, date du traité de Turin entre la France et le royaume de Sardaigne fixant les bornes du comté de Nice⁴⁹ et qui marquait la disparition de Tende des Archives de la Cour. A l'intérieur de ce cadre un traitement statistique des données peut faire apparaître ce qui relevait de l'économie, de la justice et de la guerre.

• Villes et fiefs au temps des Vintimille (1162-1491)

La documentation débute en 1162 par un inventaire des actes du comte de Vintimille, qui étaient alors indistinctement notariat et chancellerie, au sujet des comptes correspondant aux villes, terres et lieux de Vintimille, Tende, Limone, Vernant, Saorge, Breil, La Brigue, Corno, Cosio, Pornasio, Mendicata e Montegrosso, qui divisait par moitié ce territoire d'après une ligne de partage allant de la voie Cavallina jusqu'à Gardiola. Une sentence du légat de l'empereur entérinait le 5 juin 1163 cette séparation des communes de La Brigue et Tende du reste des possessions. Ce même jour était appliquée la division. Le 23 mars 1169 l'évêque de Vintimille proférait deux sentences sur le différend entre Saorge et Tende pour certains prés dans la région de Vallora. Le 7 avril 1169 ce même évêque confirmait la séparation de La Brigue et Tende du reste des domaines du comte de Vintimille.

Le 25 juin 1207 une convention était passée entre les communautés de Tende, Cosio et Pornasio pour que soit établi une exploitation commune des forêts, pâturages et usage de l'eau dans les territoires mentionnés. En 1221 une convention était signée entre les communautés de Tende, La Brigue, Saorge et Breil les obligeant à se prêter une assistance mutuelle tant pour les personnes que pour les biens. Presque cinquante ans plus tard le 25 août 1270 l'évêque de Vintimille proférait une sentence quant à un litige survenu sur les biens appartenant respectivement à Tende et à La Brigue. Le 7 novembre 1274 une convention était contractée entre Guillaume et Pierre Balbo comtes de Vintimille et la communauté de Tende pour laquelle il était reconnu facultatif d'élire des consuls et autres officiers pour l'administration de la justice excepté la voie d'appel au seigneur. Le 21 août 1279 un pacte était scellé entre la commune de Cuneo et Pierre Balbo comte de Vintimille par lequel était institué une Ligue entre don Balbo et les communautés de Tende, La Brigue, Saorge, Breil, Pigna, La Roquette, Castellar, Limone et Vernant et autres adhérents qui ne seraient pas ennemis de la Commune de Cuneo pour leur défense mutuelle.

Le 5 février 1302 la communauté de Tende renonçait en faveur de Jean fils de Guillaume Lascaris seigneur de Tende au pouvoir d'élire les consuls et autres offices pour l'administration de la justice, avec l'obligation de payer au dit comte et à ses successeurs 100 livres annuellement. Le

⁴⁵ Alain Bottaro, *Les sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato di Torino*, Nice, 2008, p. 161 et pp. 215-224.

⁴⁶ Paul-Louis Malaussena, « Nice au XVI^e siècle. L'affirmation d'une ville », dans *Nouvelle histoire de Nice*, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, p. 101.

⁴⁷ Christophe Gauchon, « Des réalisations méconnues : les plus anciens tunnels des Alpes », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002, pp. 272 et 279-280.

⁴⁸ Aline Léonardelli-Barelli, « La route du sel, une épopée historique », dans *Recherches Régionales*, 2005, 177, pp. 78-79.

⁴⁹ Luc Thévenon, *Frontière du comté de Nice. A la recherche des bornes perdues sur l'ancienne limite des royaumes de France et de Piémont-Sardaigne*, Nice, 2005.

22 juin 1321 une sentence était prononcée par le juge du comté de Vintimille et du Val de Lantosque pour qu'il soit établi que les hommes de Sospel, Saorge, Tende et La Brigue, devront payer pour la transhumance de leurs troupeaux vers leurs pacages d'été en altitude. Le 26 février 1329 était scellée l'obligation faite à la communauté de Tende de payer en faveur d'Othon et Emmanuel, frères des comtes de Vintimille, la somme de cinquante-huit livres de Gênes dont celle-ci était débitrice envers le comte Guillaume de Vintimille dont les susdits comtes étaient les héritiers et successeurs. Le 26 juillet 1332 était enregistré une procuration de la communauté de Tende avec le consentement de Guillaume Pierre Lascaris comte de Vintimille pour rémunérer Jules Ponte et Ricurso Becco afin qu'ils prennent en charge les biens de la communauté et agissent en son nom. Ainsi, dès le 25 octobre 1332 Jules Ponte et Ricurso Becco devaient au nom de la communauté de Tende payer à Guillaume Pierre Lascaris seigneur et au podestà de Tende 150 livres de Gênes pour le salaire du podestà du comte pour l'année précédente et en plus 38 livres pour emprunt. Le 5 juin 1345 une cession était faite par Guillaume Pierre Lascaris en faveur de la communauté de Tende de la comptabilité des espaces forestiers moyennant le prix de 400 livres de Gênes.

Le 5 juillet 1369 des patentes de la reine Jeanne confirmaient et approuvaient le traité de paix du 23 février 1369 signé entre les députés de la reine et Guillaume Pierre, Pierre Balbo et Ludovic Lascaris, comtes de Vintimille et seigneurs de Tende, La Brigue, suivant lequel ils ont de nouveau prêté hommage et reconnu la reine comme leur souveraine en ce qui concerne les châteaux et lieux de Tende, La Brigue, Limone et Vernant et tout autres lieux possédés par le comte de Vintimille, et également dans le Val de Lantosque suivant la forme du traité signé du 14 décembre 1353. Le 19 juillet 1380 les pactes et conventions entre don Pierre Balbo de Lascaris en son nom et celui de son frère Guillaume Pierre et la communauté de Vernant pour la forme de laquelle la communauté s'est engagée à payer aux dits seigneurs 25 florins d'or annuellement pour le remboursement en espèce de tous les *mortalaggium* perçus d'habitude en ce lieu. Le 16 janvier 1398 un compromis était passé par les communautés de Tende et Limone avec la personne du comte Pierre Balbo Lascaris pour déterminer les limites entre les confins de leur territoire respectif.

Le 29 novembre 1403 une sentence d'arbitrage proférée par Giovanni de Conflans sur un différend entre Pierre Balbo Lascaris comte de Vintimille seigneur de Tende et la communauté du même lieu parce que le seigneur de Tende avait prétendu tenir le consulat avec la désignation des offices et émoluments qui appartenaient à la dite commune sur les forêts et pâturages et ses revenus en vertu de la forme de leurs anciennes libertés et coutumes qui lui sont confirmées entièrement. Le 12 mars 1404 la communauté de Tende prêtait fidélité au comte Lascaris avec confirmation des pactes et conventions passés avec leurs aînés et spécialement à propos de l'instauration du consulat le 5 février 1302. Le 30 juin 1411 des pactes et conventions entre les communautés de Tende et Triora par lesquelles ils ont convenus une exemption réciproque de toutes les taxes, gabelle et pâturages. Le même jour était enregistré pactes et conventions suite à la médiation du marquis Théodore du Montferrat capitaine de Gênes entre Pierre Balbo Lascaris comte de Vintimille et de son fils Antonio, et les communautés de Tende et Triora, grâce à laquelle il a été convenu que les hommes de Tende traversant avec leur bétail le territoire de Triora seraient exempt de toutes taxes et gabelle, et donnait le même droit à ceux de Triora de faire paître leur troupeaux sur le territoire de Tende. Le 26 août 1426 était instruite une obligation passée par Luchino, Giovanni et Antonio Lascaris fils de Pierre Balbi en faveur de Gioannino Lascaris, consul de La Brigue, de 2000 florins pour le prix de la vente de la 6^{ème} partie de Limone. Le 16 décembre une quittance de Luchino et Giovanni des comtes de Vintimille et de leur frère Antonio Tomaso était établie en faveur de la communauté de Tende d'une somme de 500 livres qu'elle devait payer en vertu de la sentence d'arbitrage proférée par Giovanni de Conflans. Le 23 mai 1442 une déclaration concernait le déplacement des troupeaux à Tende. Le 2 août 1462 était enregistrée une transaction entre les communautés de Tende, Limone et Vernant et celle de Porto Maurizio par laquelle aucun des hommes des communautés respectives ne pouvait être arrêté pour cause de dettes.

Le 18 avril 1463 une obligation rédigée par divers particuliers forçait la communauté de Tende à réédifier la grande église de leur localité. Le 11 juin 1474 étaient promulguées des patentes de confirmation du testament fait par Honoré Lascaris à l'attention de dame Marguerite veuve d'Honoré de la part de René roi de Jérusalem et de Sicile. Le 15 juin 1476 vente par Charles-Philippe de La Brigue à Luca Casio de 5 mesures de terrain dans le territoire de Tende pour un prix de 13 florins. Enfin le 17 mars 1491 un ordre du roi Charles de France émis sur la base des remontrances faites par la duchesse de Savoie à son Grand sénéchal de Provence, et autres de ses officiers, interdisait au comte de Tende d'imposer aucune nouvelle gabelle et péage sur le sel et autres marchandises qui cheminent de Nice en Piémont en passant par les terres et localités du susdit comte.

Typologie des actes

	inventaire	sentence	convention	controverse	déclaration	quittance	transaction	obligation	T
1162	1								
1163		1							
1169		2							
1207			1						
1221			1						
1270				1					
1274			1						
1279			1						
1321		1							
1329								1	
1332								1	
1380			1						
1403		1							
1404			1						
1411			2						
1426								1	
1427									
1442					1	1			
1462							1		
1463								1	
total	1	6	8	1	1	1	1	4	
	renonciation	procuration	cession	patentes-ordre	compromis	vente	serment	testament	
1302									
1332	1	1							
1345			1						
1369				1					
1398					1				
1404							1		
1474				1		1		1	
1491				1					
total	1	1	1	3	1	1	1		
total									3
final	2	7	9	4	2	2	2	5	3

La lecture du tableau qui précède permet d'interpréter la description de la liste des 33 documents recensés dans cette période. D'une part, s'agissant d'actes juridiques il faut constater qu'il y a une grande diversité dans les types d'actes ce qui apparaît après tout comme une forme de caractérisation de la féodalité comme de l'importance des privilèges urbains . On peut distinguer trois grandes catégories. D'une part cette multiplicité concerne particulièrement l'économique : renonciation, procuration, cession, vente, inventaire, quittance, transaction, testament. Quant au judiciaire proprement dit, il s'exprime dans les procuration, serment, sentence et controverse. Enfin, en un temps où la puissance de l'autorité se mesurait à la force de son armée, patentes, ordres, déclarations, et conventions témoignent sur l'existence du pouvoir souverain et indiscuté dans l'ordre interne et reconnu dans l'ordre externe des Lascaris.

• L'autonomie du comté de Tende (1501-1579)

Le 25 janvier 1501 le comte Giovanni Antonio Lascaris faisait une donation en faveur d'Anne sa fille et femme de René de Savoie du comté de Tende et de tous les autres biens tant féodaux qu'allodiaux sous certaines réserves. Le 4 juin 1503 était annoncée une vente de Giovanni Antonio Guidi à Antonio Caissotti d'une forêt de châtaigner dans le territoire de Tende au lieu dit de Toyro et en outre l'usage de l'eau de La Roya pour un prix de 100 deniers. Le 12 mars 1510 une information était ouverte sur l'instance du Fisc contre René de Savoie accusé de félonie contre le duc Charles. Le 14 décembre 1521 était publié un codicille de René de Savoie comte de Tende et grand maître de France.

Le 18 mai 1526 Giacomo, Giordano tuteur de Petrina pour Luca Chabaudi son gendre était autorisé à payer, en faveur d'Antonio Caissotto, une partie de la Chiapea sur le territoire de Tende pour 6 florins. Le 6 février 1528 Benoît Conti vendait à Antonio Caissotto une vigne dans le lieu-dit de la Carassa pour un prix de 5 deniers. Le 14 juillet 1526 une autre transaction était faite par Domeregina Grata veuve de Honoré Gatta de Tende à Antonio Caissotto alias Magar d'une portion de prés pour tout ce qui était situé dans le finage de Tende pour un prix de 85 florins. Encore une autre vente eut lieu le 16 août 1526 par Domenico Bosio en son nom et de Georgina sa femme, Mattea et Antonia ses filles en faveur d'Antonio Caissotto de la moitié d'une maison à Tende pour 85 florins. De nouveau était déclarée une vente du 17 février 1528 par Mateo, Giacobino et Gioanina de Giovanni Forcherio en faveur de Luca Guido d'une portion d'un pré dans le territoire de Tende pour un prix de 75 florins. Encore une autre transaction le 19 juillet 1529 de Luca Bartolomeo Antonio et Antonia de Petrino Vassalli en faveur du dit Antonio Caissotti d'une vigne d'Auraine et d'un verger dans le finage des Cazare pour un prix de 37 florins. Puis Francesco Casio vendait à Antonio Caissotto divers biens dans le territoire de Tende pour un prix de 120 florins le 29 octobre 1529. Le 19 juillet 1531 Giovanni Guido de Tende vendait en faveur d'Antonio Caissotto deux portions de prés dans le territoire de Tende pour un prix de 55 écus. Le 4 juin 1533 une concession était rédigée par Antonio Caissotti en faveur de Giovanni Antonio Guido d'une forêt de châtaigner située à côté de Tende à Toyro au-delà de la Roya en échange d'un loyer annuel de 8 écus au soleil. Le 10 mai 1534 était passé un contrat de mariage de Claude de Savoie, fils et héritier de René, avec Marie de Chabanes fille de Jacques de Chabanes maréchal de France. Ensuite les 26 et 30 juin 1534 deux acquisitions sont faites par Antonio Caissotto à Guillaume Arnulfo et Giacomo Corvesio d'une cour à Tende au lieu-dit de la rue droite pour 80 florins. Puis une permutation fut réalisée entre Francesco et Ludovico Augeleri et Antonio et Lazaro Caissotti de leurs deux maisons le 2 janvier 1535. Surtout le 11 juillet 1535 furent promulgués les statuts de Tende. Les 26 avril 1536 et 24 juillet 1539 étaient publiés deux quittances passées par Franceschino et Ludovic Augeleri en faveur d'Antonio et Lazar Caissotti pour une maison située près de Tende d'une valeur de 232 deniers. Puis vint la vente de Catherine, veuve de Luca Corvesio, en faveur d'Antonio et Lazare Caissotti d'un champ dans le finage de Tende pour un prix de 14 deniers d'or du soleil le 26

décembre 1537. Autre contrat, celui de la vente par la comtesse Anne de Tende en faveur d'Antonio Guidi d'une portion de terre sur le territoire de Tende le 15 août 1546 pour un montant de 14 deniers d'or du soleil.

Le 11 février 1547 Henri roi de France ordonnait au parlement d'Aix d'étendre sa juridiction au comté de Tende en faveur de Claude de Savoie et de sa mère la dame Anne Lascaris comtesse de Tende pour lui avoir à ce jour prêté l'hommage. Le 5 septembre 1552 était publié le testament d'Anne Lascaris veuve de René de Savoie par lequel elle instituait comme héritier Claude de Savoie son fils aîné. Le 3 décembre la comtesse Anne de Tende vendait à Antonio Caissotto un pré dans le dit territoire pour un prix de 10 deniers d'or du soleil. Le octobre 1554 la communauté de Tende prêtait le serment de fidélité à Claude comte de Tende avec la confirmation de ses privilèges, franchises et immunités qui avaient été accordés par ses prédécesseurs. Le 15 mai 1556 était enregistré une vente de Domenicchino Auceglio de Tende en faveur d'Antonio Caissotti de tous les comptes relatifs à un pré situé sur le territoire de Tende au lieu-dit Vicura pour un montant de 130 deniers d'or. En mars 1561 le roi de France Charles faisait publier des patentes de confirmation en faveur de Claude de Tende, des privilèges accordés à ses prédécesseurs pour le sus-dit comté de Tende. Le 22 janvier 1562 le duc Emmanuel-Philibert déclarait et approuvait par patentes à Claude de Savoie, comte de Tende, la légitimation du duc Philippe son grand-père et du duc Charles son père et René de Savoie père du dit Claude pour la succession en l'absence de descendance masculine du dit duc et du duché de Nemours en tout ses Etats.

En 1566 étaient publiés les statuts de la communauté de Tende en ce qui concernait les droits de bans champêtres, et en 1567 les droits politiques, notamment sur la vente du vin et autres denrées au détail. Il faut entendre, comme par exemple l'archevêque savoyard Claude de Seyssel, l'ensemble des règlements sur la vie matérielle qui constituaient depuis le début du XVI^e siècle la police⁵⁰. Le 13 août 1573 une ratification était rédigée par Honoré de Savoie, amiral de France et marquis de Villars qui intentait un procès contre Claude de Savoie, son frère, et affirmait ses prétentions sur le comté de Tende. Le 7 avril 1574 Emmanuel-Philibert communiquait à la commission de la chambre des comptes d'admettre le marquis de Villars, amiral de France, à l'investiture, et à faire un serment de fidélité au département chargé de la surveillance des forêts en exécution de la sentence sénatoriale par lui obtenue contre le comte Claude de Tende en même temps qu'une supplique pour être investi avec les conclusions patrimoniales par lesquelles il pourrait accéder à sa requête.

Le 1^{er} septembre 1574 s'engagea une procédure de dépôt du château de Tende à l'initiative du comte Giacinto d'Urfé, mari de Renata, fille de Claude de Savoie comte de Tende, en hommage au seigneur de Beuil, gouverneur de Nice au nom du duc de Savoie, dès que le différend entre le sus-dit comte et le marquis de Villars serait réglé. Le 7 septembre 1574 est enregistré l'acte de dépôt d'Honoré de Savoie auprès du baron de Beuil, gouverneur de Nice, délégué par le duc de Savoie et le comté de Tende, afin d'en terminer avec le différend qui opposait, pour le dit comté, Honoré et le comte Giacinto d'Urfé, mari de Renata, fille de feu le comte Claude de Tende. En 1574 également un texte présentait les demandes et prétentions d'Honoré contre Renata de Savoie d'Urfé comtesse de Tende et son neveu sur le comté de Tende, Limone, Vernante, et la seigneurie du Maro, déposé auprès du 1^{er} président du parlement d'Aix-en-Provence. Le 14 septembre 1574 fut enregistré l'acte de rémission du château et autres places fortes du comté de Tende suivant la procédure de l'hommage de Giacinto d'Urfé dans les mains du baron de Beuil et gouverneur de Nice pour le duc de Savoie jusqu'à la fin du différend déposé par Honoré de Savoie.

Le 14 octobre 1574 Emmanuel-Philibert ratifiait la rémission promettant de remettre ces titres à qui aurait raison entre les deux parties. Et ce même jour déclarait tenir en dépôt le château de Tende avec promesse de substitution par voie juridique ou amicale. Entre-temps, le 13 septembre

⁵⁰ Paoli Napoli, « Le discours de la police et de l'arithmétique politique (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique. T.I. De l'Antiquité aux Lumières. Le bonheur et l'utile*, Alain Caillé, Michel Senellart, Christian Lazzeri (dir.), Paris, 2007, pp.355-360.

1574 le parlement d'Aix-en-Provence avait prononcé sa sentence. Considérant d'une part le fidéicommissaire contenu dans le testament des feux comte Honoré de Lascaris, Giovanni Antonio et Renato Lascaris comte de Vintimille, décida qu'en fut l'ultime possesseur le comte Honoré et condamnait ainsi la dame à lui restituer les terres et seigneurie de Villeneuve, Cagnes, La Garde, Loubet, Antibes et les baronnies de Cipières et Caussols au dit marquis. Considérant d'autre part l'autre fidéicommissaire contenu dans le testament et codicille de dame Anne de Lascaris, légitimait la possession des terres et seigneurie de Marignane et Castellar à Renata.

Le 20 janvier 1575 par ordre du duc Emmanuel-Philibert, suite à la supplique de la communauté et hommes de Vernant, un ban était promulgué contre les bandits du comté de Tende déjà arrêtés par le duc, avec en supplément une interdiction du port d'armes pour la tranquillité des habitants. Cette décision déjà souveraine s'accordait avec l'évolution de la politique d'Emmanuel-Philibert qui débuta dès 1559. Après avoir essayé de lever des milices paysannes, ce dernier avait dû composer avec les Grands mais, en institutionnalisant leur pouvoir il en faisait également des agents au service de l'Etat. Le cas du baron Honoré de Beuil est caractéristique de cette trajectoire qui conduisit celui-ci, en plus de sa baronnie et de sa charge de gouverneur de Nice, à devenir colonel de la milice dans le comté niçois en 1562⁵¹. Le 7 février 1575 la comtesse de Tende prévoyait de remettre moyennant finances au duc de Savoie l'ensemble de ses possessions. Le 26 février 1575 une supplique d'Honoré de Savoie réclamait l'application de la sentence rendue par le parlement d'Aix-en-Provence. Le 11 mai 1575 des patentes d'Emmanuel-Philibert chargeaient le docteur en droit Giovanni Battista Delfino de Cuneo de veiller à l'administration de la justice et à la protection des revenus du comté de Tende. Toujours en 1575 Honoré de Savoie rédigeait un mémoire à destination du roi de France pour empêcher le duc de Savoie de se faire remettre des possessions qu'il ne détenait qu'en dépôt. En 1575 deux avis du sénat de Savoie et l'autre du sénat de Turin sur la demande du marquis de Villars se déclaraient incompétents en la matière. En réponse Renata de Savoie rédigeait une supplique et un mémoire pour obtenir la protection du duc Emmanuel-Philibert au titre de son vicariat impérial. Le 5 mars 1575 une proposition était faite par Enrica fille d'Honoré de Savoie au duc pour la vente du comté de Tende et Maro. Le 10 avril 1575 une convention fut signée entre Emmanuel-Philibert et Honoré de Savoie par laquelle revenait au duc le comté de Tende, Limone et Vernant avec la seigneurie de Maro et leurs dépendances avec toutes les comptabilités conduisant à Vintimille, Oneglia et autres lieux de la *Riviera* de Gênes, et comté de Vintimille, et autres localités pour la plus grande partie en France pour un revenu de 4000 deniers d'or outre les 1000 deniers au péage de Suse. Au marquisat de Villars seraient rattachés Aspremont, le comté de Sommariva et autres terres. Le 22 avril 1575 Renata envoyait un pli à Giovanni de Fourbin pour agir en son nom devant le duc de Savoie et contre l'amiral de France. Le 30 juin 1575 par ordre d'Emmanuel-Philibert, Giovanni Fabri seigneur de Cly pour la restitution du comté de Tende au marquis de Villars. Le 6 juillet 1575 réédition de cet ordre pour la communauté de Tende. Le 12 août 1575 une instruction du duc au secrétaire Lovencito sur ce qu'il convenait de faire à la cour de l'empereur au regard du différend de Tende et Maro. Le 23 août 1575 était réalisé un inventaire des meubles, armes, munitions de guerre et de bouche retrouvés au château de Tende.

Le 14 novembre 1575 une nouvelle convention entre Emmanuel-Philibert et Honoré de Savoie qui estimait à 5 000 écus de revenus la cession du comté de Tende et qu'il puisse en assigner 2000 à Renata d'Urfé sa nièce tandis que 500 écus reviendraient à Honoré. Le 15 novembre 1575 une convention entre le duc et Renata de Savoie estimait la cession du comté de Tende, Limone et Vernante à 1200 deniers d'or de revenus annuels. Cette seule année 1575 est la plus riche en documents de la série puisqu'on en dénombre 16. Le 25 mars 1579 une instruction était envoyée par dame de Montmorency sœur du comte de Tende au secrétaire Forestier député auprès d'Emmanuel-Philibert pour ses prétentions à la succession.

Le 15 mai 1579 fut enregistré le testament d'Honoré de Savoie lequel instituait pour héritier universel Enrica de Savoie son unique fille, durant sa vie, et, après sa mort seulement, Henri de

⁵¹ Walter Barberis, *Le armi del Principe. La tradizione militare sabauda*, Torino, 2003, pp. 51-54

Lorraine son neveu. Enfin par contrat de permutation entre le duc de Savoie et la duchesse de Mayenne Enrica de Savoie suivant lequel la princesse céda au duc le comté de Tende, terre et seigneurie de Maro et Prelà et les comptabilités dans le comté de Vintimille et Oneglia en échange des terres et baronnies de Miribel, Loyetta et Montellier et leurs dépendances. La duchesse renonçait au marquisat de Villars qui était racheté par le duc avec le comté de Sommariva, de Bosco et la seigneurie d'Aspremont. Ce même jour le duc Emmanuel-Philibert nommait les personnes pour l'exécution du contrat. Cette complexe querelle de succession n'est pas sans rappeler les intrigues et le coup de force qui ont présidé à l'acquisition du comté de Nice par Amédée VII en 1388 et qui ne passèrent à la postérité en tant que dédition qu'au XVIIe siècle sous la plume des érudits niçois Pastorelli et Gioffredo⁵².

Typologie des actes

	donation	vente	information	codicille	taxe	contrat	permutation	Total
1501	1							1
1503		1						1
1510			1					1
1521				1				1
1526		1			2			3
1528		2						2
1529		2						2
1531		1						1
1534					1	1		2
1535							1	1
1537		1						1
1546		1						1
1553		1						1
1556		1						1
1579							1	1
	statuts	quittance	patentes-ordre-règlement	testament	serment	correspondance	dépôt	
1535	1							1
1536		1						1
1547			1					1
1552				1				1
1554					1			1
1561			1					1
1562			1					1
1566	1							1
1567			1					1
1573						1		1
1574						2	2	4
1575			3			2		5
1579				1				1
	bail	ratification	procuration	supplique	convention	instruction	avis	
1533	1							1
1574		1						1

⁵² Laurent Ripart, « La dédition de Nice à la Maison de Savoie. Analyse critique d'un concept historiographique », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2001, 62.

1575			2	2	1	1	1	
Total	4	15	10	5	5	7	5	41

La période d'autonomie du comté de Tende comprend 41 documents. Les préoccupations économiques l'important largement avec 20 actes, comprenant les catégories juridiques de bail, ratification, quittance, dépôt, donation, vente, taxe, permutation, information, contrat et testament. Le domaine judiciaire à proprement parler intervient 13 fois avec les catégories juridiques de codicille, statuts, correspondances, procuration et avis. Les 8 actes restant étant des décisions souveraines et on remarque qu'elles sont particulièrement présentes en 1575 au moment où la diplomatie et par conséquent les alliances et mésalliances bât son plein pour la succession du comté de Tende.

• Sous la protection d'un Etat de frontière (1579- 1760)

Dès le 10 mai 1581 un contrat de permutation signé entre Charles-Emmanuel 1^{er} et Renata de Savoie en remplacement du précédant confirmait la cession au duc de toutes les comptabilités sur le comté de Tende, Vernante, Castello et la localité de Rivoli en échange, et en récompense, de la somme de 4000 deniers d'or à Renata qui recevait également terres et châteaux et seigneurie de Maximin en Bresse, et des Echets et des localités de Gordans et Saint-Iule sous différents pactes ici précisés. Un acte du même type cette fois entre les députés de Charles-Emmanuel 1^{er} et ceux d'Enrica de Savoie duchesse de Mayenne épouse du Prince Charles de Lorraine le 16 août 1581 estimait la valeur des lieux cédés à la duchesse lors de la permutation du 21 octobre 1479 : Miribel 1600 livres de revenus annuels, Loyettes 1250 livres, Chatonay 1200 livres et quant aux thermes de Montellier et des Echets elle s'engageait à payer 93 083 deniers d'or. Par ailleurs le duc lui céda la perception du sel dans le marquisat de Villars, Miribel, baronnie de Montellier et paroisses de Bussiges pour deux ans moyennant 30 000 deniers d'or. Le 21 novembre 1581 était compilé en deux volumes les actes signés pour la prise de possession des localités de Tende, Limone et Vernante au nom du duché de Savoie Charles-Emmanuel 1^{er}.

Le 26 mars 1582 le roi de France Henri III ratifiait les contrats de cession établis par Charles-Emmanuel 1^{er} et la duchesse de Mayenne. Le 1^{er} mai 1582 un accord était passé entre le duc et Renata de Savoie marquise de Bauge par lequel celle-ci lui céda les compétences sur les comté de Tende, Limon et Vernante en remerciement de la seigneurie d'Echet. Le 14 mai 1586 une donation faite par Renata de Savoie à Mgr Giacomo d'Urfé son fils aîné de tous les fiefs, biens et revenus correspondant. Le 22 juillet 1586 des droits furent concédés par Giacomo en faveur de Paolo Camillo et Maddalena d'Urfé d'une pension annuelle de 1200 deniers sur la gabelle du sel du marquis de Bauge en remerciement des 25 000 deniers d'or qui ont été constitué en dot à Maddalena d'Urfé. Le 4 avril 1584 un serment de fidélité était prêté par les habitants de Tende à Charles-Emmanuel 1^{er}. Le 29 septembre 1586 Enrica de Savoie ratifiait le contrat passé entre son procureur et le duc de Savoie le 21 juin 1586 pour le reliquat qui restait à lui remettre suite à la cession de la souveraineté du comté de Tende, Maro, Oneglia et Vintimiglia. Le 21 mai 1589 le duc Charles-Emmanuel 1^{er} promettait de payer à la duchesse Enrica de Savoie la somme 37 877 d'or et au terme de trois ans de 2% pour la cession des lieux susdits dans l'acte précédent.

Le 9 septembre 1601 la vente et l'inféodation faite par Charles-Emmanuel 1^{er} en faveur d'Honoré d'Urfé fils de Renata de Savoie et seigneur d'Alpiasco, Venasca et Brusasco situés dans le marquisat de Saluzzo avec toutes leurs dépendances pour 17 000 deniers d'or de capital et d'une année de revenus 1200 deniers assigné sur la taille et sur les terres du marquisat du Bugey et comté de Castelnuovo dans la Bresse cédés au susdit Honoré d'Urfé. Ce dernier ne put en jouir étant donné le transfert réclamé par le marquis du Bugey au roi de France sous réserve d'un versement de 17 000 deniers d'or. Le 4 août 1602 était enregistré une ratification du duc de Lorraine et d'Enrica de Savoie son épouse, du contrat passé avec le duc Charles-Emmanuel 1^{er} le 21 mai 1589 au sujet

de l'échange contre le comté de Tende, seigneurie de Maro, comptabilités d'Oneglia et Vintimille. Décision fut aussi prise qu'un volume rassemblait les documents relatifs au fief de Sommariva del Bosco et les impôts dépassant la somme 1800 deniers d'or au soleil. Ce qui fut fait pour la période 1603-1678. On soulignera que c'était la seconde compilation de diplômes à l'initiative de Charles-Emmanuel 1^{er} ce qui témoigne d'un soucis d'équilibre budgétaire ignoré auparavant.

Le 5 février 1609 apparaît dans la documentation une procuration faite par le duc de Lorraine et son épouse Enrica de Savoie pour le contrat de permutation sur les susdits domaines le 16 août et le 21 mai 1589. Ce va et vient entre les contrats et leur ratification est également caractéristique de la progression de la bureaucratie chez les Savoie que l'on pourrait à cet égard qualifier de mercantilisme précoce. Le 8 février 1609 encore un mémoire contenant la comptabilité était présenté par le duc et la duchesse de Mayenne à Charles-Emmanuel 1^{er} sur ses possessions du comté de Tende, seigneurie de Maro, Oneglia et Vintimille. Ensuite le 10 février 1615 Charles-Emmanuel 1^{er} faisait une assignation en faveur du duc de Mayenne sur le *Tasso* de Sommariva, Caramagna, Sanfrè, Brà et Lombriasco pour un intérêt de 30 500 deniers d'or. Le texte précisait qu'il serait fait une copie de cet ordre du duc de Savoie. C'était prêter également une attention inédite aux archives. Plus tard dans le siècle par exemple le recueil d'Alexandre Jolly, d'actes de la chambre des comptes, fut publié sur ces bases en 1679⁵³. Le 17 juin 1616 était enregistré un compte-rendu de visite des écrits de Luca Chianea pour accepter que les documents concernant la comptabilité de la communauté de Tende soient gardés chez lui. Le 6 juillet 1619 était décrétée l'inféodation par le duc de Savoie au comte Paolo Camillo Cavalca des revenus d'Arzigliano dans le pays de Vercelli, avec une assignation de 1000 deniers d'or annuels sur le *Tasso* de Chieri, et autres 30 000 deniers sur la gabelle du sel du comté de Tende, Limone et Vernant dont Cavalca était le concessionnaire. Nous assistons-là aux premiers pas vers la vénalité des charges en matière de finances. Le 22 octobre 1623 une nouvelle inféodation au bénéfice du comte Paolo Camillo Cavalca des châteaux et localités de Péone, Beuil et Sauze. Le même jour une minute d'instruction à l'intendant général des confins pour faire consigner les textes et autres actes de procès des confins entre le comté de Nice et le *Genovesato*.

Le 29 août 1672 était promulguée une instruction suite aux doléances de Tende résultant des dommages commis par les soldats lors de leur passage et séjour. Le même jour le duc faisait rédiger une note de quelques écrits concernant les comptes de la communauté de Tende. Puis il ordonna de faire une copie de quelques chapitres des Statuts de Tende regardant les communes dans le finage de ce lieu. Ce même jour furent tirées des conclusions fiscales condamnant aux galères perpétuelles Giovanni Fenoglio et Antonio Gastaldi de Cozio pour avoir fait la sentinelle dans les régions de Dora et Armasse en territoire de Tende afin d'empêcher l'exercice de la justice. Enfin le 29 août 1672 encore fut rédigé un sommaire des comptes du comté de Tende et Sommariva del Bosco.

Entre 1748 et 1749 fut décidé de compiler les textes regardant l'usurpation par Pupillo Cereghelli de Tende d'une partie d'un terrain dénommé le pré rond existant dans le territoire de Tende correspondant au roi et les différends entre Veda et Pupillo avec les pères capucins de ce lieu. Entre 1736 et 1738 présentation des avis des différents ministres sur le droit de souveraineté du roi de Sardaigne sur la garde d'un poste en contrebas de la strada Marenca à l'endroit où s'unissent le Negrone avec le Tanarello, au lieu appelé le Meschie, comme existant dans le comté de Tende. De ce poste les communautés de Pornasio, Cosio, Mendicati, prétendaient être de leur ressort. Or pour exclure ses prétentions on peut se rapporter aux avis sur divers documents entre 1207 et 1622. Entre 1760 et 1766 il y eut la rédaction de comptes-rendus pour la visite et reconnaissance des bornes correspondant au territoire de Tende. Dans la même période, enfin, le sénateur Della Valle réclama un mémoire des différents documents regardant le comté de Tende et ses limites. Ce sont ces considérations cadastrales qui mettent un terme à la série de documents d'archives.

⁵³ Thierry Couzin, « Rythmes temporels et mémoire collective d'après l'exemple du pouvoir savoisien (XIII-XIXe siècles) », dans *Temps, social, temps vécu*, Claude Mazauric (dir.), Paris, 2007, p. 372.

Typologie des actes

	contrat	volume	ratification	permutation	donation	taxe	serment	Total
1581	2	1						3
1582			1					1
1584							1	1
1586			1		1	1		3
1602			1					1
1603		1						1
1672		2						2
1748		1						1
	promesse	vente	procuration	mémoire	assignation	témoignage	inféodation	
1589	1							1
1601		1						1
1609			1	1				2
1615					1			1
1616						1		1
1619							1	1
1623							1	1
	instruction	conclusion	avis	compte-rendu				
1672	1	1						2
1736			1					1
1760				1				1
total								25

A la lecture de ce tableau on constate que cette période tranche nettement avec les deux précédentes dans la mesure où les finances se différencient de l'économie pour devenir un secteur autonome en relation avec la rédaction de compilations d'actes, de mémoires et compte-rendus soigneusement archivés. Mais l'archive n'est pas seulement l'expérience de la mémoire et le retour à l'origine elle est également un fondement de la loi au sens où elle est distribution civile de catégories juridiques et leur impression sur une matière⁵⁴. Le texte manuscrit sur le parchemin du codex prit une tout autre ampleur lorsqu'il fut remplacé par le papier avec le développement de l'imprimerie. Or, nous assistons aussi ici à la quasi disparition des deux autres termes de la triade qui constituait l'imaginaire du féodalisme depuis le XI^e siècle⁵⁵. Le judiciaire se limite aux serment, avis, instruction et conclusion. Il n'est plus que procédure et non plus le jugement sans appel de l'alliance du trône et de l'autel et devient ainsi institutionnalisé sous le terme de justice. Quant au pouvoir du Prince il n'est plus tant militaire que politique avec pour exemple le plus frappant le coup de force de l'inféodation qui induit toute une hiérarchie seigneuriale mais qui aboutit au service de l'Etat.

Au terme de cette recherche peut-être le lecteur sera-t-il frappé par deux choses. La première nous revient qui est celle d'avoir laissé aux noms propres l'ambivalence de la langue française et de la langue italienne. C'est que cet autre comté de Nice aura longtemps hésité entre les pôles de la Provence, du Piémont et de la *Riviera* de Gênes. La seule constante qui particulièrement affleure lors de la question de la succession du comté de Tende dès 1573 c'est l'inimitié avec le marquis de Villars Honoré de Savoie qui intenta un procès contre son propre frère Claude. Ainsi l'hommage porté le 14 septembre 1574 par la comtesse de Tende Renée de Savoie au comte de Beuil, celui-là

⁵⁴ Jacques Derrida, *Mal d'Archive. Une impression freudienne*, Paris, 1995, pp. 1-3.

⁵⁵ Georges Duby, *Le Moyen Age. De Hughes Capet à Jeanne d'Arc 987-1460*, Paris, 1987, pp. 76-187.

même qui ouvrit la voie au comte Amédée VII de Savoie lors de sa descente à Nice, était un prétexte du rattachement au duché de Savoie. Un tel choix lui fut facilité par le fait que ce n'est qu'en 1536 qu'était abandonné définitivement l'appellation Terre-Neuve de Provence au profit de celui de comté de Nice, soit une conséquence de l'occupation de François 1^{er} de ce pays⁵⁶. La seconde tient à l'importance de la monnaie dans les échanges de territoires, simples communautés, ou même-lieu-dit : livre d'argent de Gênes, écus au soleil d'or de France, florins de Toscane et plus généralement deniers, les paiements se font toujours en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes. Sans doute les comtés de Vintimille puis de Tende n'en manquaient-ils pas au croisement qu'ils étaient des voies de transit entre la Méditerranée et le Piémont.

⁵⁶ Anne Merlin-Chazelas, « Mise en place des institutions françaises dans les États de Savoie après leur conquête par François 1^{er} », dans *Recherches Régionales*, 2001, 157, p. 85.

RAPPORT DE L'INTENDANT GÉNÉRAL SUR LA PROVINCE DE NICE EN 1824

**transcription et traduction
Simonetta TOMBACCINI VILLEFRANQUE**

Dans le fonds de l'intendance générale de Nice de la période 1814-1860, la série de la correspondance expédiée constitue une source d'informations très précieuse pour l'histoire, le courrier adressé par l'intendant aux divers interlocuteurs, locaux et nationaux, ayant fait l'objet de transcriptions intégrales, sur registres et conservées sur place. Afin de respecter l'ordre originel et les changements introduits par des réformes successives, ce courrier a été classé en fonction des césures historiques et des destinataires, parmi lesquels figurait le secrétaire d'État aux affaires internes, point de référence obligé pour le responsable d'une Division. C'était à lui que cet

administrateur rendait compte de son activité et envoyait, entre autres, des rapports sur la situation du pays, confié à sa gestion, qui offraient données, analyses et perspectives, parfois d'une grande valeur, surtout lorsqu'il s'agissait d'hommes remarquables par leur énergie, leur motivation et leur souplesse de caractère, une qualité essentielle, celle-ci, dans les contrées où subsistait un fort sentiment particulariste.

Le comte Alessandro Crotti di Costigliole était l'un de ces hauts fonctionnaires, sensible aux problèmes de ses administrés et prompt à prêcher leur cause auprès de son supérieur, les huit années (de 1819 à 1827) passées à la tête de la Division de Nice lui ayant permis de connaître les faiblesses structurelles de l'ancien comté et d'envisager des remèdes, à court et à long terme. Le rapport qu'il envoya à Turin le 14 février 1824 témoigne de son engagement et de sa clairvoyance. En effet, certaines des propositions qu'il formula devaient recevoir aussitôt l'agrément royal, comme la création de la Chambre d'agriculture. Quant aux autres, telles l'endigement du Var ou la construction de routes dans les vallées, jetées pour l'heure aux oubliettes, elles serviraient de canevas dans les décennies à venir⁵⁷.

• **Projet pour divers institutions, établissements et ouvrages publics dans la province de Nice**

La très agréable vision d'un roi magnanime et glorieux qui, plein de l'amour et de la dévotion de ses peuples, multiplie ses soins pour les rendre éminemment heureux, est sans doute l'un des motifs les plus consolants et forts, susceptible d'encourager ceux qui, appliqués au service royal, n'ambitionnent que de concourir à l'aboutissement de la grande œuvre et d'aplanir les chemins menant au bonheur souhaité.

Mais si jusqu'à présent de tels événements étaient considérés plus théoriques que réels, il me semble qu'aujourd'hui l'époque est venue de sortir de l'erreur, puisque, à la volonté précise du souverain, s'est ajoutée la prescience d'un excellent ministre qui, à tout prix, veut conduire les heureux peuples de ces États au sommet désiré, créant ces institutions, établissements et ouvrages publics les plus convenables pour chaque province et ville, de manière à ce que celles-ci, sous les auspices bénéfiques d'un tel monarque, puissent bénéficier plus promptement des effets d'une véritable prospérité.

L'obligation que V.S.Illustrissime vient d'assumer avec sa dépêche du 15 décembre dernier est la preuve de cet engagement ; une obligation qui, tout en m'incitant à traiter ce sujet, m'attribue la douce et consolante charge de lui parler de la province de Nice et de lui expliquer les ouvrages et institutions dont ce pays a besoin. Cette charge glorieuse donne à mon cœur beaucoup de satisfaction, tandis que me conforte l'espoir de pouvoir procurer pour ces populations misérables d'utiles établissements.

En effet parmi toutes les terres de Sa Majesté la province de Nice est peut-être la plus abandonnée à cause de sa position alpestre et malheureuse. Afin de promouvoir ces institutions susceptibles d'être profitables, il faut tout d'abord détailler l'état topographique du pays, pour expliquer sa misère générale et apporter l'antidote salutaire.

La province de Nice n'est donc, à vrai dire, qu'un amas de montagnes ininterrompues qui, divisées en plusieurs chaînes inaccessibles, ne présentent dans leur extension que l'idée du squelette de la nature ; les Alpes-Maritimes forment le contexte de cette contrée qui à l'est touche les montagnes de Ligurie, à l'ouest celles de Provence, au nord celles de la province de Cuneo et de Mondovi et au sud la mer Méditerranéenne. Les communautés qui tirent bénéfice de la mer sont toutefois peu nombreuses, exception faite pour la ville de Nice située près du littoral et entourée d'amènes collines, même si elle ne s'investit guère dans le commerce maritime et n'en bénéficie que médiocrement.

La superficie de la province de Nice est de 294 086 hectares. Sa population est de 95 390 âmes. En soustrayant de ladite superficie celle de la ville et territoire de Nice, qui est de 7 098

⁵⁷ Ce document est conservé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, sous la référence 1 FS 94.

hectares, et d'une population de 25 831 âmes, il s'ensuit que la superficie de la province est de 286 988 hectares et la population des communautés restantes de 69 559. Si l'on divise la superficie par le nombre de la population, on obtient la quantité de 4 hectares et 1/7 environ par habitant, alors que dans les belles plaines du Piémont un hectare alimente de 6 à 8 personnes au moins, ce qui donne une proportion d'un contre 30, proportion attestant clairement la stérilité de cette province.

Celle-ci est naturellement inhabitée puisque les trois quart de sa superficie sont de nus rochers, des terrains stériles, inaccessibles et en friche, soit parsemés de quelques lacs, soit coupés par d'innombrables rivières et torrents, soit interrompus par des lieux escarpés, désertiques et lointains des centres habités, soit envahis de bosquets de broussailles difficilement extirpables et d'aucune rentabilité. Donc, si entre un quart et un cinquième de cette superficie peut se dire cultivable, en réalité il ne l'est que grâce au pénible travail du pauvre laboureur, obligé, s'il abandonne le fond des vallées, de grimper de rocher en rocher et de franchir massifs et précipices afin de chercher, ici et là, de petites étendues transformables en champs, dont la stérilité ne peut se vaincre qu'à force d'engrais, insuffisants par ailleurs. Effectivement les troupeaux nécessaires font défaut et on ne peut les augmenter, cette immense et aride superficie manquant des pâturages souhaitables.

Les conséquences prouvent mes observations. La province de Nice, hormis la ville, comporte 86 communautés très peu peuplées, ce qui constitue une seconde démonstration de leur misère. Si l'on divise la population de ces communautés, s'élevant à 69 559 âmes, par 86 et on fait de même pour la superficie de la province le résultat est de 808 âmes par superficie de 3 337 hectares. Or, une superficie de 3 337 hectares forme un terrain carré dont la racine est de 58, à savoir 5 800 mètres linéaires, ce qui représente précisément le terme moyen pour marquer la distance entre les communautés.

Ladite distance, supposée à vol d'oiseau, donne l'idée d'une route faisable en une heure, mais le terrain étant jonché de montagnes, valons, torrents et précipices, il faut employer un temps extrêmement long, étant obligé de monter et descendre et faire de grands tours pour éviter les divers obstacles des lieux.

● **Routes communales**

Ces obstacles sont si nombreux qu'il n'y a, pour ainsi dire, aucune route praticable entre une commune et l'autre. Les sentiers présentement battus ne sont que des pistes souvent indistinctes, fatigantes et très dangereuses, soit pour les mulets, soit pour les piétons, à l'exception de la route royale de Nice à Tende et de la route provinciale de Nice à San Remo, qui desservent très peu de localités.

Ce tableau suffit à démontrer l'état des populations éparses, sans communications entre elles et sans commerce, dépourvues des denrées les plus nécessaires et des commodités de la vie et par conséquent dans un état d'ignorance insurmontable tant que la situation topographique de ces communautés ne sera pas modifiée par la création des indispensables routes. Donc, à mon avis, la chose la plus urgente est d'aménager l'ouverture des routes communales afin de transformer ces terres sauvages et agrestes en des pays cultivés, riants et productifs.

Il y a quelques années il fut question de construire une seconde route provinciale, de la ville de Nice au mandement de Saint-Étienne, mais elle ne pourra se faire que dans plusieurs années, vu que le projet prévoit des fonds importants et extraordinaires, qui ne seront disponibles que d'ici vingt et peut-être quarante ans. Ces fonds sont importants puisque, selon le projet, cette route nécessite le creusement de longs tronçons dans la roche vive et doit longer les précipices et les parois à pic du Var et de la Tinée. Par ailleurs cette route provinciale ne serait utile qu'à un petit nombre de communautés, alors que pour activer l'agriculture et le commerce il faut une entière,

facile, libre et constante communication entre les mandements et le chef-lieu de la Division⁵⁸ et tout au long de l'année.

Ces routes et ponts ne peuvent se construire sans fonds, dont les communautés sont dépourvues, étant d'une part pauvres et d'autre part généralement grevées d'impôts. Quelques-unes paient beaucoup plus de ce qu'elles devraient payer par rapport à la ville de Nice, d'autant qu'elles n'ont, comme cette ville, ni des étrangers qui répandent leurs liquidités, ni des troupes qui achètent les denrées, ni des revenus actifs pour faire face aux dépenses locales et aux créances fixes et légitimes, ni des usines employant les pauvres, ni des fonctionnaires royaux et des tribunaux, abondants en ville, qui font circuler l'argent.

Au contraire, les communautés de la montagne subissent des continuelles déperditions, puisque chaque année l'argent de leurs impôts est transféré dans le chef-lieu et ne retourne pas, sauf pour la portion congrue des curés ou pour la pension de quelques retraités ou invalides, ce qui ne correspond pas à l'argent versé. Elles s'appauvrissent encore plus si l'on pense qu'elles doivent se ravitailler dans Nice, en argent comptant, achetant les produits manufacturés et les denrées les plus nécessaires à la vie, tels les tissus, les cuirs, le savon, les outils agricoles et les productions coloniales, alors qu'elles ne peuvent y amener quasiment rien, leurs produits étant pauvres, rares et difficilement transportables, faute de routes courtes et commodes.

Pour remédier vraiment à ce mal je serais de l'avis d'allouer annuellement la moitié des contributions de la province à la construction des routes communales. Du montant global de ces contributions, qui est de 305 366, 95 liras, il faudrait exclure les contributions de la ville de Nice et des lieux de Breil, Saorge, Touët de L'Escarène, La Brigue, Tende et La Turbie, des communautés qui ont des revenus et se trouvent sur le parcours des routes royale et provinciale et communiquent de façon libre et commode tant avec la ville qu'avec les pays voisins. Si l'on déduit donc de ces contributions celles payées par lesdites communautés à savoir :

Nice	73 199, 45 liras
Breil	5 907, 13
La Brigue	5 174, 11
Drap	2 571, 52
Saorge	6 225, 10
L'Escarène	4 665, 72
Tende	4 985, 46
Touët de L'Escarène	1 618, 25
La Turbie	2 682, 63

Total 107 029, 37

Il resterait 198 337, 58 liras, dont la moitié est de 99 168, 79 liras, que le gouvernement pourrait laisser au profit de cette misérable province jusqu'à ce que les communications entre toutes les communautés et la ville de Nice soient rendues commodes et libres.

Cette solution est le seul moyen capable de rendre florissants l'agriculture et le commerce à l'intérieur du pays et de permettre aux habitants de vivre plus confortablement, grâce à la vente de leurs denrées et des bestiaux, sans s'exposer au risque de perdre la vie dans les précipices inévitables là où il n'y a pas de sentiers. À ladite somme annuelle de 99 168, 79 liras, correspondant à la moitié des impôts, s'ajouterait celle de 92 mille liras environ, actuellement déposée dans la caisse des fonds de la province, dont l'utilisation était prévue pour la construction de la route provinciale de Nice à Saint-Étienne.

● Pont sur le fleuve Var sur le territoire de la commune de Bonson

⁵⁸ D'après l'édit royal du 10 novembre 1818 les états sardes de terre ferme étaient divisés en Divisions, provinces, mandements et communautés. La Division était donc l'appellation d'une circonscription administrative dirigée par un intendant général. Celle de Nice comprenait les provinces de Nice, San Remo et Oneille.

Un ouvrage digne de l'esprit bienfaisant du souverain, le plus urgent et sans doute le plus utile, sans être très dispendieux, est la construction d'un pont sur le fleuve Var, au niveau le plus étroit, sous la commune de Bonson, où se trouvent encore les vestiges de l'ancien pont, dont la longueur était de 140 mètres. Les flancs et les piliers de ce pont seraient en maçonnerie pour une largeur de 4 mètres et les parties restantes en bois. La dépense pour ce pont pourrait atteindre 45 mille livres. Mais 25 mille livres suffiraient si, par défaut de fonds et considérant qu'une telle construction est indispensable et urgentissime, l'on ne construisait que la culée droite en maçonnerie et les traverses en mélèze, vu que la culée gauche existe toujours.

Un mémoire, que je vous envoie, du comte de Malaussène, lieutenant-colonel du génie militaire, démontre combien ce pont est utile, intéressant et indispensable ; ce comte y présente d'une manière efficace la cause de l'humanité, de la morale publique et l'intérêt de 36 communautés se conjuguant avec celui du service royal.

Si ce pont tant désiré était construit, les mandements de Roquestéron, de Puget-Théniers, de Guillaumes et de Villars recevraient aussitôt mouvement et vie. Car les communes composant ces mandements feraient sans doute des sacrifices pour ouvrir la route qui de ce pont va à Saint-Martin afin de profiter plus rapidement des communications avec Nice. Ce pont réalisé, il en serait fini des doléances, dues aux dangers et désagréments que rencontrent le commissaire des levées, les notaires, insinuateurs et carabiniers royaux, lors de leurs déplacements et l'avocat fiscal général, par l'interruption de la correspondance. Également ce bureau ne tarderait plus à fournir aux divers ministères les informations qu'on lui demande avec promptitude et qu'il lui est impossible de satisfaire quand le fleuve est infranchissable.

Si ce projet est entériné, il suffirait d'un délai d'environ trois ans pour parvenir à la construction du pont et des communications entre les communautés qui y participent et d'un petit nombre de cantonniers pour les entretenir et rendre ces routes de plus en plus confortables, soit pour les voyageurs à pied, soit pour les mulets⁵⁹.

● Filature de coton

Il y a dans cette ville (Nice) depuis deux ans une filature de coton qui emploie un certain nombre de pauvres. D'où une consommation annuelle dans la Division de cinq à six cents mille francs de coton. Mais les négociants français visent à ruiner le fabricant introduisant des cotons filés et tors, blancs et de couleur, à un prix extrêmement bas, de sorte que, depuis son établissement et malgré son industrie, il gagne moins de 6% et sera obligé d'arrêter la production si les importations continuent d'augmenter ; ces importations retirent à notre commerce et à la circulation monétaire intérieure une somme de plus de 200 mille francs.

Le seul moyen d'aider cette entreprise et de l'encourager, sans peser sur les finances royales, serait l'instauration par l'administration communale d'un modique droit sur les cotons filés, blancs et de couleur ; il serait perçu par les employés et préposés de la ville par le biais d'un petit agio que l'intendant fixerait à semestres révolus et selon le montant de la recette. On pourrait en prêter une partie au fabricant qui serait tenu de la restituer en fonction de ses rentrées et dans des délais convenus, moyennant intérêts. Ceux-ci seraient destinés à soulager les communes pauvres engagées dans la construction des routes communales, au cas où le pont sur le Var serait bâti, prémisses de la prompt communication pour la moitié des communes qui doivent profiter de la route provinciale.

● Protection contre les fleuves et rivières

Chaque pays a ses lois et institutions, imposées par les localités, la Hollande par exemple a une administration chargée de la surveillance et de la restauration des digues qui la sauvegardent

⁵⁹ Le projet n'aboutira finalement qu'en 1852 sous la forme du pont suspendu Charles-Albert.

d'une submersion totale. De même, la province de Nice devrait avoir un système d'alerte pour lutter continuellement contre l'impétuosité des eaux descendant de la montagne, des fleuves et des torrents, qui, soit à cause des pluies, soit par la fonte des neiges ou le débordement des rivières, dépouillent les cimes des monts, sillonnent et creusent des précipices immenses et rongent les terres en plaines aux dépens de l'agriculture.

● Endiguement du fleuve Var de Saint-Martin à Nice

Le fleuve Var, dans la partie qui longe le territoire de la ville de Nice, mériterait un remède urgent et digne de l'attention du gouvernement. Ce fleuve, limitrophe entre Nice et la Provence, à partir de la commune de La Roquette-Saint-Martin offre un spectacle toujours menaçant, puisque ces eaux ne rencontrent aucune levée, tandis qu'elles grossissent au milieu d'un lit très vaste ; par conséquent elles rongent les terres cultivables que la ville possède le long des rivages. On a calculé que si ce fleuve était contenu dans un lit de 300 mètres de largeur sur un cours de 20 mille, il rendrait à l'agriculture un terrain qui, rendu fertile par le limon, en deux voire trois ans ferait la fortune de cette ville. Car elle élargirait son territoire et augmenterait la partie cultivable d'environ 1 500 hectares qui pourraient valoir plus de quatre millions, alors qu'il suffirait un quart de cette somme pour accomplir un ouvrage aussi beau et grandiose.

Pendant que je prie la secréterie royale d'État de prendre en considération un si profitable avantage, je me réserve de lui faire parvenir le projet qui pourrait être exécuté, avec le concours du gouvernement qui, je l'espère, au bout de peu d'années recouvrerait entièrement l'argent investi. En même temps l'utilité de plus en plus évidente d'une telle entreprise ferait l'objet d'un souvenir éternel de la part de cette population pour son roi et ce ministre qui l'aurait favorisée. Cette population peut d'autant plus espérer la prise en considération de cette entreprise utile et profitable que la *Gazzetta piemontese* vient de publier les patentes royales du 9 janvier 1824 par lesquelles Sa Majesté a daigné approuver le tracé rectiligne de la Boisserette, un torrent de la Savoie ; en effet de telles opérations, en restituant aux cultures d'importantes étendues de terrain, inondées ou rendues improductives par les eaux, croissent notablement la richesse de tout pays avec, en conséquence, une augmentation de la population⁶⁰.

● Cadastre général de la province

Le cadastre parcellaire des communes, déjà introduit par le gouvernement français et dont cette province a un grand besoin, est un autre ouvrage d'intérêt public qu'il faudrait exécuter. Car les contributions actuelles ont été jusqu'à présent calculées et réparties d'abord entre les mandements, ensuite entre les communautés et enfin entre les particuliers, de sorte que, manquant la première base de péréquation générale dans la distribution des impôts royaux, il en découle une charge pour d'innombrables populations et particuliers à laquelle on ne peut remédier sans au préalable l'instauration du cadastre. Ce système de cadastre général exige à mon avis l'établissement d'une direction provinciale chargée de l'aménagement des contributions, tant pour la formation des rôles que pour la vérification annuelle des cadastres et des « livres de mutations ». Puisque ces registres, confiés aux seules communautés et à la merci d'administrateurs souvent ignorants et loin de la surveillance de la communauté, engendrent malheureusement des abus, alors même que les délinquants ne reçoivent pas les blâmes et les châtiments mérités. Cette direction, annexée au bureau de l'intendance générale, serait un bon remède contre erreurs et fautes et faciliterait une expédition rapide et ordonnée des cahiers.

● Société d'agriculture

⁶⁰ L'endiguement du Var se révélera d'un coût considérable. Entrepris dès les années 1840, puis interrompu par manque de crédits il ne sera réalisé que sous le Second Empire.

Cette province, compte tenu de sa situation naturelle et topographique, présente la réunion de plusieurs climats. En effet les hautes Alpes sont très froides et sous la neige, tandis que la partie près de la mer est très tempérée. Quant aux communautés intermédiaires, elles présentent entre elles des diversités qui se concrétisent dans la culture des plantes qui y poussent, à savoir : dans les régions les plus chaudes les agrumes et les caroubiers, dans celles tempérées les oliviers et les mûriers, dans les moins tempérées les châtaigniers et dans les régions froides la culture des céréales et les pâturages pour les troupeaux.

Or, ces diverses zones climatiques de la province requièrent évidemment des cultures différenciées et particulières.

Ces considérations et celles déjà citées sur l'ignorance des agriculteurs et des propriétaires des terrains m'incitent à solliciter la création, dans cette province, d'une société d'agriculture, de manière à l'inculquer à tous les habitants, par une étude infatigable de la nature du sol et de la diffusion des informations agraires nécessaires par le biais d'un journal périodique destiné à être envoyé et lu dans chaque communauté.

Une telle société serait envisageable à Nice moyennant une allocation annuelle, lui permettant de se procurer d'autres journaux et des collaborations et de tenter des expérimentations analogues. À mon sens, elle ne pourrait être que profitable : les dépenses du journal pourraient être facilement comblées (...). Ce journal, qui pour l'instant n'existe pas dans cette ville chef-lieu de province et de Division et siège d'un sénat royal, paraît d'autant plus indispensable pour l'intérêt public et pour l'économie du barreau et des clients qu'une feuille périodique semblable est prévue par l'art. 72 des patentes royales du 16 juillet 1822 pour les inscriptions des notifications judiciaires afin de libérer les propriétés des privilèges et des hypothèques. Pour ces deux raisons, permettez-moi donc de solliciter la publication de ce journal de la Division et la société agraire, dont l'établissement n'annonce que des avantages.

Un pareil projet fut avancé d'autres fois mais, non soutenu par le gouvernement, il ne sortit aucun effet. À présent, me semble-t-il, l'époque si souhaitée d'une telle faveur est proche, laquelle toutefois ne doit pas se limiter à une simple concession gratuite, mais s'accompagner d'un fond annuel pour les premières dépenses d'établissement, d'abonnement à plusieurs journaux nationaux et étrangers et pour faire face aux expériences agricoles qu'il conviendra tenter⁶¹.

Les oliviers constituent le revenu principal pour la moitié des communes de cette province ; selon quelques agronomes, la culture de cet arbre présente des défauts fondamentaux qu'il serait bon d'extirper. De plus, il y a des insectes très nuisibles pour cette plante précieuse et plus encore pour les olives, à tel point que l'on ne voit jamais se succéder consécutivement deux années si l'une d'elle n'est pas entièrement anéantie par la présence d'un ver extrêmement prolifique qui ronge le fruit et en absorbe le suc oléagineux avant la maturation. Se multipliant d'année en année, cet insecte empêche la récolte des olives pendant plusieurs années.

Ce triste événement apporte la désolation dans ces contrées, puisqu'il les appauvrit. Afin d'obtenir une récolte biennale sûre et pérenne, d'aucuns ont proposé d'intercéder auprès de l'autorité souveraine pour qu'elle ordonne l'abattage et la destruction de tous les fruits de l'année intermédiaire, qui sont généralement en petite quantité et gangrenés par lesdits vers, au cours du mois de décembre, lorsque les larves n'ont pas encore achevé leur métamorphose et ainsi eu le temps de se propager à la récolte abondante de l'année suivante. Si ce raisonnement s'avère fondé, et il en a l'air, alors il faudrait solliciter la loi envisagée qui, produisant l'effet souhaité, serait source de véritables richesses, d'autant plus faciles à obtenir que l'exécution de la mesure semble aisée.

⁶¹ Une Chambre d'agriculture et commerce fut effectivement créée l'année suivante, en vertu des patentes royales du 4 janvier 1825 ; voir à ce propos ADAM, 1 FS 17 et 33 J 1

Si j'écoutais l'impulsion de mon cœur je pourrais ajouter d'autres nombreuses mesures d'utilité publique mais, ne devant proposer que des cas de possible et prochaine exécution, je me bornerai à citer les œuvres suivantes qui, en temps et lieu, pourront faire l'objet de réflexion en vue d'une solution.

Ces œuvres sont :

- l'exploitation pour le compte du gouvernement de certaines mines, existant dans cette province et notamment celle de fer de Valdeblore, déjà signalée à cette secréterie par l'ingénieur de première classe Despine ;
- la stipulation d'un traité avec la France afin de faciliter l'exportation vers ce pays des troupeaux et laines de cette province, comme c'était le cas, il y a deux ans, avant l'application de l'actuel droit excessif qui les pénalise ;
- l'extinction progressive des dettes fixes des communes au moyen d'une taxe annuelle provinciale, modifiée par le concours de tous les revenus des communautés, à condition que cette mesure ne heurte pas les droits municipaux respectifs ;
- et enfin toute action favorisant ce pays en le soulageant des charges supérieures à ses forces, afin de lui permettre de ressembler à ces provinces qui non seulement suffisent à elles-mêmes mais peuvent suppléer aux besoins des autres en raison de leur fertilité.

LA PLACE DES JUIFS À NICE AU XIX^e SIÈCLE :

**ASPECTS D'UNE HISTOIRE
PARADOXALE**

Jérémy GUEDJ

Le Comté de Nice vécut de nombreux bouleversements liés aux contextes politiques intérieur et international, aux conjonctures et évolutions internes, ainsi qu'aux changements de statut et de souveraineté. De cette histoire instable, le XIX^e siècle constitue un des exemples frappants : après la « parenthèse » française de la Révolution et de l'Empire, Nice tomba à nouveau sous le pouvoir sarde, avant d'opter pour son rattachement à la France. Dans le rapide mouvement qui entraîna ces mutations d'ampleur, la population niçoise put apparaître désorientée, manifestant selon les courants de pensée et selon les moments sa joie ou son désarroi face à l'évolution de sa condition.

Cet état d'esprit ne pouvait que se trouver amplifié au sein des minorités niçoises, dont la position ne se trouvait pas souvent fermement assurée : la plus ancienne d'entre elles, composée par les Juifs, se montra ainsi très attentive aux échos de ces événements dont elle ressentit parfois directement les conséquences, du fait de sa double appartenance, à la population niçoise, et à une communauté religieuse autonome. De fait, tous les épisodes de l'histoire du Comté à cette époque modifièrent, dans un sens positif ou négatif, la condition juive niçoise. La période de la Révolution et de l'Empire vit les Juifs de Nice accéder à la citoyenneté française, situation qui instaurait *de jure* l'égalité totale des droits entre tous les sujets français. Mais dans les premiers temps de la Restauration sarde, s'appliqua de nouveau aux Juifs le droit ancien, qui comportait de nombreuses mesures vexatoires jugées archaïques en regard des progrès apportés par la présence française. Consciente de l'aspect rétrograde de la situation, la constitution sarde de 1848, le *Statuto*, proclama à son tour l'égalité entre tous les sujets. Les Juifs purent recouvrer, avec le rattachement de 1860, l'ensemble des droits dont ils avaient joui de 1791 à 1814, plus nombreux que ceux accordés par Turin.

Dans ce contexte général, quelle place les Juifs de Nice occupaient-ils réellement à Nice au XIX^e siècle, pris largement de la Révolution à la fin de la Belle Époque ? Introduire la notion de place, qui s'applique bien à une étude menée à l'échelle urbaine, invite à opérer une série de distinctions. C'est que la place effectivement occupée peut résulter de l'assignation émanant d'un organe étranger ou au contraire d'une volonté de regroupement interne à la communauté. De manière quantitative, la place peut s'avérer largement visible, notamment sur les plans urbain, politique ou économique, et se révèle aisément mesurable, tandis qu'elle apparaît plus difficile à

appréhender dans le champ des idées et des mentalités. Qualitativement, la place peut être négative, lorsqu'elle s'inscrit dans une campagne de haine par exemple, ou positive quand le peuple d'Israël participe à un effort collectif reconnu et loué par ses pairs. Ou encore, l'on peut considérer la place comme un rang tenu dans une hiérarchie.

Cette stimulante complexité ouvre la voie à un questionnement foisonnant. Moins que de prétendre à une histoire exhaustive des Juifs à Nice au XIX^e siècle, qu'une bibliographie, bien qu'elle se révèle réduite et souvent ancienne, aborde déjà sur de nombreux aspects, il s'agit de se demander en quoi les nombreuses évolutions connues par le Comté de Nice à cette époque influèrent sur la place multiforme occupée par les Juifs. D'où découlent de nouvelles interrogations : observait-on une correspondance entre les places géographique, politique et économique des Juifs niçois ? Sur le plan des mentalités, existait-il par ailleurs une corrélation entre la place réelle des Juifs à Nice et celle qu'ils occupaient dans l'imagerie populaire niçoise de l'époque ?

Autant d'éléments susceptibles de se décliner en trois grands champs : la place dans le paysage urbain, la place dans la vie économique et politique et la place dans les mentalités. Pour les aborder, il sera intéressant de mettre en regard avec l'histoire générale du judaïsme le passé particulier et souvent paradoxal des Juifs de Nice.

● La place des Juifs dans le paysage urbain

Le premier élément qui s'offrait à tout observateur était la place géographique occupée par les Juifs dans le paysage niçois. Il apparaissait en fait que l'inscription urbaine des Juifs constituait la fidèle traduction de leur condition et de ses évolutions. Tout comme le XIX^e siècle se révéla duel pour les Juifs, qui oscillaient entre intégration et marginalisation, l'ancrage de cette communauté⁶² à Nice demeurait double : à côté des vestiges d'un monde ancien, celui de la stigmatisation, symbolisée par le ghetto, se produisait une modernisation de la présence des Juifs dans la ville.

Les vestiges de la stigmatisation géographique

À l'orée du XIX^e siècle, la communauté juive niçoise, ou *kehila*, comptait environ 300 âmes, réparties en plus de 70 familles⁶³, c'est-à-dire 0,75 % du judaïsme national estimé à 40 000 membres⁶⁴. En dépit des apparences, il s'agissait d'une communauté de taille moyenne, comparable à celle de Marseille, qui abritait 301 Juifs en 1801⁶⁵, mais le nombre de Juifs à Nice demeura quasiment stable tout au long du siècle, tandis que celui de Marseille connut une spectaculaire explosion. À l'échelon local, les Juifs représentaient 1,2 % de la population niçoise qui s'élevait à

⁶² Le terme de « communauté », qui ne s'applique pas avec pertinence à toutes les époques de l'histoire du judaïsme à Nice et en France, n'est dans le cas présent pas usurpé : il renvoie en effet à une organisation soudée autour de l'appartenance à la même religion, et qui peut s'avérer volontaire ou obligatoire. Au XIX^e siècle, nombre des Juifs de Nice se rattachaient à leurs coreligionnaires en raison des lois restreignant leur liberté : se rassembler résultait ainsi plus d'une nécessité que d'une volonté personnelle dans la plupart des cas. De cette manière, parler de « communauté » revient à désigner une réalité objective, ce qui n'est pas le cas pour le siècle suivant.

⁶³ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice : le Premier Empire (1806-1814) », *Nice Historique*, n° 10, 1^{er}-15 juin 1904, p. 148.

⁶⁴ Parmi les 40 000 Juifs de France, qui formaient la « judaïcité », 25 000 vivaient en Alsace, disséminés en petites communautés tandis que d'importants groupes se situaient également dans le Messin et en Lorraine (7500), dans le Sud-Ouest (3500) et dans le Comtat-Venaissin (2500). Doris Bensimon, Sergio Della Pergola, *La Population juive en France : socio-démographie et identité*, Paris-Jérusalem, CNRS et Hebrew University of Jerusalem, 1986, p. 25.

⁶⁵ Danièle et Carol Iancu, *Les Juifs du Midi. Une histoire millénaire*, Avignon, A. Barthélemy, 1995, p. 253.

25 000 personnes au début du siècle⁶⁶. Ainsi, la communauté juive de Nice constituait bien une minorité au sens propre du terme ; malgré cela, sa place dans la ville apparaissait nettement visible.

Présents à Nice depuis l'Antiquité, les Juifs se regroupèrent rapidement, en raison du lien religieux qui les unissait, mais également afin d'avoir accès aux structures leur permettant d'accomplir les usages de leur culte : à l'origine, se produisit ainsi une « concentration volontaire »⁶⁷. Ce ne fut que par la suite, durant le Moyen Âge, que la place occupée par les Juifs résulta d'une décision des autorités : de fait, la place assignée aux Juifs apparaissait très précisément définie dans l'édit promulgué le 17 juin 1430 par le duc Amédée VIII de Savoie ; le texte latin ne comportait aucune équivoque : « *Judei debent a vicinis et cohabitatione fidelium separari et in suum locum recludi* »⁶⁸. Les Juifs devaient rester physiquement séparés du reste de la population et vivre reclus dans un lieu clairement circonscrit et clos par des portes. C'est que, la pensée de l'époque consistant à voir dans la fréquentation des Juifs, frappés par l'impureté et la malédiction, une attitude condamnable, l'on cherchait à éviter, le plus possible du moins, tout mélange entre les populations. Si bien que l'on élaborait une stricte réglementation, gouvernée par le principe de la claustration, afin d'éviter ce que l'on considérait comme une véritable contamination : la séparation géographique semblait susceptible de réduire les risques. Un ghetto avant la lettre était instauré⁶⁹, qui constituait un parfait exemple du genre, comparable à ceux de Venise ou de Rome, plus grands mais fonctionnant selon les mêmes principes. Ainsi, comme dans ces ghettos, à Nice, il était interdit aux Juifs de sortir de l'enceinte du quartier qui leur était réservé et d'employer des Chrétiens à leur service, tandis que ces derniers devaient se tenir éloignés des portes du périmètre circonscrit aux Juifs pendant la nuit. Ce que l'on appelait « *giudaria* », ou « juiverie », comprenait deux îlots dits Sainte-Constance et Saint-Valérien⁷⁰, et abritait tous les lieux où se pratiquait le culte de Moïse : synagogue, écoles et boucheries. Les entrées se situaient aux deux extrémités du ghetto et les fenêtres des habitations donnaient uniquement sur l'intérieur, ce qui rendait, pensait-on, le quartier plus hermétique à la ville extérieure. De cette manière, judaïsme et stigmatisation géographique allaient de pair. Les Juifs adoptèrent d'ailleurs une stricte organisation administrative interne, qui renforçait leur communauté : l'*Università* ou Université, composée d'un important personnel⁷¹. Tous ces éléments assurèrent la pérennité de la condition juive niçoise.

Qu'en était-il, au XIX^e siècle, du ghetto et des principes qui le régissaient ? Depuis 1430 et les nombreux changements de souverainetés que connut le Comté de Nice, les hommes et les circonstances contrevinrent au principe de la claustration. La présence française rendit d'ailleurs caduque la loi sur le ghetto, mais sitôt la Restauration sarde intervenue, les anciens principes reprirent vigueur. Une première ordonnance, en 1829, proclama le retour à l'ancien statut des Juifs, tandis qu'une notification, envoyée aux dirigeants juifs locaux par l'intransigent intendant général Bianchi levait toute ambiguïté quant au retour de la stigmatisation géographique pour les Juifs : se trouvaient remises en vigueur « les dispositions des Royales constitutions qui défendent aux

⁶⁶ Estimation de la population niçoise tirée de : Olivier Vernier, « La Restauration sarde (1814-1848) » in Alain Ruggiero (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006, p. 165. La proportion de Juifs tendit à diminuer au fur et à mesure de l'accroissement démographique niçois.

⁶⁷ Danièle et Carol Iancu, *op. cit.*, p. 28.

⁶⁸ Jacques Decourcelle, *La Condition des Juifs de Nice aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, PUF, 1923, p. 58. « Les Juifs doivent être séparés de leurs voisins ainsi que des habitations des chrétiens et rester cantonnés dans leurs quartiers ».

⁶⁹ Le terme de « ghetto » provient du dialecte vénitien *getto*, qui désignait le quartier de Venise qui abritait la fonderie pour les bombardes de la Sérénissime, lieu fermé auquel on accédait par un pont et une porte. L'on enferma les Juifs dans ce quartier à la suite d'une décision de 1516. Cf. Riccardo Calimani, *Histoire du ghetto de Venise*, Paris, Denoël, 1997 (1985 pour l'édition italienne), p. 19 sqq. À Nice, l'on appelait alors ce quartier « *Giudaria* » ou « Juiverie », bien qu'il prit plus tard le nom de « Ghetto » ; il était situé dans l'actuelle rue Benoît-Bunico.

⁷⁰ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice (1814-1848) », *Nice Historique*, n° 17, 1^{er} décembre 1904, p. 260.

⁷¹ Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), Br 7954, *Capitoli dell'Università degli Ebrei di Nizza*, Nice, Società tipografica, 1785. Cf. les origines de cette institution dans Honel Meiss, « Coup d'œil rétrospectif sur l'Université israélite de Nice (1648-1860) », 1^{ère} partie, *Nice Historique*, n° 3, mai-juin 1922, pp. 88-93 ; Jacques Decourcelle, *op. cit.*, p. 213 sqq.

Israélites de demeurer pêle-mêle avec les chrétiens», le pouvoir ordonnant aux Juifs « qu'ils rentrent dans les juiveries, et aux familles chrétiennes qui par hasard y restassent d'en sortir dans le délai d'un an »⁷². Cette loi apparaissait d'ailleurs éloquente à plus d'un titre, car en même temps qu'elle réinstaurait la claustration, elle faisait état du non respect de ce principe, lorsqu'il s'agissait des Chrétiens installés dans le ghetto, pour des raisons commerciales notamment. Le même document désigne en fait trois catégories d'individus : « les familles israélites qui demeurent actuellement dans les maisons de la juiverie de Nice », « les autres familles juives, qui demeurent dans les autres quartiers de la ville » et « les familles peu nombreuses chrétiennes, qui actuellement demeurent au quartier des Hébreux, soit qu'ils aient seulement des magasins de commerce, soit qu'ils y aient leurs demeures »⁷³.

De la sorte, on ne se respectait plus, au XIX^e siècle, la stigmatisation géographique réservée aux Juifs : au fil des époques, les autorités locales ne firent que très rarement appliquer strictement la claustration, tandis que, paradoxalement, celle-ci devenait de plus en plus difficile à mettre en œuvre du fait de l'accroissement urbain de Nice : le ghetto ne se trouvait plus à l'écart de la ville, comme à l'origine, mais enserré en elle⁷⁴. Si bien que les Juifs n'occupaient plus une place en marge, en dehors de la cité, mais bien une place spécifique, au cœur même de la ville. Sous la Révolution et l'Empire, les Juifs les plus aisés quittèrent le ghetto : 24 familles sur 72 optèrent pour le départ⁷⁵.

En de telles circonstances, quand le pouvoir sarde rétablit la loi sur le ghetto, il ne put en résulter qu'un simulacre de mise à l'écart. Pour autant, ceux qui demeurèrent dans les murs du ghetto, et qui souvent avaient goûté à la liberté lors de la période française, vécurent amèrement leur condition quotidienne : l'exiguïté, la vétusté et l'insalubrité du quartier, propices à la propagation des maladies, faisaient du ghetto le symbole d'un monde ancien, étranger aux progrès de toutes sortes qu'offrait le XIX^e siècle. Tous tentaient de fuir ce lieu, qui renvoyait aux Juifs comme au reste des Niçois une image négative.

Cependant, si dans les moments de liberté, les Juifs désertèrent en partie la « Juiverie », le ghetto n'en demeurerait pas moins, durant tout le XIX^e siècle, le centre de la vie juive niçoise. Or, les membres de la communauté s'accordaient à reconnaître l'impossibilité pour le judaïsme local de rester cantonné à cette zone circonscrite. L'on soulignait souvent l'inadéquation entre l'évolution de la condition juive et le maintien d'une zone circonscrite inadaptée à l'époque.

Un incident éclata en 1863, qui traduisit avec précision le mal-être des Juifs de Nice relativement à la question du ghetto ; il connut d'ailleurs un vaste retentissement car il se produisit à l'échelle du judaïsme national. À la suite de la publication dans les *Archives Israélites*, revue juive parisienne, d'un extrait de l'ouvrage *L'Italie des Italiens*, rédigé par l'historienne Louise Colet⁷⁶, relatif au ghetto de Nice, les Juifs locaux prirent ombrage du caractère infondé et critiquable des informations fournies et décidèrent, à grand renfort de lettres adressées au journal en question, de donner leur propre vision du ghetto, documents forts précieux pour saisir l'état d'esprit des Juifs niçois du XIX^e siècle⁷⁷. Selon l'historienne qui prétendait avoir visité, avant le rattachement, la *Giudaria*, les Juifs s'accommodaient fort bien de leur condition : « Le lendemain matin, je visitai le quartier des Juifs. Dans la catholique Italie, chaque ville a son Ghetto, et, malgré l'esprit de tolérance et la liberté qui se répand partout, les Israélites restent parqués à part. Ils semblent eux-

⁷² ADAM, 1 Z 352. Traduction de la lettre de M. l'Intendant général envoyée à MM. les administrateurs israélites, 14 décembre 1835.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Sandrine Erhart, *La Communauté juive de Nice du régime sarde à l'Empire, 1733-1814 : d'un ghetto à l'autre*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Derlange, Université de Nice, 1996, p. 16.

⁷⁵ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice (1814-1848) », art. cit., p. 260.

⁷⁶ Louise Colet, *L'Italie des Italiens*, Paris, E. Dentu, 1862.

⁷⁷ Cf. la fine relation de cet incident dans Honel Meiss, « La Rue du Statut », *Nice Historique*, n° 5, septembre-octobre 1925, p. 166 sqq.

mêmes se plaire dans cet isolement qui facilite l'usage de leurs us et coutumes et le mystère dont s'entoure leur rite. »⁷⁸

L'affirmation selon laquelle les Juifs de Nice se plaisaient à demeurer parqués dans les murs du ghetto déplut aux intéressés qui, sous la plume d'Édouard Muscat, président de la Société de bienfaisance israélite de Nice, se plaignirent auprès des *Archives Israélites*. Ils faisaient valoir une longue série d'arguments : le ghetto n'existait plus depuis 1848 avec la proclamation du *Statuto*⁷⁹, mais surtout l'état d'esprit décrit par Louise Colet ne correspondait pas à la réalité, le judaïsme niçois cherchant à sortir complètement des murs du ghetto.

Derrière le caractère anecdotique de cet incident apparaissait le profond malaise des Juifs niçois : somme toute, sur l'ensemble du siècle, la claustration ne dura que de 1814 à 1848, et ne fut pas véritablement appliquée, mais, de fait, la communauté juive niçoise, en abandonnant la place qu'on lui assignait depuis des siècles, changea d'identité, et se métamorphosa – évolution délicate ; elle entra dans la voie de la modernisation. Comment cette modernité se traduisit-elle quant à l'implantation des Juifs dans la ville de Nice ? La communauté juive niçoise abandonna-t-elle les anciennes marques de sa présence, ou évolua-t-elle, dans une phase de transition, entre deux mondes ?

Une implantation nouvelle

Au cours de cette période charnière que constitua le XIX^e siècle pour le judaïsme local, cohabitait, avec les vestiges de l'ancien périmètre occupé par les Juifs, une forme nouvelle d'implantation, moins circonscrite, et par là même plus difficile à appréhender. Les Juifs, qui entraient dans la voie de la modernisation, commençaient à se disséminer dans la ville, en abandonnant les restrictions liées à la précarité de leur condition. Ce mouvement, freiné entre 1814 et 1848, connut une croissance exponentielle durant toute la seconde moitié du siècle. Cette évolution de taille faisait perdre à la communauté juive niçoise son caractère particulier : les Juifs se fondaient progressivement dans la population locale ; c'était là en un sens une forme de « normalisation ».

Une fois les barrières du ghetto tombées, la modernisation ne s'ensuivit pas immédiatement. Loin s'en fallait. Le rythme des changements urbains ne s'alignait pas sur celui des bouleversements politiques, subits et inattendus. Aussi, les Juifs de Nice entamèrent-ils une phase de transition, marquée par la rénovation urbaine du judaïsme. Cependant, après les années 1850 particulièrement, malgré l'importance de l'effort des donateurs juifs niçois, issus des grandes familles comme les Avigdor, les Lattès, les Pontrémoli ou les Colombo⁸⁰, la communauté juive traversa une période de gêne financière, qui s'expliquait par l'ampleur des dépenses à consentir pour la rénovation, ainsi que, plus généralement, par la quantité non négligeable de Juifs appartenant aux catégories sociales les plus pauvres, la population niçoise de l'époque se caractérisant par sa faible proportion de classes moyennes⁸¹. En sorte qu'au sein de la communauté, beaucoup ne pouvaient participer que très faiblement aux dépenses collectives.

Preuve en était l'impossibilité pour les Juifs niçois de subvenir à des dépenses quotidiennes pour l'entretien de leurs biens les plus élémentaires : en 1878 ainsi, dans le but de reconstruire la cloison séparant les carrés juif et chrétien du cimetière du Château, détruite accidentellement par une voiture chargée d'une pierre tumulaire, les dirigeants communautaires, ne disposant pas de fonds suffisants, demandèrent une subvention à la ville de Nice. Ils se virent néanmoins opposer une fin de non-recevoir, car la ville, dont les finances ne permettaient aucune largesse selon la

⁷⁸ *Archives Israélites*, 1^{er} février 1863.

⁷⁹ En hommage au caractère émancipateur de la constitution, la rue des Juifs devint en 1848 la rue du Statut.

⁸⁰ Cf. *infra*.

⁸¹ Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) » in Maurice Bordes (dir.), *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976, pp. 259-260.

réponse qui fut faite, ne se trouvait pas impliquée dans le préjudice causé. Les responsables de la communauté juive refusèrent toutefois d'intenter un procès à l'individu qui avait détruit le mur, un père de famille jugé respectable⁸². L'on ne reconstruisit pas la cloison.

A fortiori, quand il fallait entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'édification, les Juifs de Nice durent affronter une série de difficultés : tel fut le cas lors de la réalisation du projet de construction d'une nouvelle synagogue. Le temple du ghetto avait déjà été rénové en 1863⁸³. Mais restaurer ne suffisait pas : il fallait changer de lieu, construire un nouvel édifice pour inscrire le changement de condition dans l'espace urbain niçois. Ainsi, aux origines du projet de construction d'une nouvelle synagogue figurait clairement la volonté de montrer à l'ensemble des Niçois, par le biais d'un renouveau patrimonial, la profonde métamorphose du judaïsme local. La force du symbole prenait pleinement sa place : construire une nouvelle synagogue revenait à affirmer aux yeux de tous la nouvelle place du judaïsme dans la cité ; l'on passerait d'une place peu enviable, synonyme de marginalisation, à un édifice neuf, aussi imposant que respectable, véritable vitrine de la condition juive moderne. Argument principal du projet : la nécessité impérieuse du changement ; le patrimoine foncier juif donnait de la ville de Nice une piètre image. Les habitants de la ville, Juifs ou non, reconnaissaient l'inadaptation du patrimoine juif à l'aspect moderne de la cité ; *Le Petit Niçois* qualifiait les lieux de cultes communautaires de « peu dignes de notre cité »⁸⁴, ajoutant : « Le temple israélite de Nice, construit croyons-nous, en 1725 [...] dans la rue du Statut, alors que les juifs étaient, de par les lois intolérantes de l'époque, parqués dans un quartier spécial, est devenu depuis longtemps absolument hors de rapport avec l'importance qu'a prise en notre ville la colonie israélite. De plus, ce temple est dans un état de délabrement que les fidèles supportent avec peine. »⁸⁵

Cela valait notamment pour les Juifs étrangers, nombreux à faire de la Côte d'Azur leur région d'élection, qu'ils s'y installassent définitivement ou qu'ils y fussent simplement de passage : ceux-ci se trouvaient dans l'impossibilité d'assister aux offices et d'effectuer les grands rites de passage dans des conditions décentes. En ce sens, les responsables du projet, tel Armand Pollonais, orientaient les requêtes qu'ils adressaient aux autorités de la ville : « La ville de Nice se trouve [...] dans une situation exceptionnelle. Les Israélites étrangers qui viennent chercher la guérison ou un soulagement à leurs maux dans notre délicieux climat, nous réclament un temple digne du judaïsme français, digne de notre siècle et de notre magnifique cité. Nous ajoutons même que se trouvent à Nice dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux les plus belles familles juives anglaises, italiennes et allemandes, si attachées au culte de nos pères, se privant du plaisir de nous visiter aussi souvent et aussi longtemps qu'elles le désireraient. »⁸⁶

Loin d'agréer à la seule communauté juive, la construction d'un nouveau temple juif semblait servir une cause d'intérêt général. Une importante assemblée inaugura ainsi, le 22 mars 1886, le jour de la fête de *Pourim*⁸⁷, symbole de la préservation du peuple juif à travers les temps, au 7 rue Saint-Michel, devenue depuis rue Deloye⁸⁸, la nouvelle synagogue, « ravissante en tous points »⁸⁹ et « incontestablement un des plus jolis lieux de culte existant à Nice »⁹⁰. Une telle entreprise nécessitait un lourd effort financier de la part d'une communauté juive qui ne pouvait assumer à elle seule l'ensemble des dépenses. Sur les 151 000 francs que coûtaient l'acquisition du

⁸² ADAM, 2 O 750. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal. Session légale, 20 février 1878.

⁸³ *Le Journal de Nice*, 2 août 1863.

⁸⁴ *Le Petit Niçois*, 28 octobre 1881.

⁸⁵ *Le Petit Niçois*, 2 novembre 1881.

⁸⁶ ADAM, 2 O 746. Lettre d'Armand Pollonais, Président du Comité de construction du nouveau temple, à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, 22 juin 1884.

⁸⁷ Cf. *L'Éclaireur de Nice*, 22 mars 1886.

⁸⁸ Cf. Hervé Barelli, « Juifs » in Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, p. 203.

⁸⁹ *Le Petit Niçois*, 22 mars 1886. Cf. *ibid.*, 23 mars 1886.

⁹⁰ *L'Éclaireur de Nice*, 22 mars 1886.

terrain et la construction du temple, les caisses communautaires, souvent remplies par de généreux donateurs français ou étrangers, ne contenaient que 72 000 francs. Aussi les Juifs demandèrent-ils aux autorités locales la possibilité de contracter un prêt de 79 000 francs⁹¹, requête accordée par une décision du conseil municipal, le 9 juillet 1889⁹². Cela impliquait néanmoins de reconnaître l'« utilité publique » de l'édifice : les Juifs effectuèrent la demande en 1886, mais ils essuyèrent plusieurs refus⁹³. Le dossier resta ouvert durant plusieurs années ; ces atermoiements divers, auxquels s'ajoutaient les lenteurs administratives, incitèrent « l'administration municipale [qui] ne pouvait pas persister à refuser son concours à une œuvre qui intéresse une partie de la population niçoise et étrangère, en présence surtout des efforts qui ont été faits par la Communauté et des sacrifices qu'elle s'est imposés pour doter la ville d'un beau monument religieux »⁹⁴, à accorder une subvention de 4 000 francs⁹⁵. Le remboursement des différentes traites plongea la communauté dans une période de gêne financière. Le chemin de la rénovation urbaine s'avéra ainsi long et semé de difficultés, mais le résultat se révéla probant : émergeait un nouveau judaïsme niçois, qui laissait les marques urbaines de son ancienne condition à l'abandon. Cette modernisation urbaine se donnait à voir aux yeux de tous les Niçois.

L'étude de l'implantation urbaine des Juifs à Nice au XIX^e siècle offre ainsi de riches informations. Deux temps se distinguaient : celui de l'intégration, caractérisé par la dissémination urbaine, et celui de la marginalisation, traduite par une apparente stigmatisation géographique, qui marqua plus symboliquement les esprits qu'elle ne modifia le paysage urbain niçois. Dès lors, y avait-il réellement deux époques pour la condition juive niçoise, ou bien, en définitive, une progression interrompue par une parenthèse de paralysie ? Durant les années de stagnation, de 1814 à 1848, qu'en advint-il de la population juive niçoise, prise au sens d'un ensemble d'individus liés par un ciment confessionnel et identitaire, mais poursuivant chacun son destin propre ? L'intégration des Juifs, amorcée au temps de la Révolution, fut-elle interrompue ? L'examen des destins individuels à travers le siècle, par le biais de la place des Juifs dans la vie économique et politique niçoise, valide-t-il les conclusions tirées de l'analyse appliquée jusqu'alors à l'ensemble de la communauté ?

• La place des Juifs dans la vie économique et politique

Qu'est-ce qu'un Juif ? Cette question ne se posait pas moins au XIX^e siècle pour les membres de la communauté de Nice qu'en d'autres temps, plus ou moins récents, ou en d'autres lieux, plus ou moins lointains. Les critères étaient-ils strictement confessionnels, identitaires ou, plus largement, culturels ? Apporter une réponse tranchée s'avèrerait malaisé, et relèverait de la gageure : le sentiment d'appartenance à un même groupe, soudé par les mêmes espérances, parfois par la même hostilité extérieure, peut constituer un premier jalon de réflexion. Être juif revenait à se trouver marqué par une spécificité difficilement définissable mais dont l'existence ne faisait pas doute. De là à en inférer que cette spécificité présidait, au XIX^e siècle niçois, à tous les actes de la vie d'un Juif, il y a un pas, que l'on ne saurait franchir d'emblée. Quel rôle la judéité jouait-elle dans la place occupée par les Juifs au sein de la vie économique et politique niçoise ?

Le poids économique et commercial

⁹¹ ADAM, 2 O 746. Lettre de la préfecture des Alpes-Maritimes au Président de la communauté israélite de Nice, 29 mars 1888.

⁹² ADAM, 2 O 746. Lettre du Maire de Nice (Alziary de Malausséna) au Préfet faisant acte de la décision prise le 9 juillet 1889 par le Conseil municipal, 19 juillet 1889.

⁹³ ADAM, 2 O 746. Lettre de la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre au Préfet, 28 décembre 1886.

⁹⁴ ADAM, 2 O 746. Extrait des délibérations du Conseil municipal, session extraordinaire, 25 mars 1892.

⁹⁵ *Ibid.*

En l'absence de témoignages personnels de la main de Juifs niçois de l'époque, à quels événements, à quels indicateurs se fier, pour saisir la manière dont ces acteurs majeurs de la vie locale percevaient leur propre identité ? Indirectement, l'épisode de l'application à Nice du décret sur l'état civil des Juifs, sous l'Empire, dévoile certaines pistes. Si cet événement s'éloigne du domaine économique et commercial, son analyse apparaît un préalable nécessaire à la compréhension de l'état d'esprit des Juifs qui se livraient à ces activités. Au sein de l'importante œuvre de modernisation de la condition juive entreprise par Napoléon, figurait au premier rang des préoccupations la volonté de clarifier l'état civil des Juifs⁹⁶ ; un décret impérial du 20 juillet 1808 chercha ainsi à corriger la situation des « Juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénom fixes »⁹⁷. Or, il était interdit aux Juifs de choisir des noms ou prénoms tirés de la Bible. Le choix patronymique constituait un acte décisif, en ce qu'il scellait l'identité : s'offrait la possibilité d'opter pour un nom à consonance clairement juive, ou de manifester sa volonté d'assimilation totale, en préférant un nom dépourvu de caractéristiques spécifiques. En la circonstance, les Juifs de Nice accueillirent ce décret avec amertume, à deux titres : une loi particulière leur était appliquée, alors qu'ils avaient jusqu'alors fait montre de la plus profonde intégration ; mais, plus gravement, on les privait du pouvoir d'affirmer leur appartenance au judaïsme⁹⁸. À la suite d'un flot de plaintes et de requêtes, les autorités apportèrent un correctif au décret : la loi du 11 germinal an II autorisant le port de noms issus de l'histoire ancienne, et la Bible constituant une partie de cette histoire, les Juifs purent choisir des noms qui en étaient tirés⁹⁹. La portée de cet événement constitue la base de toute réflexion : en scellant leur état civil, les Juifs s'intégrèrent davantage, car une des anomalies les concernant fut rectifiée¹⁰⁰, à quoi s'ajoutait, élément majeur, la claire manifestation de l'attachement des Juifs niçois à leur appartenance religieuse, identitaire et culturelle.

De telles observations liminaires aident à la compréhension de l'état d'esprit des Juifs niçois, intégrés mais attachés à leur particularisme. Aussi, ces données intervenaient-elles dans l'activité quotidienne des Juifs niçois : la judéité et le rôle dans la vie publique se trouvaient intrinsèquement mêlés. L'histoire expliquait grandement la formation de ce lien : un éventail de restrictions pesant sur les Juifs, ceux-ci se virent obligés de s'orienter vers des activités liées à l'économie et au commerce, afin d'assurer leur subsistance, situation qui s'inscrit dans les faits, au point de revêtir un aspect quasi-structurel, notamment dans la péninsule italienne¹⁰¹. Si bien que la cause de cet état de faits, la judéité, demeurait prégnante : ne parlait-on pas, de la sorte, de « banque juive » ou de « commerce juif » ? En résulta une surreprésentation des Juifs dans ce secteur d'activité : malgré eux à l'origine, ils y occupaient la première place. L'exemple de Nice, qui imitait encore au XIX^e siècle les structures en vigueur dans la péninsule italienne, n'y faisait pas défaut. Les commerçants et négociants issus de la communauté prirent des risques et firent preuve d'un certain esprit d'innovation, ce que leur rendait possible la mise à l'écart des corporations, réservées aux seuls Chrétiens et qui cantonnaient l'exercice des affaires à un seul domaine¹⁰². Prenant acte de la situation, certains monarques, aux idées libérales, cherchèrent à valoriser ce rôle à

⁹⁶ Cela rejoignait d'ailleurs l'ensemble des mesures prises à l'échelle de la population française. Sur la portée et les parts d'ombre de l'œuvre accomplie par Napoléon, voir, parmi l'importante bibliographie relative au sujet, Pierre Birnbaum, *L'Aigle et la Synagogue. Napoléon, les Juifs, l'État*, Paris, Fayard, 2007.

⁹⁷ ADAM, CE M 319. Décret concernant les Juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénoms fixes, pris à Bayonne, 20 juillet 1808.

⁹⁸ Jean Mossan, *La Communauté juive de Nice sous le Consulat et l'Empire, 1799-1814*, Diplôme universitaire de civilisation hébraïque sous la direction d'Alain Romey, Université de Nice, 1994, p. 38.

⁹⁹ ADAM, CE M 319. Le Ministre de l'Intérieur Montalivet, Comte de l'Empire, à MM. les Préfets des départements, Paris, 28 septembre 1813.

¹⁰⁰ Cf. Élie Nicolas, « Le choix patronymique, vecteur d'intégration : l'exemple de la Provence au début du XIX^e siècle », *Provence Historique*, n° 212, 2003, p. 271.

¹⁰¹ Fabio Levi, « Gli ebrei nella vita economica dell'Ottocento » in Corrado Vivanti (a cura di), *Storia d'Italia. Annali 11 : Gli ebrei in Italia*, t. II, Turin, Einaudi, 1997, p. 1180 sqq.

¹⁰² Sandrine Erhart, *art. cit.*, p. 38.

l'origine négativement assigné aux Juifs : plusieurs princes de Savoie firent preuve de bienveillance et hissèrent les Juifs à une place de choix dans les secteurs en question ; Charles-Emmanuel II prit ainsi des mesures favorables aux Juifs, afin de les attirer à Nice et de conduire le port franc, institué en 1612, vers l'essor économique¹⁰³. Des préoccupations analogues s'observèrent lors de la création, en 1749, du port Lympia.

Au XIX^e siècle, les Juifs conservèrent cette place de choix et maintinrent leur influence dans l'économie et le commerce locaux. Beaucoup intervenaient d'ailleurs dans plusieurs activités : il n'était pas rare que de riches marchands possédassent également des banques ; les bénéficiaires tirés du commerce se réinvestissaient dans le prêt. La prospérité des Juifs puisait en grande partie sa source de leur forte présence dans l'activité portuaire, d'autant qu'en 1815, 78 % du commerce niçois était maritime¹⁰⁴. Après cette date, une menace pesa néanmoins sur cette activité : le port de Nice, le seul des États continentaux de la Maison de Savoie, risquait de pâtir du rattachement de Gênes au royaume de Sardaigne, ainsi que de l'union douanière de la Ligurie et du Piémont, contractée en 1818. Trente ans plus tard, en 1848, éclata une crise dont les conséquences engendrèrent un ralentissement de l'activité portuaire¹⁰⁵. La suppression des franchises, issue de la volonté unificatrice manifestée par Cavour, ministre du Commerce et de l'Agriculture, ne fit qu'accuser cette tendance. Une protestation aussi vive qu'inédite se déclencha ; un Juif s'en fit particulièrement le porte-voix : il s'agissait de Jules Avigdor, riche négociant niçois, qui fut le premier à signer l'affiche adressée « à la Nation, aux Chambres, au Roi »¹⁰⁶, ce pour quoi on l'emprisonna. Sa libération suscita des manifestations de joie de la part des Niçois opposés au projet de Cavour. *L'Avenir de Nice* décrivit avec précision ces événements : « Hier soir, vers 8 heures, M. Jules Avigdor a été remis en liberté. Il traversait seul les rues désertes de la ville pour se rendre auprès de sa famille, lorsqu'il fut reconnu sur le boulevard du pont-vieux. Aussitôt la foule grossit autour de lui, il fut reconduit triomphalement jusqu'à sa demeure, et en peu d'instant la vaste étendue de la place Victor fut remplie de plusieurs milliers de citoyens, criant avec enthousiasme : *Vive Avigdor ! Vive le Port-Franc !* »¹⁰⁷

C'est dire la place effective, et reconnue de tous, que tenaient les Juifs dans la vie économique et commerciale locale. Le nom de la famille Avigdor résonnait d'ailleurs, à côté de ceux des Colombo¹⁰⁸, Lattès, Lisbonne, Lunel, Pontremoli ou Valabrègue, comme le symbole de la réussite des Juifs à Nice. Immense apparaissait leur prestige, de même que la prospérité de leurs affaires : dans un contexte où les maisons les plus réputées, telle celle tenue par la famille Gioan, faisaient faillite, les établissements que possédaient les Avigdor faisaient figure de modèle de prospérité économique¹⁰⁹. D'où l'influence dont ils jouissaient à Nice, qui provenait à la fois de leur fortune et des alliances qu'ils surent très tôt contracter¹¹⁰. Quand l'un d'eux proposait un projet, celui-ci ne pouvait que susciter l'intérêt collectif : tel fut le cas lorsqu'en 1853, Jules Avigdor proposa la création d'une Caisse d'Épargne, destinée à améliorer les conditions du commerce et de la vie quotidienne des Niçois¹¹¹. Relativement aux Avigdor, les termes de « notables », et même d'« élites », sont loin d'être usurpés. Cette grande famille possédait même un blason, sculpté sur le fronton de la demeure Avigdor, sur l'actuelle place Garibaldi. Figurent sur ces armoiries d'une part

¹⁰³ *Ibid.*, p. 33.

¹⁰⁴ Paul Gonnet, art. cit., p. 256.

¹⁰⁵ Alain Ruggiero, « 1848-1872 : une période d'incertitudes » in *Id.* (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., p. 172.

¹⁰⁶ Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Avigdor » in Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 22.

¹⁰⁷ *L'Avenir de Nice*, 30 mai 1851.

¹⁰⁸ Cf. Marie-Louise Carlin, *Un commerce de détail à Nice sous la Révolution : « la Maison Colombo »*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1965.

¹⁰⁹ Alain Ruggiero, « 1838 : la faillite de la maison de commerce Gioan. Un événement à éclaircir », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 62, juin 2001, p. 145.

¹¹⁰ Cf. Charles-Alexandre Fighiera, art. cit.

¹¹¹ Cf. *L'Avenir de Nice*, 13 février 1853.

l'étoile d'argent, posée en chef, de l'autre, le lion d'argent, la devise familiale étant « *honos et labore* »¹¹². Tous les signes extérieurs caractéristiques de la bourgeoisie niçoise de l'époque apparaissaient réunis.

Aux Juifs, qui, à l'instar des Avigdor, connurent la prospérité économique et commerciale, que manquait-il pour que les marques de leur condition ancienne disparussent ? Rester cantonné au domaine de l'argent revenait en quelque sorte à perpétuer une situation ancienne, voire archaïque, née de contextes révolus. Les Juifs pouvaient-ils pallier cette carence en participant à la vie politique ? Sur ce terrain, nouveau pour eux, la judéité intervenait-elle, comme dans le commerce ?

Judéité et politique

La judéité renvoie à un état personnel, fondé sur la croyance, ainsi que sur l'appartenance privée à une communauté de foi et de culture. La politique est, quant à elle, le lieu où des individus représentent l'intérêt d'un groupe uni par une culture collective transcendant les identités particulières. Dès lors, dans le cas des Juifs niçois du XIX^e siècle, comment les éléments relatifs aux sphères privée et publique – la judéité et la politique – se conciliaient-ils ? En politique, parlait-on de Niçois, qui se trouvaient par ailleurs appartenir au judaïsme, ou d'« hommes politiques juifs » à part entière, leur identité influant pleinement sur leurs attitudes et prises de position ? Un tel questionnement met bien en valeur la particularité de la condition juive : en quelle mesure en effet la judéité détermine-t-elle le comportement d'un Juif ? Dans le cas de Nice au XIX^e siècle, l'analyse des conditions d'entrée en politique et des prises de position des Juifs constitue le principal élément s'offrant à l'interprétation.

L'arrivée massive des Juifs de Nice en politique se produisit lors de la Révolution : représenter autrui auprès des instances de l'État semblait l'acte émancipateur par excellence. Très rapidement après les débuts de la présence française dans le Comté, l'on fit entrer plusieurs Juifs dans l'administration locale : trois d'entre eux, Lévy l'aîné, David et Salomon Moïse, siégèrent au conseil général de la commune de Nice, mis au point par le général d'Anselme. Lors de la réorganisation de la municipalité de Nice, inspirée par Ricord, Robespierre le jeune et Salicetti, ces derniers nommèrent Uziel Vita Maquis membre de la commission municipale et du bureau de police, tandis que Salomon Moïse devint membre du comité de surveillance révolutionnaire établi le 30 brumaire an III¹¹³. On enregistrait de nombreux cas analogues de participation à la vie politique locale, ce qui ne prévalait cependant pas dans toutes les régions de France qui abritaient des Juifs, comme Marseille par exemple¹¹⁴. Fait notable, l'on ne faisait pas appel aux Juifs en tant que tels, mais en vertu des qualités dont ils avaient fait montre : sérieux, probité, loyauté... Nul n'ignorait toutefois la judéité des intéressés. À ce titre, la Révolution contribua à consolider l'intégration des Juifs de Nice : elle traduisait dans les faits les valeurs qu'elle proclamait. De fait, cela créait un précédent ; par la suite, ainsi, et malgré les changements de souveraineté, les Juifs conservèrent leur rôle politique de choix. Plusieurs membres de la famille Avigdor s'illustrèrent notamment en politique : Jules Avigdor devint député du premier collège de Nice, en 1853, et siégea jusqu'à sa mort, deux ans plus tard, à la Chambre de Turin¹¹⁵ ; Henry-Salomon Avigdor de même, obtint la députation de Novi en Ligurie au Parlement de Turin, avant de se voir offrir, en 1859, le poste de chargé d'affaires de la Principauté de Monaco et de la République de San Marin auprès de Napoléon III, qui l'avait gratifié de la croix d'officier de la Légion d'Honneur¹¹⁶. Henry-Salomon

¹¹² Vicky Ponty, *La Communauté juive de Nice : l'exemple de la famille Avigdor, début XVII^e-fin XIX^e siècle*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Pierre-Yves Beaurepaire, Université de Nice, 2007, p. 2

¹¹³ Hugues-Jean de Dianoux, « Les Juifs de Nice et la Révolution française » in Bernhard Blumenkranz, Albert Soboul (dir.), *Les Juifs et la Révolution française. Problèmes et aspirations*, Toulouse, Privat, 1976, pp. 184-185.

¹¹⁴ Cf. Bernhard Blumenkranz, Albert Soboul (dir.), *Le Grand Sanhédrin de Napoléon*, Paris, Les Belles Lettres, 1979.

¹¹⁵ Charles-Alexandre Fighiera, art. cit, pp. 22-23.

¹¹⁶ *L'Avenir de Nice*, 22 août 1851.

Avigdor avait cependant abjuré la foi juive¹¹⁷. Durant tout le siècle, la place des Juifs en politique apparut ainsi marquée par la continuité : pour la première fois néanmoins, la place qu'ils occupaient ne provenait pas initialement de leur judéité. L'exemple politique témoignait de l'ancrage important des Juifs dans la cité.

À cette continuité de l'action politique s'ajoutait la permanence des attitudes. Plusieurs traits généraux s'en dégagèrent : si la judéité ne se trouvait pas directement à l'origine de la participation des Juifs à la vie politique, elle ne disparaissait pas pour autant ; quand un homme politique appartenant au culte israélite agissait, il n'était pas rare qu'il entendît donner de ses coreligionnaires une image positive, par le biais de son comportement. Composante essentielle du judaïsme local, le profond attachement à la ville de Nice faisait l'objet de nombreuses déclarations de la part des élus juifs niçois. La communauté, laissaient-ils entendre, se voulait fière de ses lointaines origines niçoises : bien qu'à l'origine beaucoup fussent arrivés d'ailleurs, une longue présence avait fait des Juifs de véritables Niçois ; eux-mêmes se désignaient comme des « *Nizzardis* », forts d'une véritable culture juive niçoise qui se traduisait entre autres par la pratique d'une langue hybride mêlant nissart, hébreu, français et italien. Le Comté de Nice constituait une véritable terre d'accueil et d'adoption pour les Juifs de Nice. Henry-Salomon Avigdor, dans son discours à la Chambre relatif au percement du col de Tende, en 1851, rappelait son attachement à sa région natale et se faisait le défenseur des intérêts locaux : « Pour moi qui suis né dans ce pays-là, ce dont je m'honore, la Chambre comprendra, j'en suis sûr, que tout ce qui regarde cette province puisse m'intéresser »¹¹⁸. De même, au premier rang des membres de la commission chargée d'organiser une publicité européenne en faveur de Nice, figurait une nouvelle fois Jules Avigdor¹¹⁹. Même lorsque celle-ci apparaissait lointaine, l'appartenance à la région suscitait la fierté ; le président du Consistoire de Marseille, M. Vidal-Naquet, s'exprimait en ces termes lors de l'inauguration de la synagogue de Nice : « Je ne puis oublier que Nice m'est chère à plus d'un titre : ma sainte mère y repose, une partie de ma famille vit parmi vous. Cela seul suffirait pour me faire aimer votre belle ville. »¹²⁰

Que les Juifs occupassent des fonctions politiques de premier ordre sous le Premier Empire, sous la Restauration sarde, puis sous le Second Empire et la III^e République témoignait également de la loyauté sans faille des Juifs niçois à l'égard des différents pouvoirs en place. Ils étaient en cela fidèles au précepte tiré du Talmud : « La loi du royaume est la loi ». Il convenait, en toute circonstance, de se plier aux règles établies. Cette attitude conduisit les Juifs, à travers les âges, à opter pour une « alliance verticale », car beaucoup d'entre eux soutenaient que le salut ne pouvait provenir que des autorités les plus élevées, les peuples et les pouvoirs locaux semblant davantage soumis aux fantasmes ou à la démagogie¹²¹. En ce sens, les Juifs de Nice constituaient un exemple du genre. Il était cependant possible de déceler de quel côté, français ou italien, ils balançaient.

Aux yeux de tous se présentait un flagrant constat : les Juifs de Nice, hommes politiques ou non, semblaient se rassembler derrière les mêmes idées. Parler d'« opinion » juive reviendrait cependant à forcer le trait car, en l'occurrence, il n'y avait pas de participation massive au débat d'idées et encore moins le sentiment de former un courant uni : il n'en demeurait pas moins que les Juifs constituaient un groupe dont les aspirations politiques se rejoignaient clairement, de leur avis, comme de celui des Niçois en général. Il ne saurait s'agir d'un quelconque déterminisme, mais bien d'une attitude née au contraire des circonstances ; en ce sens, les hommes politiques juifs, de même

¹¹⁷ Charles-Alexandre Fighiera, art. cit. p. 23. En se convertissant, Henry-Salomon Avigdor était devenu aux yeux de ses frères juifs un catholique à part entière ; il n'en demeurait pas moins que le nom qu'il portait et les attaches culturelles qu'il conservait avec son ancienne communauté en faisait, principalement dans l'opinion publique niçoise, un exemple de la réussite juive en politique, situation paradoxale.

¹¹⁸ *L'Avenir de Nice*, 27 mars 1851.

¹¹⁹ *L'Avenir de Nice*, 21 septembre 1852.

¹²⁰ *Le Petit Niçois*, 23 mars 1886.

¹²¹ Yosef Hayim Yerushalmi, « Serviteurs des rois et non serviteurs des serviteurs ». Sur quelques aspects de l'histoire politique des Juifs », *Raisons politiques*, n° 7, août-octobre 2002, p. 20 sqq. Cf. de même Pierre Birnbaum, *Prier pour l'État. Les Juifs, l'alliance royale et la démocratie*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 35 sqq.

que les représentants communautaires, se faisaient souvent l'écho de ces aspirations collectives. Si les Juifs se conduisirent avec une égale loyauté tout au long du XIX^e siècle, leur préférence ne se porta pas moins sur certains régimes. En accordant l'émancipation aux Juifs, la France s'attira de ces derniers une sympathie définitive : adoptant une attitude conforme au comportement observé partout ailleurs, les Juifs niçois se sentaient français à part entière. De cette façon, ils avaient le profond sentiment d'entrer de plain-pied dans la nation, et ne souffraient plus des humiliations que leur infligeait leur ancien statut. Forts de cette conviction, ils n'accueillirent pas défavorablement les mesures antireligieuses prises par la Convention¹²² : certes, elles avaient pu frapper certains de leurs coreligionnaires, mais au même titre que ceux qui professaient d'autres religions. De fait, la « parenthèse » française, bien qu'elle se révélât peu étendue dans le temps, entraîna des conséquences significatives sur l'histoire du Comté et marqua profondément les mentalités, qui basculèrent vers une ère nouvelle¹²³ : le cas des Juifs de Nice en constituait la preuve criante. Ceux-ci, en acceptant pleinement l'émancipation, manifestèrent d'ailleurs une certaine unité à la différence d'autres communautés juives de France, qui se divisèrent à la même époque, car les membres les plus orthodoxes d'entre elles virent dans les lois d'émancipation, une remise en question de l'autonomie ancestrale du judaïsme¹²⁴. Nulle trace de tels débats à Nice.

C'est que les Juifs locaux avaient plusieurs points de comparaison, notamment les diverses périodes du pouvoir sarde, qui prouvaient l'incertitude et les évolutions des gouvernants, ce qui ne faisait que mettre davantage en relief la fragilité de la condition juive. Face à un pouvoir changeant, les Juifs optèrent pour la solution qui leur paraissait la plus sûre : la citoyenneté française. Ainsi, sous la Restauration sarde, les Juifs se montrèrent de fervents partisans de la France : la politique du « *Tout coum'dinans* », en opérant un intégral retour en arrière, rétablissait l'ancien statut des Juifs, ce qui aliénait ces derniers au camp sarde. Malgré leurs appréhensions, les Juifs tinrent à donner au pouvoir de Turin des marques de leur loyauté, qui sonnaient plus comme des revendications que comme des actions de grâce : en 1826, à l'occasion de la visite du roi Charles-Félix et de la reine Marie-Christine à Nice, les Juifs se joignirent aux manifestations de joie collective en érigeant un monument, dit « colonne des Juifs », situé sur un terre-plein à l'entrée du Pont-Neuf, et sur lequel figurait une stèle rappelant l'entière loyauté des Juifs à l'égard du roi qui faisait preuve de clémence¹²⁵. Cette preuve architecturale de l'attitude des Juifs à l'égard du pouvoir sarde scellait dans la ville une forme particulière de la place des Juifs : en offrant un monument en tant que Juifs, ces derniers manifestaient en filigrane la différence qui les séparait *de facto* du reste des Niçois ; le monument traduisait ainsi la place particulière des Juifs et témoignait de leur gêne, celle de subir des restrictions jugées archaïques. Une lettre, adressée en 1835 au Consul de France par le responsable communautaire Armand Pollonais, traduisait le sentiment qui s'emparait des Juifs de Nice, après la restauration de l'ancien statut : « Peu de mesures gouvernementales [*sic*] sont aussi empreintes d'un esprit rétrograde que celle en question ; j'ignore quel est le but du gouvernement, si but il y a. Les constitutions du royaume auxquelles on prétend vouloir revenir étaient tombées en désuétude même avant que le Piémont fût réuni à la France, le gouvernement les viole lui-même chaque jour parce qu'il lui serait impossible de ne pas les violer ; or, il voudrait les faire revivre pour opprimer une minorité à laquelle il n'a rien à reprocher sinon sa constante soumission à tous les actes odieux et arbitraires auxquels on s'est laissé aller envers elle ! non cela n'est pas possible ! »¹²⁶

Il régnait en fait une incompréhension entre les autorités sardes et les Juifs de Nice : selon les premières en effet, la remise en vigueur des anciennes constitutions ne faisait que confiner les

¹²² Hugues-Jean de Dianoux, art. cit., p. 185.

¹²³ Michel Derlange, « Nice sous la Révolution et l'Empire (1792-1814) » in Alain Ruggiero (dir), *Nouvelle histoire de Nice, op. cit.*, p. 154.

¹²⁴ Cf. Michel Winock, *La France et les Juifs de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 26.

¹²⁵ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice », *Nice Historique*, n° 18, 15 décembre 1904, p. 276.

¹²⁶ ADAM, 1 Z 352. Lettre d'Armand Pollonais au Consul de France, 22 décembre 1835.

Juifs dans la place qui devait être la leur ; les applications particulières des lois étaient tombées en désuétude mais l'esprit était toujours resté le même : les Juifs n'étaient que tolérés. Ceux de Nice voyaient ainsi dans leur citoyenneté française le seul rempart possible contre l'humiliation. Adolphe Crémieux, auquel ils s'étaient adressés, leur garantissait le soutien de la France : « En France la liberté des cultes est désormais un dogme impérissable aux yeux de la loi, il n'y a plus ni Israélites ni catholiques, il n'y a que des citoyens français. En Piémont comme partout ailleurs, vous n'avez qu'une qualité, celle de citoyens français. »¹²⁷

Dans ces conditions, les Juifs se rangèrent auprès de ceux qui militaient pour le rattachement de Nice à la France, au moment où se présentait le choix ; ils fournirent un contingent important au courant pro-français¹²⁸. Certes, après 1848, les Juifs jouissaient à nouveau de tous les droits, mais ils nourrissaient la crainte d'un nouveau retournement, à quoi s'ajoutaient des souvenirs négatifs comme la nomination par Victor-Emmanuel I^{er} du rabbin Abraham Belais Naschar, très impopulaire en raison de son caractère ainsi que de sa méconnaissance du français et de l'italien – il ne parlait que l'arabe et l'hébreu¹²⁹ – ou encore la crise intérieure du judaïsme niçois née du rétablissement de l'ancien statut : les structures administratives communautaires avaient disparu après 1791 et les Juifs locaux ne pouvaient plus satisfaire aux demandes formulées par Turin, notamment fournir un recensement précis de la population juive niçoise¹³⁰. De l'avis de tous, les Juifs seraient davantage considérés si Nice devenait française. La période s'ouvrant avec 1860 en apporta la confirmation : les Juifs n'occupaient plus de place spécifique ; ils étaient considérés au même titre que les autres citoyens français. En 1863 ainsi, devant ses coreligionnaires, Abraham Colombo, président de la communauté israélite de Nice, donnait le ton de ce nouvel esprit : « Surtout, Messieurs, n'oublions jamais, que c'est à notre annexion à la France que nous devons d'être au rang de tous les citoyens et ne nous séparons jamais sans dire : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !* »¹³¹

Allégeance totale confirmée en 1875 par Gallois-Montbrun, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes : « Ce peuple [...] dispersé depuis tant de siècles de toutes les parties du monde et ne rencontrant partout que l'humiliante tolérance, en plus l'hostilité et parfois la haine, doit à la France ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire tel qu'il devait être, libre de toute entrave, jouissant de tous les droits et apte à remplir tous les emplois auxquels il pouvait être appelé par le seul mérite ! »¹³²

Et d'ajouter : « il est permis de supposer que les israélites qui ont de la mémoire, ne seront jamais des séparatistes »¹³³. Il n'est d'ailleurs pas anodin que la colonne des Juifs, qui traduisait la place particulière de cette communauté à Nice, disparût en 1861, sous le simple prétexte qu'elle gênait la circulation¹³⁴. La colonne n'avait plus son utilité ; les Juifs n'occupaient plus une place à part. Ils avaient pu jouer un rôle politique, inspiré par leur judéité, et cela les avait ancrés dans la vie politique générale de la cité.

¹²⁷ ADAM, 1 Z 352. Lettre d'Adolphe Crémieux aux responsables communautaires niçois, 19 février 1836.

¹²⁸ Cf. Ralph Schor, « Nice entre France et Italie (1870-1875) » in Romain H. Rainero (a cura di), *Aspetti e problemi delle relazioni tra l'Italia e la Francia*, Milan, Unicopli Cuesp, 2005, pp. 41-44.

¹²⁹ Victor Emanuel, art. cit., p. 275.

¹³⁰ Cf. notamment Léo Imbert, « L'état civil des Juifs, protestants et étrangers à Nice sous la Restauration sarde », *Nice Historique*, n° 505, novembre-décembre 1937, p. 171.

¹³¹ *Le Messager de Nice*, 15 avril 1863. Notons d'ailleurs que Napoléon III jouissait d'une image particulièrement positive auprès des Juifs, notamment en raison de sa politique d'intégration des Juifs en politique et de ses opinions personnelles ; Cf. David Cohen, *La Promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Paris, Honoré Champion, 1980, t. II, p. 475 sqq.

¹³² Gallois-Montbrun, « Étude sur l'établissement et la résidence des Israélites en la ville de Nice », *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. III, 1875, p. 242.

¹³³ *Ibid.*, p. 258.

¹³⁴ ADAM, 2 O 707. Lettre du Maire de Nice, François Malausséna, au Préfet des Alpes-Maritimes, 22 juillet 1861.

Dans la vie locale, l'on enregistrait ainsi la même tendance que celle qui prévalait relativement à l'espace urbain : le XIX^e siècle était bien le moment de la transition entre un mode d'activité ancien et une intégration locale inédite. La place vitale occupée par les Juifs dans le commerce et l'économie dérivait d'un héritage ancien, tandis que celle qu'ils se frayèrent en politique devait tout au vent de modernité qui soufflait sur le Comté. Qu'ils fussent à proprement parler des hommes politiques ou seulement des individus intéressés par la vie publique, les Juifs niçois manifestaient une sensibilité politique aiguisée, intrinsèquement liée à leur judéité : ils inclinaient vers ceux qui apportaient l'amélioration la plus significative à leur condition. Or, parfois, on l'a vu, le pragmatisme dictait grandement les décisions prises par certains gouvernements, ce qui induisait des changements brutaux, dans un sens positif ou négatif d'ailleurs. Mais les mentalités, elles, n'évoluaient que sur le temps long et se trouvaient mues par des tendances de fond. Quelle place les Juifs tenaient-ils dans les mentalités niçoises d'alors ? Quel impact la place qu'ils occupaient dans le paysage urbain ainsi que dans la vie locale entraînait-il sur l'imaginaire collectif ? Observait-on une correspondance, ou, au contraire, une déformation, fruit des fantasmes de l'opinion ? Il s'agit cette fois de faire glisser les Juifs de Nice de sujets à objets, en s'intéressant à l'antisémitisme et au philosémitisme à Nice.

● La place des Juifs dans les mentalités

Le XIX^e siècle fit passer la condition juive d'un extrême à l'autre : il s'ouvrit par un progrès, les effets de l'émancipation, aussitôt contrarié par une décennie de haine, au moment de l'Affaire Dreyfus. Le Comté de Nice, bien qu'il se trouvât loin du lieu de déflagration des événements, en recevait les échos. La distance pouvait cependant atténuer les tensions, et la situation locale ne prit pas le tour dramatique et violent qui caractérisait le théâtre parisien. Si l'Affaire Dreyfus constitua le point culminant de l'antisémitisme au XIX^e siècle, la haine qu'elle libéra n'émergea pas *ex nihilo* : elle constituait la traduction de préjugés séculaires solidement ancrés dans les esprits. De la sorte, le passé de chacun influait sur les comportements. À Nice, il semble que le XIX^e siècle, non exempt d'antisémitisme, marqua un apaisement certain de la population à l'égard des Juifs. Est-ce à dire pour autant que celle-ci se distinguait par son philosémitisme ?

Des marques d'antisémitisme

Qui entend cerner les mouvements d'idées se heurte à un obstacle initial : la difficulté de mesurer avec précision l'ampleur exacte d'une opinion dans les esprits. Il convient ainsi de se résigner à cerner des dynamiques, des éléments marquants susceptibles de refléter les tendances générales. Un risque plane néanmoins : celui de prendre l'exceptionnel pour l'ordinaire ; la déformation peut être évitée en la matière par un croisement des sources. À un événement, à une donnée, peuvent être opposées les tendances lourdes, largement observées, celles des caractères généraux de l'opinion niçoise. Cela revient à se demander si, en regard des attitudes générales, un événement est représentatif d'une caractéristique collective ou singulier par rapport à elle. Afin de restituer fidèlement les contours de l'opinion publique niçoise d'alors à l'égard des Juifs, la presse demeure la source maîtresse : si l'on part du postulat selon lequel les journalistes cherchent à satisfaire les attentes de leur lectorat, les idées de ce dernier étant également façonnées par le contenu des titres, l'on peut tenter de radiographier assez précisément l'opinion niçoise de l'époque, dans ses revirements, ses évolutions et ses permanences¹³⁵.

¹³⁵ Cf. Paul Gonnet, « Presse et opinion à Nice en 1848 », *Provence Historique*, t. X, janvier-mars 1960, pp. 1-5.

À Nice, il semble qu'il n'y ait pas eu d'antisémitisme généralisé, mais seulement des marques isolées de haine à l'égard des Juifs. Il n'en demeurait pas moins que ceux qui y étaient exposés les estimaient importantes : dans la fièvre du moment, tout acte antisémite valait en lui-même et suffisait à marquer, parfois durablement, les esprits. Au XIX^e siècle, voisinaient de manière générale en France plusieurs formes d'antisémitismes : l'antisémitisme *religieux*, d'origine catholique, aussi appelé « antijudaïsme », qui voyait dans les Juifs un « peuple déicide » ; l'antisémitisme *nationaliste*, assimilant le peuple d'Israël à l'ennemi éternel, hostile à l'esprit national et menant à la ruine les pays qui lui accordaient l'asile ; et l'antisémitisme *social*, de gauche, qui considérait les Juifs comme les fourriers du capitalisme. À Nice, ce furent principalement les deux premiers types qui sévissaient.

Le plus ancien et celui qui caractérisait le plus le quotidien, l'antisémitisme religieux, apparaissait assez répandu à Nice. Plusieurs événements attestaient de sa présence : il s'observait principalement lors des processions juives et prenait notamment pour cible les lieux de culte. En 1851, plusieurs vols furent commis dans le quartier juif, ce qui installa un puissant sentiment de peur parmi les habitants, qui se cotisèrent pour assurer leur sécurité¹³⁶. Plus graves et plus riches en symboles, des profanations visèrent les tombes du cimetière israélite, agression qualifiée par *L'Avenir de Nice* d'« acte sauvage de vandalisme »¹³⁷. De telles manifestations d'hostilité n'impliquaient qu'une poignée d'individus, mais le climat de tensions qui gagnait les Niçois dépassait de loin le groupe des seuls intéressés. Les Juifs de Nice, épuisés par de tels agissements, tentèrent d'alarmer l'opinion publique sur la gravité de la situation, notamment après le manque de respect manifesté par des membres du clergé au passage d'un cortège funèbre juif ; D. Lattès, membre d'une grande famille juive niçoise, adressa ainsi une lettre à *L'Avenir de Nice* : « Monsieur le rédacteur de *L'Avenir de Nice*, Je viens vous prier de m'accorder une petite place dans votre estimable journal pour porter à la connaissance du public un fait qui m'a causé pénible sensation. Avant-hier, je suivais le cortège funèbre d'une respectable dame israélite lorsqu'en passant devant le Grand Séminaire je vis deux jeunes abbés qui se tenaient à la croisée, le sourire du mépris sur les lèvres. Sur la prière de se découvrir qui leur fut adressée par les porteurs du cercueil, ils répondirent par un éclat de rire indécent. Pourtant je ne crois pas qu'aucune religion permette l'insulte et le mépris devant un cadavre.

J'aurais passé sous silence ce procédé qui a indigné les témoins de cette scène si de pareils faits ne se renouvelaient pas chaque fois que nous accomplissons la pénible mission d'accompagner un de nos coreligionnaires à sa dernière demeure. Soyez assez bon pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro et recevez-en d'avance mes remerciements. »¹³⁸

Ce qui inquiétait les Juifs niçois, c'était que le forfait émanât de deux religieux sensés représenter la hiérarchie catholique, et non de simples bandits comme ce pouvait être le cas lors des vols ou des profanations de tombes. De fait, les relations entre les Juifs et la hiérarchie catholique avaient toujours été empreintes de méfiance réciproque : la cause provenait des conversions forcées, imposées par certains membres de l'Église. Le prosélytisme de Mgr Provana, dont l'épiscopat s'étendit de 1671 à 1706, demeurait très présent dans les mémoires¹³⁹. De même, en 1720, deux enfants chrétiens baptisèrent un nourrisson juif de treize mois : les prêtres niçois souhaitèrent retirer l'enfant à leurs parents afin d'éviter que celui-ci fût élevé dans la haine des catholiques ; face au refus de la famille et après les interventions du sénateur Lascaris et du président Mellarède, missionné par le roi, ce fut à la Curie romaine qu'il appartint de trancher¹⁴⁰. En 1838 même, un incident de type analogue éclata : le curé de Saint-Jean de Villefranche recueillit un jeune Juif orphelin à la charge de la communauté niçoise et lui prodigua un enseignement catholique en vue de

¹³⁶ *L'Avenir de Nice*, 10 novembre 1851.

¹³⁷ *L'Avenir de Nice*, 2 décembre 1852.

¹³⁸ *L'Avenir de Nice*, 26 janvier 1853.

¹³⁹ Françoise Hildesheimer, « Les Juifs de Nice face à la hiérarchie catholique », *Archives Juives*, 1981, p. 8.

¹⁴⁰ Jacques Decourcelle, *op. cit.*, p. 134.

lui administrer le baptême ; l'évêque de Nice, Mgr Dominico, rejeta les requêtes de la communauté juive de Nice, en formulant le « vœu que les requérants eux-mêmes, se rendant à l'évidence, embrassent la religion qui seule peut donner le salut et la félicité »¹⁴¹. Nice ne constituait cependant pas une exception : quelques années plus tard, en 1861, éclata à Paris l'affaire Bluth-Mallet, reposant sur des faits analogues¹⁴². Cette manière d'antisémitisme, héritée d'un lointain passé, apparaissait ainsi prégnante à Nice, d'autant que l'on peut imaginer que, l'emprise du clergé sur les plus religieux des Niçois apparaissant forte, beaucoup d'habitants de la ville partageaient ce fond d'antisémitisme religieux à l'égard des Juifs, considérés comme les simples membres d'une *religio licita*, comme des égarés. L'exaspération des Juifs provenait également de ce que, officiellement, la loi sarde interdisait toute conversion forcée¹⁴³ : or, les autorités ne réprimaient pas de tels forfaits. Au plus profond d'elle-même, la communauté juive niçoise nourrissait le sentiment solidement ancré d'être rejetée. La violence de cet antisémitisme se donnait donc à voir occasionnellement, à la faveur de querelles judéo-chrétiennes dont le retentissement donnait au caractère initialement anecdotique de l'événement une retombée publique.

La palme de la plus haute manifestation d'antisémitisme revenait néanmoins à l'Affaire Dreyfus. Cette fois-ci, aux rangs des antisémites convaincus s'ajoutaient des cohortes indécises qui versaient dans la haine du Juif de manière épisodique. Or, l'histoire de l'Affaire Dreyfus à Nice apparaît très fortement marquée par le paradoxe : l'on enregistra d'importants déchaînements de violence, mais ceux-ci demeurèrent verbaux ; les Juifs de Nice ne furent pas inquiétés. L'événement ne revêtit cependant pas la même ampleur qu'à Paris ou ailleurs en Province¹⁴⁴. Il n'existait ainsi aucune mesure avec les effets d'autres crises nationales, comme le boulangisme¹⁴⁵. L'opinion niçoise se passionna tardivement pour l'affaire : elle en suivit les grands épisodes ; la majorité ne se montra d'ailleurs pas haineuse : Dreyfus était un traître à la patrie, mais seuls les plus extrémistes introduisaient la judéité dans le débat. Si l'on se fonde sur la presse, *Le Petit Niçois* et *L'Éclair de Nice*, qui représentaient les deux principales tendances de l'opinion – radicalisme et droite classique – passé l'émoi initial, se concentrèrent sur le déroulement du procès. Ils n'étaient pas pour autant dreyfusards, mais plutôt des antidreyfusards modérés, avant de faire amende honorable et de reconnaître sans ambages l'innocence de Dreyfus au moment de la réhabilitation¹⁴⁶. À aucun moment, ces deux titres n'avaient versé dans l'antisémitisme ; Auguste Verquière lançait ainsi un appel à ses lecteurs, en 1894 : « Le coupable est un juif, dit-on aussi de divers côtés. Que veut-on dire par là ? Doit-on faire peser sur tous ses coreligionnaires le crime d'un seul ? Le capitaine Meyer, qui se fit tuer en duel, il y a deux ans, pour une question d'honneur, n'était-il pas juif ? Et le capitaine Crémieux-Foa, tombé mort à l'avant-garde, au Dahomey, et le lieutenant Valabrègue, tué lui aussi là-bas, sous les plis du drapeau français, n'étaient-ils pas israélites ? Que l'horrible forfait de Dreyfus ne retombe que sur lui seul. À l'heure actuelle, nous avons plus que jamais besoin de toutes nos forces et gardons-nous bien de raviver des haines entre les citoyens d'un même pays. »¹⁴⁷

Deux interprétations en découlent : un tel appel, qui doit correspondre à l'état d'esprit d'un grand nombre de lecteurs, témoigne de l'absence d'antisémitisme dans une frange importante de

¹⁴¹ Honel Meiss, « Coup d'œil rétrospectif sur l'Université israélite de Nice (1648-1860) », *Nice Historique*, n° 4, juillet-août 1922, et n° 5, septembre-octobre 1922 (citation p. 135).

¹⁴² Danielle Delmaire, « L'intégration par la liberté des consciences et l'égalité des cultes : l'affaire Bluth-Mallet (1861) », *Archives Juives*, n° 35/1, 1^{er} semestre 2002, pp. 44-59.

¹⁴³ ADAM, 1 Z 352. Lettre de M. Mayrargue au Consul de France à Nice, 4 février 1836.

¹⁴⁴ Cf. à titre de comparaison, pour Paris, Janine Ponty, « La presse quotidienne et l'affaire Dreyfus en 1898-1899 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 21, avril-juin 1974 ; et pour une autre région de Province, comme le Nord, Danielle Delmaire, *Antisémitisme et catholiques dans le Nord pendant l'affaire Dreyfus*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Lille, 1991.

¹⁴⁵ Paul Gonnet, « Nice, cité européenne (1860-1914) » in Maurice Bordes (dir.), *Histoire de Nice et du pays niçois*, op. cit., p. 332.

¹⁴⁶ Cf. Vincent Pacchioni, *L'Affaire Dreyfus et la presse niçoise, 1894-1906*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice, 1991, p. 27 sqq.

¹⁴⁷ *Le Petit Niçois*, 5 novembre 1894.

l'opinion. Mais, en filigrane, il s'agit également d'un rappel à l'ordre, ce qui indique que certains se laissèrent aller à des débordements.

La haine ne fut l'apanage que d'un camp réduit d'individus qui manifestaient deux antisémitismes différents – le catholique et le nationaliste – mais s'unissaient par la même passion hostile : de fait, ce furent les catholiques les plus intransigeants et l'extrême-droite, souvent liés à l'époque d'ailleurs, qui témoignèrent de la plus grande agitation. Leurs organes de presse, *La Croix des Alpes-Maritimes*, *L'Aigle de Nice*, *L'Avant-Garde* ou encore *La Voix de Nice* lancèrent des imprécations contre les Juifs qui reprenaient les arguments agités par Édouard Drumont dans son ouvrage vendu à des milliers d'exemplaires dans le pays, *La France juive*¹⁴⁸. Heureuse exception, *La Lutte Sociale*, titre d'extrême-gauche, fut le seul à prôner ouvertement le dreyfusisme¹⁴⁹, ce qui laisse supposer la faible assise à Nice de l'antisémitisme social.

Aucune trace cependant de débordement physique, de manifestation hostile ou même d'expédition punitive. L'opinion niçoise, dans sa grande majorité, fit preuve de tolérance : d'aucuns invoquaient l'éloignement de la capitale, ou l'esprit méridional, plus ouvert à l'Autre. Il suffit de se tourner du côté de Marseille, où se produisit une intense agitation, pour invalider d'entrée ces grilles d'interprétation¹⁵⁰. Nombre de Niçois déployaient des arguments antisémites, mais ceux-ci semblaient viser un Juif imaginaire, un Juif de l'ailleurs et non le Juif que l'on pouvait rencontrer à Nice : de la sorte, l'opinion locale, même dans ses franges les plus extrémistes, semble avoir repris à son compte ce que l'on pourrait appeler le mythe du « bon Juif ». Les Juifs de Nice n'étaient pas comme les autres, ils n'avaient rien en commun avec ceux du genre de Dreyfus : ainsi, l'antisémitisme qui put émerger à Nice ne provenait en rien de la place tenue par les Juifs à Nice ; il n'existait aucune interaction, élément notable. La communauté juive locale apparut ainsi épargnée sur des bases bancales. Pouvait-on dès lors parler de philosémitisme ?

Le philosémitisme : une tendance majoritaire ?

Nice constituait-elle une exception dans son attitude envers les Juifs ? L'antisémitisme en vigueur au XIX^e siècle représentait-il une tendance générale ou minoritaire ? Aucune manifestation de haine et d'humiliations collectives ne marqua l'histoire du Comté de Nice : à aucun moment, il ne se déroula de scènes telles que celles auxquelles donnait lieu, du côté italien par exemple, le Carnaval de Rome¹⁵¹. Autre élément de confirmation, qui découle des observations précédemment opérées : la population locale n'entra jamais les activités ouvertement tenues par les Juifs, comme celles gravitant autour du port franc ; l'on ne remit pas en question la place occupée par les Juifs dans la vie locale. Bien au contraire, les manifestations s'étant déroulées à la suite de la libération de Jules Avigdor constituaient la preuve que les Niçois allaient jusqu'à faire preuve d'un attachement à cette place occupée par les Juifs, qui faisaient partie du quotidien.

Simple indifférence, pourrait-on objecter. En fait, la plupart des Niçois ne prêtaient pas d'attention particulière à la place tenue par les Juifs dans la cité. Or, dans le contexte général d'alors, dans les États italiens ou en France selon les époques, il s'agissait bien d'une forme de philosémitisme, qui renvoie à un acte conscient et volontaire. En ce sens, Nice avançait bien à contre-courant des opinions des États auxquels elle se rattachait, sarde ou français, où les populations adoptaient une attitude autrement méfiante à l'égard du peuple d'Israël.

D'où venait cette situation particulière ? De la population locale, qui se montrait tolérante à l'égard de l'Autre et considérait les Juifs comme des Niçois à part entière. Des Juifs, dont

¹⁴⁸ Édouard Drumont, *La France juive*, Paris, Flammarion, 1886. Afin de toucher un vaste public, Drumont mêla, dans son ouvrage, toutes les formes d'antisémitisme.

¹⁴⁹ Vincent Pacchioni, *ouvr. cit.*, p. 31.

¹⁵⁰ Cf. Pierre Birnbaum, *Le Moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998, pp. 175-210.

¹⁵¹ Cf. Martine Boiteux, « Les Juifs dans le Carnaval de la Rome moderne (XV^e-XVIII^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, n° 88-2, 1976, pp. 745-787.

l'attachement à l'égard de leur cité ne se démentit jamais. De facteurs annexes, comme la proximité culturelle existant entre ce que l'imagerie populaire considérait comme « l'esprit niçois » et l'« esprit juif », la grande majorité de la communauté juive provenant de contrées méditerranéennes. Parmi les exceptions de l'histoire du judaïsme, Nice était le théâtre d'une « alliance horizontale » entre la population niçoise générale et les Juifs¹⁵². L'amour commun de Nice semblait un ciment unissant Juifs et Chrétiens : le partage d'un passé mouvementé avait créé une communauté de pensée, d'appartenance, et même de destin¹⁵³ à même de transcender les appartenances, bien que la querelle née autour de 1860 détériorât la situation. Un tel sentiment faisait naître des affinités, qui pouvaient s'exercer dans des sphères où l'appartenance religieuse importait peu : les nombreux Juifs franc-maçons de Nice purent ainsi entrer au contact des autres Niçois, et se lier avec eux du fait d'une pensée, d'un état d'esprit ou d'objectifs communs¹⁵⁴. Cette première forme de philosémitisme provenait ainsi de l'histoire.

Un second type, plus traditionnel, fondé sur la religion, s'y adjoignait. La communauté juive entretenait souvent de fraternelles relations avec les membres les plus modérés de l'Église catholique. L'opinion locale, souvent religieuse, montrait un intérêt certain pour la vie juive locale : fêtes et événements importants, changements de rabbins, situation générale de la communauté juive... En 1851, à la mort du rabbin Pontremoli, estimé de tous, *L'Avenir de Nice*, après avoir fourni une minutieuse description de la cérémonie funèbre, s'exprimait en ces termes : « Le Grand Rabbin Pontremoli laisse de nombreux regrets partout où il a été connu, non seulement chez ses coreligionnaires, mais aussi parmi ses nombreux amis catholiques. »¹⁵⁵

Les autres journaux n'étaient pas en reste : en 1882 ainsi, *Le Petit Niçois* se fit l'écho de la mobilisation des Juifs de Nice à l'égard de leurs coreligionnaires russes victimes de persécutions et lança un appel à la souscription à toutes les « personnes qui voudront bien s'associer à cette œuvre d'humanité »¹⁵⁶. Que ce fût à l'époque sarde ou après le rattachement à la France, ces relations globalement favorables se distinguaient par leur permanence. Juifs et Chrétiens nourrissaient d'ailleurs le désir de cultiver les relations judéo-chrétiennes, ce qui était somme toute peu courant pour le XIX^e siècle. Un incident, survenu entre Juifs et protestants, fit cependant, en 1866, grand bruit : M. Cotter, un Chrétien philosémite, prononça un discours théologique en anglais dans une salle de l'Église évangélique de Nice, devant un auditoire composé de Juifs et de Chrétiens. Un Juif marseillais, du nom de Cassoute, fit une réponse, en français, au conférencier, mais, ce dernier ne comprenant pas cette langue, il ne chercha pas à contredire le propos de son contradicteur, mécontent de la conférence, et mit fin à la rencontre. Or, plusieurs Israélites présents s'offusquèrent de ce que les Chrétiens présents n'invitassent pas à mener le débat, ce qui jeta un froid entre les tenants des diverses religions. Cassoute publia une réponse où il invectivait vivement les Chrétiens. Afin de remédier à la situation, un ministre de l'Église anglicane de Nice, Edward Biley, publia une brochure où, en préambule à un discours de théologie favorable à Israël, il rappelait : « Nous tenons à dire [...] que nous ne rendons nullement les israélites responsables du peu d'aménité de leur coreligionnaire de Marseille. Ils savent bien que les chrétiens évangéliques de Nice n'éprouvent pour eux que la plus sincère affection. »¹⁵⁷

Autant d'indications de la forte présence du philosémitisme à Nice, présence qui semblait nettement plus vaste que celle de l'antisémitisme. De fait, les mentalités se révélèrent marquées par

¹⁵² D'après la dichotomie entre « alliance verticale », des Juifs et des gouvernants, et ce que l'on peut nommer « alliance horizontale », entre les Juifs et les populations locales ; Yosef Hayim Yerushalmi, art. cit.

¹⁵³ Cf. les problématiques avancées par Ralph Schor, « Avant-propos » au colloque « Destins niçois », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 55, décembre 1997.

¹⁵⁴ Cf. Yves Hivert-Messeca, « La maçonnerie comme exemple de sociabilité urbaine en pays niçois », *Recherches Régionales*, n° 167, avril-juin 2003, pp. 85-89.

¹⁵⁵ *L'Avenir de Nice*, 8 août 1851.

¹⁵⁶ *Le Petit Niçois*, 18 mai 1882.

¹⁵⁷ Edward Biley, *Réponse au discours d'un Juif prononcé dans la salle de l'École du Dimanche de l'Église évangélique de Nice*, Nice, Gauthier et Compagnie, 1866, p. 7.

la continuité et manifestèrent parfois une plus grande ouverture que celle des dirigeants. Les Juifs purent à ce point s'intégrer et participer à la vie locale, grâce au reste des habitants qui, dans leur majorité, jetaient sur eux un œil bienveillant et les considéraient comme des Niçois à part entière ; ils n'eurent pratiquement pas à affronter l'hostilité quotidienne.

Paradoxe. C'est bien le premier terme qui vient à l'esprit de qui entend restituer avec fidélité différents aspects de l'histoire des Juifs à Nice au XIX^e siècle, véritable tournant pour la communauté locale. Paradoxe temporel, car dans les divers domaines où intervenaient les Juifs, les mutations suivaient un rythme différent. Le paysage urbain, la participation à la vie économique et politique étaient marqués par une dualité entre les vestiges d'une situation archaïque et ancestrale, et la naissance d'une ère nouvelle. Adopter plusieurs éclairages ne doit cependant pas fausser le jugement : la dualité ne semblait en vérité qu'apparente et se trouvait en voie d'extinction. Les mentalités, elles, se trouvaient frappées par la permanence des représentations, souvent positives en l'occurrence : l'ancienneté des structures ne correspondait pas à la modernité des esprits. Et c'est là le second paradoxe. Alors qu'en d'autres lieux, la reconnaissance juridique ne s'accompagna pas d'une évolution favorable de l'opinion publique, à Nice, les mentalités se montraient parfois plus évoluées que les constitutions : même en période de restrictions, entre 1814 et 1848, les Juifs ne se virent pas exposés à la vindicte des Niçois et purent conserver la place, parfois d'excellence, qu'ils occupaient en divers domaines. Rejetés *de jure*, les Juifs vivaient *de facto* comme tous les habitants de la ville. L'antisémitisme, qui existait bel et bien toutefois, fonctionnait quant à lui sur un mode particulier et ne visait que rarement les Juifs de Nice eux-mêmes, qui ne semblaient pas correspondre à l'image *du* Juif paré de tous les défauts, ainsi que le véhiculait une certaine idéologie de l'époque. La place occupée par les Juifs ne correspondait en rien à la place qu'ils tenaient dans les mentalités de leurs pairs. Mais, troisième paradoxe, lié à l'histoire de Nice, les Juifs conservaient une identité autonome et un statut de minorité tout en apparaissant, malgré les obstacles qui se présentaient à eux, parfaitement intégrés, voire assimilés. Leur place était tout à la fois dans la communauté juive et dans la communauté niçoise. Sans doute l'explication de ces paradoxes réside-t-elle dans l'affinité que l'on pouvait déceler entre l'identité juive et l'identité niçoise ; les mêmes traits les caractérisaient toutes deux, la culture particulière, la volonté d'autonomie et le patriotisme¹⁵⁸. De fait, chacune avait influé sur l'autre : l'identité niçoise façonna les Juifs locaux, et ceux-ci contribuèrent grandement, par la place qu'ils occupaient, au progrès de la ville de Nice, leur ville.

¹⁵⁸ Hubert Charles, « L'identité niçoise : essai de définition », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 43, décembre 1991, pp. 267-275.

LA LUTTE SOCIALE

**Un hebdomadaire socialiste dans
les Alpes-Maritimes à la Belle Epoque**

Christian GRAILLE

Abrégé d'un mémoire de master 2 dirigé par M. SCHOR

La presse connaît à la Belle Epoque une période d'expansion due aux conséquences conjuguées de la loi Guizot de 1833 « qui ... jette ... les bases de croissance d'un public de lecteurs nouveaux¹⁵⁹ », des progrès techniques et des premiers effets de la loi du 21 juillet 1881 relative à la liberté de la presse. Dans les Alpes-Maritimes les journaux de gauche ne profitent pas vraiment de cette embellie et quand le 2 mai 1897 paraît le premier numéro de l'hebdomadaire *La Lutte Sociale* ses lecteurs peuvent penser que comme nombre de ses prédécesseurs se réclamant du socialisme le titre est condamné à une existence éphémère et chaotique. Pourtant *La Lutte Sociale* est publiée, malgré quelques interruptions, jusqu'en juillet 1914¹⁶⁰. Cette durée de vie conséquente et la volonté affichée par la rédaction de faire de l'hebdomadaire une publication départementale donnent à *La Lutte Sociale* un caractère original qui suscite l'intérêt. Les archives départementales des Alpes-Maritimes conservent une collection quasi complète de *La Lutte Sociale*, répertoriée sous la référence PR 520.

L'étude de cet hebdomadaire, conduite en s'inspirant de la méthode décrite et préconisée par Jacques Kaiser dans son ouvrage *Le Quotidien français*¹⁶¹ a deux objectifs, d'abord observer comment dans un contexte réputé conservateur, un hebdomadaire, volontiers polémiste et se réclamant du Comité révolutionnaire central traite les thèmes fédérateurs de la gauche française de l'époque¹⁶²: attitude offensive face aux Eglises, comportement agressif vis-à-vis de l'institution militaire, engagement permanent pour la démocratie, la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie de tous ceux que le système exploite et opprime. Elle doit encore permettre de répondre à une série d'interrogations concernant la vie politique régionale : quelle image un journal d'opposition donne-t-il des institutions départementales, des hommes politiques locaux et des combats électoraux qui les opposent, est-il condamné à s'opposer systématiquement ?

● L'hebdomadaire *La Lutte Sociale*, un journal de gauche ?

D'abord sous-titré « *Organe socialiste des Alpes-Maritimes* », il devient « *Organe socialiste* », puis « *Organe politique, économique et littéraire* », avant d'adopter le belliqueux sous-titre « *Organe de combat* » en 1902. La date de parution est donnée dans le calendrier grégorien et dans le calendrier révolutionnaire.

La direction revendique une zone de diffusion étendue, elle annonce que « *La Lutte Sociale* est en vente dans les toutes les gares importantes de Menton jusqu'à Arles » et publie des correspondances venues de villages du Haut-pays (Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, Puget-Théniers, Guillaumes ...) Quant au tirage une estimation faite à partir d'un article paru en 1902¹⁶³ permet de le situer autour de cinq mille exemplaires. Cependant en 1906 le rédacteur en chef affirme avoir tiré jusqu'à douze mille exemplaires¹⁶⁴.

La publication adopte le format 53x46 centimètres¹⁶⁵, elle comporte quatre pages dont la dernière est réservée aux encarts publicitaires. Le prix de vente varie de cinq à dix centimes mais la

¹⁵⁹ Charles (Christophe), *Le siècle de la Presse (1830-1939)*, Paris, Ed. Le Seuil, col. L'Univers historique, 2004, 399 pages.

¹⁶⁰ Son directeur annonce en mai 1915 (n°828) la suspension de la publication jusqu'à la fin de la guerre.

¹⁶¹ Kaiser, (Jacques), *Le quotidien français*, Paris, Ed. Armand Colin, 1963.

¹⁶² Touchard (Jean), *La gauche en France, 1900-1981*, Paris, Editions du Seuil 1977) considère que l'antimilitarisme, l'anticléricalisme et une certaine idée de la République et de la démocratie sont les thèmes communs de la gauche des années 1900

¹⁶³ LLS, n° 237 (29 juin 1902) le rédacteur en chef précise que le journal à un bon millier d'abonnés, que plus de deux mille exemplaires sont vendus dans les dépôts et que cinq cents sont distribués gratuitement. Il faut tenir compte aussi des invendus.

¹⁶⁴ LLS, n°441, 23 septembre 1906

¹⁶⁵ A partir du numéro 382 le format passe à 63x45

vente au numéro ne permet pas d'atteindre l'équilibre financier et la direction qui évalue le coût moyen d'un numéro à deux cents francs multiplie les appels à l'abonnement qui constitue avec les recettes publicitaires « les sources les plus certaines et les plus permanentes de recettes¹⁶⁶ ».

La personnalité de Charles Bovet, né en Clans en 1862, domine la vie de *La Lutte Sociale*. A sa sortie de l'École Normale de Nice, Charles Bovet est nommé instituteur à Vallauris. Son militantisme politique et sa collaboration au *Petit Provençal* lui valent un déplacement à Menton. En 1892 il obtient pour convenance personnelle le poste d'instituteur à Lieuche, dernière étape de sa carrière d'enseignant. Charles Bovet se consacre alors à ses multiples activités politiques et participe à la vie des groupes socialistes locaux, il assume la responsabilité de secrétaire de l'Union Socialiste et collabore à la rédaction de l'hebdomadaire *La République Sociale* organe officiel de son parti dont la parution cesse en février 1897. A partir du mois de mai 1897 il assure les fonctions de directeur, gérant et rédacteur en chef de *La Lutte Sociale*.

Charles Bovet assigne à la presse la noble mission d'informer, d'éduquer et de lutter pour l'émancipation de l'humanité car « n'utiliser sa plume que pour encenser un Raiberti, un Rouvier, un Loubet, voire un Déroulède est une besogne bien mesquine si lucrative soit-elle... » Un journal ne doit rien cacher et s'honore à dénoncer les scandales : « Si nous rêvons, écrit-il, d'une société d'harmonie, ce n'est pas en nous associant par notre silence aux actes frauduleux d'un Salvi et de ses confrères que nous atteindrons notre but¹⁶⁷. » C'est dans cet esprit qu'il rédige un certain nombre d'articles dans lesquels il n'hésite pas à dénoncer les pratiques malhonnêtes et à mettre en cause des personnalités connues. Cette attitude déterminée lui vaut de nombreux procès et fait de lui la victime d'agressions physiques. Charles Bovet est entouré d'une petite équipe de journalistes dans laquelle Lucien Nogent et Georges Lamadon, futur président départemental de la Ligue des droits de l'Homme jouent un rôle important et dont les femmes ne sont pas absentes¹⁶⁸. Les signatures de Vaillant, Chauvières, Landrin, Jean Baptiste Clément, héritiers d'Auguste Blanqui et membres du CRC ou de l'ARC¹⁶⁹, apparaissent parfois. Les lecteurs de *La Lutte Sociale* sont autant de collaborateurs bénévoles auxquels Bovet conseille de « n'envoyer que des renseignements succins et non des articles préparés » afin de faciliter le travail de la rédaction.¹⁷⁰

La Lutte Sociale développe avec ses confrères de la presse régionale de vives polémiques. Elle reproche au *Petit Niçois*, à l'*Eclair* et au *Phare du Littoral* le soutien qu'ils apportent aux hommes politiques locaux et critiquent leur silence sur certaines affaires niçoises. Elle condamne l'engagement de *La Croix* et de l'*Avant Garde* en faveur de l'Eglise et de la religion car elle est activement anticléricale.

• L'anticléricalisme

Les journalistes de *La Lutte Sociale* postulent que Dieu n'existe pas, il s'agit d'un « néant appelé Dieu », en conséquence la religion, « éternel ennemi de la lumière » propage d'absurdes balivernes et détourne les masses de leur intérêt. Le propos s'applique à l'ensemble des religions, Charles Bovet écrit en 1903 : « juifs, protestants et catholiques sont tous jésuites ejusdem farinae », mais vise surtout les catholiques.

La Lutte Sociale reproche aux prêtres et à leurs fidèles d'avoir deux patries Rome et Paris¹⁷¹ et condamne les interventions de l'Eglise dans la vie sociale. Elle affirme « nous approuvons le

¹⁶⁶ Sur les difficultés financières : LLS n°251 du 19 octobre 1902, 260 du 18 janvier 1903, 441 du 23 septembre 1906

¹⁶⁷ Maître Salvi premier adjoint au maire de Nice, Honoré Sauvan, est mis en cause dans une affaire de détournement d'héritage en 1898

¹⁶⁸ Notamment maître Mercedes Gaillaud qui signe une chronique régulière et Remember pseudonyme sous lequel se cache la directrice du mouvement féministe intégral.

¹⁶⁹ CRC Comité révolutionnaire central, ARC Alliance communiste révolutionnaire

¹⁷⁰ LLS, n°239, 13 juillet 1902

¹⁷¹ LLS, n°46, 13 mars 1898

monopole de l'enseignement primaire par l'Etat¹⁷² », dénonce « les frères ignorantins » et s'interroge : « qui produit le plus de criminels l'école laïque ou les écoles religieuses ¹⁷³? » La contribution des religieuses aux soins des malades est tout aussi néfaste, à l'hôpital Saint-Roch elles passent leur temps à « marmotter des prières dans leur chapelle » et un journaliste propose de les chasser en « les fessant comme des drôlesses ». Les processions¹⁷⁴, occasion pour « la bande noire » de promener « tous ses étendards et sa quincaillerie », doivent être contrôlées voire interdites ; les journalistes qui en rendent compte, les fonctionnaires qui communient ou qui envoient leurs enfants à l'école des sœurs¹⁷⁵, les élus qui se pressent aux réceptions offertes aux prélats sont les complices de la religion.

L'efficacité du combat passe par la dénonciation des ecclésiastiques; les journalistes les qualifient « d'immondes personnages », « de parasites qui pullulent sur le corps social » qui sont passés « maîtres dans l'art d'abrutir les foules ¹⁷⁶ ». Grâce à la collaboration de ses lecteurs l'hebdomadaire met en évidence les vices des curés et vicaires locaux. Certains sont cupides qui font payer deux fois leurs services ou trafiquent avec les cierges et les fonds de la fabrique, d'autres ont un penchant évident pour les boissons alcoolisées tels les curés d'Auvare, de Puget-Théniers ou de Guillaumes que l'on « rencontre au café dont il est un des piliers fondateurs¹⁷⁷ ». Le célibat des prêtres corrompt leur relation avec les femmes et les pousse à commettre le péché de chair, ils constituent « une caste de paillards, mieux bâtis les uns que les autres... voués au célibat... Ne faudrait-il pas qu'il soient de bois ou d'acier pour ne pas devenir les vicieux, les libidineux don Juan qu'ils furent et demeurent¹⁷⁸ » C'est ainsi que le curé de Puget-Théniers est soupçonné d'avoir des aventures galanto-politiques, que celui de Gattières est impliqué dans une affaire d'adultère, qu'un autre est mêlé à un crime d'avortement. La rédaction s'interroge : « le jeune prêtre de Beaulieu court-il après les femmes ? » et donne à l'évêque de Nice monseigneur Chapon ce conseil : « Chapon, mon ami fais châtrer tes moines et tes prêtres ou accorde leur le mariage¹⁷⁹. »

Ces accusations ne sont pas très originales : les défauts attribués aux prêtres sont ceux recensés par René Rémond¹⁸⁰ et le lexique utilisé où abondent les calotins, les ratichons, les marchands de cadavres, la cléricaille, les corbeaux et les frocards ne diffère guère de celui étudié par Jacqueline Lalouette¹⁸¹.

Les lois de 1901 et de 1905 sont accueillies avec discrétion mais ne mettent pas fin au combat de *La Lutte Sociale* contre les religions. Simplement, quand l'Eglise ne menace plus la République, une laïcité vigilante et combative succède à un anticléricalisme virulent.

Détourner les masses de leurs intérêts n'est pas l'apanage des Eglises, l'Armée contribue tout autant à les abrutir et à réprimer leurs mouvements revendicatifs.

● L'antimilitarisme

Les questions militaires agitent la France des premières années du XXe siècle, la rédaction de *La Lutte Sociale* consacre de nombreux articles à ce thème¹⁸². Leurs auteurs utilisent un

¹⁷² LLS, n° 446

¹⁷³ LLS, n°32, 05 décembre 1897

¹⁷⁴ LLS, n°10, 20 juin 1897 ou 19, 05 septembre 1897

¹⁷⁵ LLS, n°10, 20 juin 1897; LLS, n°556, 06 décembre 1908; LLS, n°426, 10 juin 1906

¹⁷⁶ LLS, n°12 du 18 juin 1897 ; 45 du 06 mars 1898 ; 44 du 27 février 1898

¹⁷⁷ LLS, n°36, 02 janvier 1898

¹⁷⁸ LLS, n°576, 25 avril 1909

¹⁷⁹ LLS, n°97, 26 mars 1899

¹⁸⁰ Rémond (René), *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985, 378 p.

¹⁸¹ Lalouette (Jacqueline), *La libre pensée en France 1848-1940*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque de l'humanité, 2001, 636 p.

¹⁸² Sur les exemplaires 1 à 100 vingt-sept proposent un ou plusieurs articles sur l'armée, le sondage sur le reste de la collection montre une légère baisse du nombre de textes antimilitaristes.

vocabulaire aussi violent que celui qu'ils emploient contre les religions, ainsi après une erreur dans la convocation des réservistes un lecteur écrit au journal : « Allons, camarades ! Un gourdin ou le poing et tapons sur la gueule à ces braillards...mais eux les gueulars, ils ne partent point, ils sont trop anémiques, ces eunuques des jésuitières¹⁸³. » Ces écrits se partagent entre diatribes sur la vie de caserne, critiques du rôle joué par l'armée dans la vie sociale et textes dans lesquels la rédaction affirme son patriotisme et son pacifisme mais en 1897 les débats sur l'affaire Dreyfus occupent l'essentiel des préoccupations.

Pour la rédaction la culpabilité de Dreyfus ne fait d'abord aucun doute, le capitaine est « le traître Dreyfus » qui, s'il était innocent, serait « un sabre tourné vers les poitrines prolétariennes. » Le gouvernement profite du tapage car c'est avec des questions chauvines « qu'on embobine le peuple et qu'on lui fait perdre de vue ses intérêts les plus directs¹⁸⁴ » Deux mois plus tard le ton change. Gaston Bernard¹⁸⁵ affirme que Dreyfus devient « la victime expiatoire des rancunes catholiques...livrée aux appétits inassouvis de la racaille revancharde¹⁸⁶ » et « l'Affaire » devient un combat contre l'armée, la noblesse et les catholiques qui menacent la République. Charles Bovet se déclare « pour Zola contre la dictature militaire », Jacques Chambaret dénonce les mensonges officiels et affirme que « le patriotisme ne recommande pas d'approuver des actes semblables sous prétexte de respect à l'armée¹⁸⁷ », Gaston Bernard réprovoque les « preux de l'antisémitisme, fine fleur de la chrétienté et de la gentilhommerie...[qui] ont dressé la colère de la foule contre les juifs¹⁸⁸ » et après les incidents d'Alger *La Lutte Sociale* condamne Drumont et étrille les « patriotards de Jésus » qui attaquent les juifs français « républicains de la première heure ».

Si les promoteurs du service militaire¹⁸⁹ avaient l'ambition de faire des conscrits des citoyens accomplis, de nombreux d'observateurs remarquent que les pesanteurs de la vie militaire eurent raison de ces bonnes intentions et que la caserne devient le lieu de tous les dangers¹⁹⁰. *La Lutte Sociale* confirme cette opinion et condamne tous les excès dont elle a connaissance. Elle réprovoque les vols de poudre qui ont eu lieu à l'Escarène et considère que l'enquête n'aboutit pas parce que « il y a de grosses personnalités compromises¹⁹¹. » Elle oppose à cette mansuétude la sévérité avec laquelle sont punis de simples soldats après un vol de sucre à Belvédère. La rédaction défend les hommes de troupe qui exaspérés par les exigences des gradés se rebellent. Elle s'indigne des décès par accident de plusieurs soldats¹⁹², se révolte quand excédé un « pioupiou » se suicide et met nommément en cause les officiers responsables. L'hebdomadaire affirme que les autorités militaires prennent plus de soins des chevaux que des soldats, car ces derniers « ne coûtent rien, on en a tant qu'on veut¹⁹³ ». La rédaction stigmatise les officiers qui se montrent en métropole comme dans les colonies, arrogants avec les civils. Pourtant *La Lutte Sociale* est attachée au service militaire de deux ans et dénonce les conditions dans lesquelles, après l'adoption de la loi des trois ans en juillet 1913, les conscrits sont accueillis dans les casernes.

Si Odile Roynette¹⁹⁴ assure que les cadres militaires « étaient volontiers sceptiques ou indifférents en matière de religion », pour les journalistes de *La Lutte sociale* l'Armée et l'Eglise se situent dans le même camp, celui des ennemis des travailleurs. Un journaliste s'exclame dans un

¹⁸³ LLS, n° 390, 01 octobre 1905

¹⁸⁴ LLS, n°32, 05 décembre 1897

¹⁸⁵ Pseudonyme utilisé par Frédéric Stackelberg.

¹⁸⁶ LLS, n°41, 06 février 1898 Gaston Bernard est un pseudonyme utilisé par Frédéric Stackelberg

¹⁸⁷ LLS, n°65, 24 juillet 1898

¹⁸⁸ LLS, n°41, 06 février 1898

¹⁸⁹ Lois du 27 juillet 1872 et du 15 juillet 1889.

¹⁹⁰ Dans son ouvrage, *Bons pour le service, l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle en France*, Paris, Ed. Belin, 2000, Madame Roynette cite pour l'année 1896 un taux de mortalité de 5,29‰.

¹⁹¹ LLS, n° 11, 11 juillet 1897 et n°13, 25 juillet 1897

¹⁹² Mort d'un jeune soldat dans le train entre la Tinée et Nice (LLS n° n°16, 15 août 1897) mort d'un soldat à Menton (LLS, n°100, 16 avril 1899), à Nancy à la suite d'une marche sous le soleil (LLS, n°70, 28 août 1898) etc

¹⁹³ LLS, n°16, 15 août 1897

¹⁹⁴ Op. cit. page 98

article sur la chose militaire « A bas le sabre ! A bas le goupillon son allié !¹⁹⁵ » Un autre signe un article intitulé « La Patrie » et le sous-titre « du sabre et du goupillon¹⁹⁶ », un autre encore constate que « calottes et culottes se rencontrent toujours en patriotards de Jésus¹⁹⁷ ». Le journal s'indigne au moment de la crise des inventaires que des officiers cagots refusent de prêter main forte aux agents des finances¹⁹⁸ alors qu'ils sont prompts à répondre aux ordres du pouvoir quand il s'agit de massacrer dans les colonies¹⁹⁹ ou de réprimer les mouvements populaires. Car, c'est l'armée permanente qui a fusillé les communards et assassiné les ouvriers à Fourmi, c'est encore elle qui en 1907 à Narbonne ou à Raon l'Etape tire sur les manifestants. Adolphe Gautier s'indigne que ce soit dans la répression que « l'armée sera appelée à jouer son rôle peut enviable » et lui reproche d'être le rempart derrière lequel « s'abritent lâchement les classes privilégiées. » En 1910 un journaliste rapporte que deux soldats qui ont déclaré que « pour rien au monde, ils ne tireraient sur des ouvriers en grève » sont envoyés à Biribi, et voit dans ce fait la preuve qu' « on n'encaserné pas les jeunes gens pour défendre le sol natal mais pour servir de flics et de défenseurs de la bourgeoisie capitaliste »

Les journalistes de *La Lutte Sociale* s'affirment à la fois patriotes, internationalistes et pacifistes. Patriotes, ils peinent à donner une définition positive de la Patrie qu'ils ne conçoivent qu'en opposition avec celle des cléricaux²⁰⁰ et des bourgeois²⁰¹, pacifistes et internationalistes ils sont cependant conscients de la nécessité d'assurer la défense du pays devant une possible agression. Un article signé Adolphe Gautier illustre ce dilemme : quand se pose la question du désarmement et que le pouvoir négocie avec le tsar le journaliste s'insurge contre une proposition qui va laisser les forces restantes aux mains des possédants²⁰². Après la déclaration de guerre la situation devient plus claire, Charles Bovet constate dans le dernier exemplaire de son journal que les socialistes ont fait leur devoir « qui était de défendre à la fois leur nationalité et le droit humain foulé aux pieds par une nouvelle horde de barbares plus redoutable que les hordes passées²⁰³ ». Il ajoute que s'il interrompt la publication de son journal car sa santé est défaillante il l'aurait quand même suspendue pour combattre. Ainsi l'homme qui dans son premier éditorial écrivait vouloir œuvrer à « un avenir de paix, de justice, de solidarité et de bonheur universel » souscrit à la guerre. Il est vrai que pour lui l'émancipation des masses passait avant tout par l'engagement syndical et politique.

• *La Lutte Sociale* et le mouvement syndical

Consciente de la difficulté pour les travailleurs d'obtenir un avenir meilleur, *La Lutte Sociale* leur conseille de mener « une lutte à outrance parce que les patrons ne sont pas toujours humains²⁰⁴ ». L'hebdomadaire accorde une grande surface éditoriale aux problèmes ouvriers et publie le compte-rendu des grèves qui agitent la vie niçoise. Tous les exemplaires dépouillés, du numéro un au numéro cent, présentent des articles consacrés aux questions sociales, communiqués de quelques lignes ou articles de fond de trois colonnes. Les sondages effectués sur le reste de la collection ne démentent pas cette tendance même si parfois la surface occupée est plus réduite car la

¹⁹⁵ LLS, n°46, 13 mars 1898

¹⁹⁶ LLS, n°70, 28 août 1898

¹⁹⁷ Dans un article qui reproche aux officiers des garnisons locales d'assister à la messe, LLS n°78, 30 octobre 1898

¹⁹⁸ LLS, n°416, 01 avril 1906

¹⁹⁹ Notamment à Madagascar en 1898, LLS n°78 et 79

²⁰⁰ « l'amalgame que l'on fait de Dieu et de la Patrie n'est qu'une fourberie de plus du parti jésuistique » LLS n°24 du 10 octobre 1897

²⁰¹ « Depuis que la religion, traite frauduleuse tirée sur l'au-delà, se dissipe comme une brume mal saine dans les cerveaux du peuple travailleur, la classe dirigeante essaye de lui substituer le culte de la Patrie » (LLS n°406 du 21 janvier 1906)

²⁰² LLS, n°71, 04 septembre 1898

²⁰³ LLS, n°828, 09 mai 1915

²⁰⁴ LLS, n°83, 18 décembre 1898

page trois de l'hebdomadaire s'ouvre à une « chronique orphéonique et théâtrale » et la publicité se fait plus présente. *La Lutte Sociale* annonce les réunions des organisations syndicales, les conférences organisées par les groupements amis et ouvre ses colonnes à la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen,

L'hebdomadaire dénonce la misère dans laquelle vivent les travailleurs. Le constat est cruel : les ouvriers sont mal logés, on ne leur propose que des appartements indignes et au loyer excessif, les salaires sont trop faibles²⁰⁵, les placeurs agissent comme des rapaces avec la complicité des élus²⁰⁶ et la police, au service des possédants, fiche les ouvriers « comme des criminels » et les traque « comme des fauves²⁰⁷ ».

Charles Bovet est persuadé que trop de misère conduit au crime et que seul le régime socialiste en assurant à tous nourriture, habitation²⁰⁸ et éducation éradiquera l'alcoolisme et la prostitution. En 1908 *La Lutte Sociale* approuve la condamnation de deux truands et conseille aux autorités: « Donnez du travail et un minimum de salaire à tous les travailleurs, hommes et femmes, et une assistance efficace en cas de maladie et d'infirmité ; permettez la constitution du foyer familial en procurant des logements spacieux, éclairés, agréables²⁰⁹ »

Les conditions de vie des femmes sont les pires, le mariage est une « annexe de la propriété capitaliste », elles ne peuvent choisir librement leur mari et acquièrent des « mœurs d'esclave et de prostituée²¹⁰ ». L'hebdomadaire défend leur droit au travail et milite pour l'égalité des salaires. Il plaide pour les travailleurs étrangers, nombreux dans la région, et constate que s'ils concurrencent les travailleurs locaux c'est que le patronat profite de leur fragilité pour les payer moins. La solution pour Charles Bovet n'est pas de les chasser mais de fixer un salaire minimum et un horaire de travail maximum. *La Lutte Sociale* soutient la revendication du repos hebdomadaire²¹¹ et de la journée de huit heures²¹² et présente en 1910²¹³ un véritable programme ouvrier qui réitère ses revendications d'un salaire minimum, d'une durée du travail quotidienne fixée suivant le nombre d'ouvriers et la quantité de travail, d'un service public de placement, d'un service public du logement et d'un droit à la retraite à soixante ans accompagné d'une pension de six cents francs.

La Belle Epoque est riche en mouvements sociaux mais par leur durée, leur impact sur l'activité touristique et la vie quotidienne des Niçois certaines grèves mobilisent plus que d'autres la rédaction de *La Lutte Sociale* qui oppose chaque fois l'attitude calme et déterminée des ouvriers et la légitimité de leurs revendications²¹⁴ à la violence des répressions policières et rejette la responsabilité des conflits sur le patronat. Ainsi en 1897 *La Lutte Sociale* affirme, quand les ouvriers boulangers cessent le travail, que si la population a des difficultés pour se procurer du pain c'est la faute des patrons « qui ne pensent qu'à leurs profits²¹⁵ » ; en 1907 elle assure que plus que l'attitude des grévistes de la compagnie des tramways c'est le déploiement des forces de l'ordre voulu par les autorités et la compagnie qui « a été plus préjudiciable à la ville de Nice » et a effrayé la colonie étrangère. Charles Bovet remarque que la direction de la compagnie Sud France qui « gaspille, dilapide, pratique le népotisme » au détriment des ouvriers et des stations touristiques et qui « par esprit de lucre... joue... avec la vie de ses employés ... avec celle des voyageurs », est

²⁰⁵ En visite dans une fabrique de bouchons Lucien Nogent est révolté d'apprendre que le salaire est de quatre francs pour les hommes et de un franc et vingt cinq centimes pour les femmes, LLS, n°185, 12 mai 1901

²⁰⁶ LLS, n°91, 11 février 1899

²⁰⁷ LLS, n°89, 29 janvier 1899

²⁰⁸ Il ne souscrit pas cependant à la proposition du sénateur Siegfried de créer des habitations bon marché craignant que l'on parque les ouvriers.

²⁰⁹ LLS, N°516, 01 mars 1908

²¹⁰ LLS, n°244, 17 août 1902

²¹¹ LLS, n°2

²¹² LLS, n°416

²¹³ LLS, n°618, 13 février 1910

²¹⁴ LLS, n°3, 23 mai 1897 les revendications des maçons niçois « sont légitimes et n'ont rien d'exagérées »

²¹⁵ LLS, n°30, 21 novembre 1897

responsable de l'arrêt de travail des personnel²¹⁶. En 1911 le mouvement des ouvriers de l'usine Pavin-Lafarge est causé par « la haine aveugle de la direction contre l'émancipation de la classe ouvrière », la rédaction estime que les autorités départementales doivent intervenir pour éviter « qu'une société capitaliste, par son mauvais vouloir à solutionner un conflit, prolonge indéfiniment... un marasme néfaste²¹⁷ » L'hebdomadaire se flatte souvent d'être le seul journal à soutenir les revendications des grévistes et parfois ses journalistes, tel Yves Keradec lors du mouvement des maçons mentonnais²¹⁸, s'impliquent directement dans la recherche d'une sortie de crise.

La Lutte Sociale n'hésite pas à distribuer félicitations et blâmes aux organisations ouvrières, félicitations aux syndicats qui comme celui du livre ne font pas célébrer de messe le jour de leur fête, aux militants qui comme ceux de Porto Maurizio²¹⁹ font preuve de solidarité avec leurs camarades en grève, mais honte aux autres, à ceux qui font bénir leur drapeau, soutiennent les potentats locaux ou font passer leurs intérêts avant ceux de la masse des travailleurs comme les ouvriers cordonniers²²⁰.

Pourtant Charles Bovet et son équipe se méfient du syndicalisme, ils écrivent que le militant qui entre dans un syndicat « devient essentiellement conservateur²²¹ » et que les grèves ne sont porteuses que « d'insignifiantes et puériles revendications. » Ils reprochent à la CGT « d'oublier un peu l'éducation politique des masses pour se donner toute entière à l'action révolutionnaire²²² ». Cette réserve n'empêche pas *La Lutte Sociale* de manifester sa solidarité avec l'organisation syndicale en butte à la sévérité du gouvernement et de se réjouir quand douze militants de la CGT sont amnistiés après un procès pour antimilitarisme. Charles Bovet est conscient que les promesses du socialisme ne peuvent se réaliser rapidement et à l'ouvrier qui « ne peut pas attendre des siècles, il lui faut du pain pour lui et ses enfants » il conseille : « Va à cette Bourse du Travail rejoindre tes compagnons d'infortune...surtout n'oublie jamais cette devise : l'union fait la force²²³ » mais en général à l'action syndicale il préfère l'action politique.

• *La Lutte Sociale* et la vie politique nationale

Dans les premières années de la parution de *La Lutte Sociale* la rédaction se fait l'écho des craintes sur l'avenir de la République que font naître l'attitude des catholiques, l'affaire Dreyfus ou l'alliance entre les nationalistes et les modérés. Les collaborateurs parisiens constatent que les héritiers de Gambetta et de Ferry ont trahi leur idéal et sont passés à droite, que les radicaux sont usés et que seuls les socialistes sont prêts. Les journalistes locaux estiment eux aussi que l'alliance des opportunistes et des réactionnaires donne aux socialistes « le devoir de combattre ces ennemis irréductibles de la liberté », condamnent Méline « le saltimbanque », Méline « le betteravier » et brocardent Félix Faure et Emile Loubet. Ils se félicitent du résultat des élections de 1898 « la future chambre sera donc anti-méliniste et anti-panamistes²²⁴ » tout en regrettant l'échec de Jaurès et de Guesde et accueillent avec soulagement la nomination de Waldeck Rousseau. Charles Bovet approuve la participation des socialistes au gouvernement et pense que la présence de Millerand

²¹⁶ LLS, n°634 à 637 en juin 1910

²¹⁷ Sur la grève aux usines Lafarge, LLS n°679, 680, 681

²¹⁸ Le journaliste propose la médiation du maire de Menton qui réussit à convaincre les patrons. LLS, n°90, 05 janvier 1899

²¹⁹ Les ouvriers tonneliers de Porto Maurizio refusent de fabriquer pour les patrons niçois pendant la grève des tonneliers de cette ville.

²²⁰ Les ouvriers cordonniers protestent contre la mécanisation de leur métier et demandent une protection pour leur production traditionnelle. Charles Bovet considère que c'est « un remède égoïste, la protection réclamée ne pouvant être obtenue qu'au détriment des camarades »

²²¹ LLS, n°77, 16 octobre 1898

²²² Après l'échec de la grève générale de Draveil (LLS, n°539, 07 août 1908)

²²³ LLS, n°742, 06 octobre 1912

²²⁴ LLS, n°55, 15 mai 1898

empêchera le fusilleur Gallifet, ministre de la guerre, de mener une politique réactionnaire. L'action menée par Waldeck Rousseau déçoit Charles Bovet qui le qualifie de « pur réac²²⁵ », de « traître à la politique de la France » et attribue les seules mesures allant vers une politique de progrès à ses collaborateurs. En 1902 la nomination de Combes satisfait la rédaction qui estime que sa déclaration est « la première déclaration républicaine depuis l'établissement de la République²²⁶. »

Dès sa création *La Lutte Sociale* publie des articles qui appellent à l'unité de tous les socialistes mais il semble qu'ensuite l'unification du parti ne soit plus pour Bovet et son équipe une préoccupation primordiale. Au fil des parutions, la rédaction de *La Lutte Sociale* fait de nombreux reproches au nouveau parti, elle critique les anathèmes lancés contre les indépendants et l'autoritarisme du parti unifié dont le Conseil National ne serait « qu'un nouvel état major, un nouveau conclave²²⁷. Elle rappelle aux députés socialistes qu'ils ont été élus sur un programme et non pour faire tomber les ministères²²⁸, tactique qu'elle juge « odieuse, détestable ». Charles Bovet renvoie dos à dos les réformistes et les révolutionnaires et approuve Jean Jaurès quand il déclare que les socialistes doivent perfectionner leur tactique. Il donne son avis sur la stratégie que devrait adopter le parti : « préconiser le socialisme intégral par des voies légales ou pacifiques mais se tenir prêt à l'imposer par la force dès que l'heure en paraîtra propice²²⁹ »

Charles Bovet n'adhère pas à la SFIO et reste fidèle à l'Union Socialiste sans doute, comme en témoignent ses éditoriaux, parce que son socialisme est davantage un socialisme du cœur et de la générosité qu'un socialisme de raison. Le journaliste choisit son vocabulaire dans un champ lexical proche du religieux et utilise des termes comme philanthropes, bonheur, utopie, universel, devoir sacré, fraternité.... Dans le numéro un de *La Lutte Sociale* il signe un éditorial dans lequel il se dit proche des philanthropes et se déclare partisan d'« une société humaine mieux ordonnée, mise en harmonie avec les aspirations naturelles de tous ses membres » et assigne à sa publication la tâche d'œuvrer à la réalisation d'un « avenir de paix de justice de solidarité et de bonheur universel ». En 1905 il écrit : « *La Lutte Sociale* avec le parti Socialiste Universel entendent vous conduire au Paradis Terrestre que ne connurent pas les fabuleux Adam et Eve mais que connaîtront sûrement vos descendants ». En présentant ses vœux pour l'année 1908, il dresse le bilan de son action et rappelle que son journal s'est consacré « au bien public, à la défense du droit, au progrès humain ». En 1912 c'est Lucien Nogent qui rédige les vœux, il assure que « faire rendre justice aux opprimés ...est un devoir sacré pour le journaliste qui se respecte » et réclame « toujours plus de lumière pour guider la société vers un avenir de paix et de fraternité ».

Charles Bovet est persuadé que « pour le progrès du socialisme c'est l'action de l'individu qui a le plus d'efficacité²³⁰ » et confie aux militants un rôle essentiel. Il publie souvent et à la demande « d'un grand nombre de lecteurs dont beaucoup de bourgeois » son programme socialiste dont le principe fondamental est la collectivisation de la propriété des moyens de production que sont la terre, la mine, l'usine ou l'atelier. Partisan du socialisme municipal il souhaite confier aux communes la charge des transports, du service de l'alimentation et du logement. Charles Bovet et ses amis veulent un grand service public de l'Instruction par lequel « tout enfant pourra recevoir toute l'instruction que son cerveau peut assimiler » et qui dissipera « les ténèbres engendrés par le fanatisme et le hideux égoïsme²³¹ ». Le socialisme apportera la paix, paix à l'intérieur car « lorsque chacun d'entre nous sera entouré de voisins pourvus de tous les moyens d'existence nul n'aura à

²²⁵ LLS, n°223, 23 mars 1902

²²⁶ LLS, n°235, 15 juin 1902

²²⁷ LLS, n°522, 12 avril 1908

²²⁸ Les députés socialistes ont voté contre le projet de budget présenté par le ministre Clémenceau. Bovet en conclut que le parti unifié a fait son temps et qu'avec sa disparition « le Socialisme aura une entrave de moins à briser, n°522, 12 avril 1908

²²⁹ LLS, n°612, 02 janvier 1910

²³⁰ LLS, n°539, 09 août 1908

²³¹ Lucien Nogent LLS n°754, 29 décembre 1912

craindre les atteintes à la propriété²³² », paix à l'extérieur « car tant que durera le régime capitaliste et autoritaire actuel les nations seront à la merci du caprice d'un despote ou d'une machination savamment ourdie par quelque politicien sans scrupules²³³ ».

Organe de combat, *La Lutte Sociale* qui n'a jamais accepté d'être le représentant officiel du parti socialiste, suit les évolutions de la gauche de la Belle Epoque. Elle n'abandonne jamais le combat pour l'amélioration du sort des travailleurs mais sa rédaction sait tempérer son anticléricisme après le vote de la loi de séparation et son rédacteur en chef faire la preuve de son patriotisme. Son ultime communiqué, « sans cette dernière circonstance [son état de santé]... j'aurai cru –malgré que j'aie dépassé l'âge des mobilisables- plus utile et plus urgent de prendre le fusil au lieu de la plume²³⁴ », est comme un écho à Edouard Vaillant qui déclarait le 2 août 1914 : « En présence de l'agression, les socialistes rempliront leur devoir pour la Patrie, pour la République, pour l'Internationale ».

• Les campagnes électorales locales

Charles Bovet et ses collaborateurs de *La Lutte Sociale* donnent l'image d'une vie politique départementale perpétuellement agitée, phénomène dû pour l'essentiel à la multiplication des campagnes électorales²³⁵. Ils dénoncent, vitupèrent, invectivent, distribuent mauvais et bons points mais proposent aussi un ensemble cohérent de réalisations dans le but d'améliorer la vie citadine et l'économie départementale.

On peut déterminer trois étapes dans la couverture que *La Lutte Sociale* fait des périodes électorales. Dans un premier temps l'hebdomadaire se fait l'écho des potins qui agitent le monde politique. Ainsi en 1898 il rapporte la rumeur d'une possible entente entre les deux prétendants à la mairie de Nice, Borriglione et Sauvan, en 1902 il fait état d'une maladie qui empêcherait Rouvier de se représenter et en 1904 il relaie les bruits qui annoncent qu'une liste conduite par le duc de Rivoli brigue la mairie de Nice. Dans une deuxième étape *La Lutte Sociale* publie sous forme de tableau ou d'affiche la liste des candidats auxquels les lecteurs peuvent apporter leur vote. En 1907 pour les élections cantonales les candidats sont présentés dans trois catégories²³⁶ : conseillers n'ayant de républicains que le nom, cléricaux, souteneurs du capital ; indécis, timides, flottants ; avancés. A l'occasion des élections législatives de 1910 une affiche²³⁷ titrée NOS CANDIDATS présente les candidats socialistes unifiés, les radicaux socialistes et les « candidats ayant voté les réformes sociales ou capable de les voter », catégorie dans laquelle on retrouve les noms de Donadei, Poullan et Lairolle. Dans la troisième phase, celle de la proclamation des résultats, Charles Bovet et ses collaborateurs se montrent rarement beaux joueurs. En 1898 ils rapportent la victoire des sortants comme celle de « l'or du Honduras, des crimes du Panama du patriotisme cosmopolite et de la versatilité politique²³⁸ ». Après les législatives de 1902 les résultats locaux sont relégués en page deux, « le baron Raiberti, le juif gaga Bischoffsheim, l'incapable Poullan (sic) », Maure et Rouvier qui a fait « voter en masse les employés municipaux, les prêtres et les vieillards » sont élus, L'échec de Bischoffsheim en 1906 réjouit Charles Bovet qui salue ses concitoyens de Puget-Théniers lesquels ont « accompli un acte de civisme, une œuvre de salubrité publique... »

Pour les élections cantonales et pour les élections municipales Charles Bovet et ses collaborateurs utilisent le même schéma. Depuis la loi fondamentale du 10 mai 1871 les départements sont considérés comme des collectivités territoriales à part entière mais restent placés

²³² LLS, n°351, 01 janvier 1905

²³³ LLS, n°686, 09 juillet 1911

²³⁴ LLS, n°828, 09 mai 1915

²³⁵ Les députés et les conseillers municipaux sont élus pour quatre ans. Le conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans..

²³⁶ LLS, n°482, 07 juillet 1907

²³⁷ LLS, n°628, 24 avril 1910

²³⁸ LLS, n°55, 15 mai 1898

sous le contrôle étroit des préfets qui conservent le pouvoir exécutif, ce qui explique que *La Lutte Sociale* écrive en 1897 que le conseil général n'est rien d'autre qu'une « machine à vœux stériles²³⁹ » et le compare quelques années plus tard à la « cour du roi Pétaud ». Elle ne manque pas de souligner la médiocrité des élus locaux et les qualifie « d'illustres nullités » corrompues par Rouvier le « roi des panamistes » et par les Durandy qui ont besoin du conseil général « pour leur prochaines spéculations²⁴⁰ ». *La Lutte Sociale* se gausse de l'élu cantonal qui demande le report des sessions en novembre pour que l'assemblée ne souffre pas de la chaleur²⁴¹ et conseille aux élus qui veulent écourter les débats pour vaquer à leurs affaires personnelles de renoncer à leur mandat. Les appréciations individuelles sont de la même veine, monsieur Baréty de Puget-Théniers a « la chevelure de Samson mais n'en a pas la force²⁴² », l'élu de Saint-Sauveur-sur-Tinée est « le très catholique et antipathique docteur Ciaudo²⁴³ » et Georges Chiris qui était présenté en 1901 comme signant « sa profession de foi du pseudonyme sous lequel il est le mieux connu : oui, Papa²⁴⁴ » est qualifié en 1913 de « nullité personnifiée²⁴⁵ ». L'attitude du journal envers le Conseil Général évolue dès l'instant où l'assemblée départementale se déclare favorable au développement des transports ferroviaires. Charles Bovet estime, avant le renouvellement de 1907, que les élus sortants ont fait œuvre utile dans le domaine des transports leur seule erreur étant d'en confier l'exploitation commerciale à des compagnies privées après avoir financé les voies. A l'issue de la session du printemps 1909 il juge qu' « En somme le Conseil général a fait du bon travail, il est justice de le reconnaître : c'est une des rares assemblées qui travaille avec un esprit de suite »²⁴⁶.

Pendant les campagnes municipales le réseau de correspondants bénévoles que forment les lecteurs de *La Lutte Sociale* lui permet de relayer les rumeurs provenant des plus petits villages du département²⁴⁷, mais la préoccupation essentielle de la rédaction est de chasser Honoré Sauvan de la mairie de Nice²⁴⁸.

Dans les articles publiés en période électorale, les journalistes assurent ne pas vouloir attaquer les individus, ne condamner que leurs idées et affirment que « les résultats électoraux doivent être considérés comme une simple phase de la lutte politique et non comme son objet exclusif²⁴⁹ ». Ils usent cependant, surtout les premières années de parution, d'un vocabulaire qui dément leurs intentions affichées C'est dans une rubrique titrée « *La Curée Electorale* » que Charles Bovet réunit en 1898 les échos de campagne et proclame que « notre département se trouve infesté d'une horde de candidats²⁵⁰ ». A l'image de Bischoffsheim, lequel s'acharne à être élu parce que « sa qualité de député qu'il vend aux sociétés financières lui rapporte de jolis petits millions²⁵¹ », ces candidats sont avides et « aucun ne défendra les intérêts de la démocratie ». En 1902 les candidats sont réduits à des archétypes, Rouvier est un affairiste de la plus « belle eau », Raiberti change d'idée comme de costume, Bischoffsheim achète les électeurs « pince le menton des femmes, tape sur le ventre des hommes et à tous distribue quelques louis²⁵² ». En 1906 Bovet appelle les électeurs à venger « leur honneur outragé en votant contre le négrier du Honduras ».

A chaque scrutin Charles Bovet donne des consignes de vote assez surprenantes. Aux élections cantonales en 1901 dans le canton de Roquesteron il défend la candidature d'Alexandre

²³⁹ LLS, n°1, 01 mai 1897

²⁴⁰ LLS, n°63, 10 juillet 1898

²⁴¹ LLS, n°70, 28 août 1898

²⁴² LLS, n°27, 31 octobre 1897

²⁴³ LLS, n°266, 22 mars 1903

²⁴⁴ LLS, n°192, 30 juin 1901

²⁴⁵ LLS, n°757, 19 janvier 1913

²⁴⁶ LLS, n°576, 25 avril 1909

²⁴⁷ En 1908 les échos de campagne occupent plus de quinze colonnes dans les numéros de mars et d'avril.

²⁴⁸ Sauf en 1908 où Bovet juge que Sauvan et Gassin ont fait une « évolution à gauche »

²⁴⁹ LLS, n+426, 10 juin 1906

²⁵⁰ LLS ; n°6, 06 juin 1897

²⁵¹ LLS, n°1, 01 mai 1897

²⁵² Citations extraites des numéros 216, 217, et 226.

Durandy qui paraît « la moins mauvaise sans toutefois nous satisfaire » et il considère que l'élection d'Alfred Donadei dans le canton de Villars sur Var va « consolider le parti républicain » au Conseil Général. Dans la circonscription de Puget-Théniers il apporte successivement son soutien aux deux hommes²⁵³. A Nice, aux élections législatives de 1902, Charles Bovet s'oppose à une candidature socialiste unique contre Raiberti et conseille aux électeurs de choisir entre Paul Bonnet, Louis Cauvin, Louis Robini candidats qui se réclament de la gauche et... Edouard Peguihan « un nationaliste qui s'oppose à Raiberti²⁵⁴ ». En 1904 aux élections municipales à Nice, il approuve la candidature d'Alexandre Médecin « un progressiste dans le véritable sens du mot et non celui que lui donne Méline ». A Grasse en 1906 *La Lutte Sociale* classe les candidatures, elle recommande à ses lecteurs d'apporter leur suffrage à Ossola mais ajoute que si certains électeurs ont des raisons personnelles de ne pas voter pour lui ils peuvent choisir son adversaire Maure qui a été favorable à la totalité de loi de séparation alors que de Fontmichel est un calotin. En 1912 *La Lutte Sociale* soutient la candidature du général Goiran à la mairie de Nice.

Dans de nombreuses déclarations Charles Bovet tente d'expliquer ses prises de position et envisage deux possibilités :

- en l'absence de candidature socialiste il affirme limiter son action « à recommander le candidat bourgeois le moins pervers, le moins nuisible au socialisme²⁵⁵. », ne soutenir que les candidatures qui « donnent le plus de garantie de progrès²⁵⁶ » et pratiquer « la politique du moindre mal²⁵⁷ » en portant « sur les candidats qui se trouvent être nos adversaires » une appréciation impartiale.
- en présence de candidats socialistes, le rédacteur en chef assure soutenir « les candidatures socialistes sérieuses s'il s'en produit²⁵⁸ ». Celles déposées par les socialistes unifiés en 1910 ne le sont manifestement pas, Charles Bovet les juge inutiles car elles ne recueilleront qu'un nombre insuffisant de voix et nuisibles parce que le piètre talent des candidats, souvent sacrifiés « pour le seul plaisir de faire de l'agitation et d'acquérir de la notoriété²⁵⁹ », jette le discrédit sur le parti. En conséquence si *La Lutte Sociale* inclut dans sa liste « Nos candidats » en 1910 les socialistes unifiés Frédéric Stackelberg, Chabert et Etienne Lieutaud, elle « oublie » la candidature de Louis Maffert à Puget-Théniers. Dans le même état d'esprit Charles Bovet accueille avec suspicion la candidature de Stackelberg à Nice en 1914 redoutant que les socialistes niçois ne soient pas en matière de propagande à la hauteur des militants cannois qui ont popularisé la candidature de Lieutaud .

Dans ces conditions les relations qu'entretient le directeur de *La Lutte Sociale* avec le groupe unifié de Nice sont tourmentées. La création de la section niçoise de la SFIO ne fait l'objet que d'une courte déclaration et l'arrivée de Maffert à Nice est vécue comme celle d'un rival qui plus est venu de Cannes. Charles Bovet accuse le groupe unifié de ne travailler qu'à « l'élimination de *La Lutte Sociale* et de la personnalité de son directeur » et d'avoir l'intention « d'éliminer les combattants de l'idée socialiste ». Pourtant en 1909 quand les rapports de force évoluent au sein du groupe socialiste, *La Lutte Sociale* prend la défense de Léon Morel, de Stackelberg et de Maffert mis en accusation par leurs camarades mais la venue de Jean Jaurès à Nice est l'occasion d'une nouvelle passe d'armes, l'hebdomadaire reproche au groupe unifié de ne pas avoir su organiser la réunion, de représenter pour le socialisme « un danger public » et incite les socialistes sincères à crier « A bas le groupe unifié de Nice ! »

● Des hommes politiques locaux...

²⁵³ Donadei est élu député en 1906 et 1910, Durandy en 1914

²⁵⁴ LLS, n°228, 27 avril 1902

²⁵⁵ LLS; n°687, 16 juillet 1911

²⁵⁶ LLS, n°713, 14 juillet 1911

²⁵⁷ LLS, n°785, 03 août 1913

²⁵⁸ LLS, n°623, 20 mars 1910

²⁵⁹ LLS, n° 624, 27 mars 1910

Il est à craindre qu'à diffuser sans cesse l'idée que les élus sont corrompus, vils ou stupides, *La Lutte Sociale* fasse le lit de l'antiparlementarisme. Lucien Nogent par exemple signe un article dans lequel il condamne les politiciens qui ne se soucient « que de satisfaire à la fois leurs ambitions et leurs appétits » et conclut «...le parlementarisme n'est plus qu'une des formes innombrables du pouvoir absolu. » A l'inverse, conscient de ce danger, Bovet soutient que le monde politique est divisé en deux camps, celui des « intéressés partisans des institutions et des principes surannés » et celui des « généreux amis d'un régime plein de verdure²⁶⁰ ». Sans tenir compte de l'avertissement donné par son collaborateur Jean Coste qui déclarait : « On a tort de donner nos voix à des candidats dont les intérêts sont opposés aux nôtres », Charles Bovet applique ce critère aux élus du département et certains profitent d'une indiscutable indulgence ce qui n'est le cas ni des préfets ni des principaux chefs politiques du département.

Si généralement les rédacteurs respectent la fonction préfectorale ils n'apprécient guère les hommes que les gouvernements républicains modérés envoient dans les Alpes-Maritimes pour l'assumer. Charles Bovet estime si peu le préfet Henri qu'il publie plusieurs lettres ouvertes dans lesquelles il tutoie le fonctionnaire l'accusant d'avoir failli à sa mission : « Tu reçus en venant à Nice la mission de faire triompher le parti français, tu commenças par être l'homme des séparatistes...Tu as vu des anarchistes partout, participé à des parties fines, encouragé la corruption électorale²⁶¹ ». Les journalistes accusent les préfets de ne pas résister aux personnalités locales. Charles Bovet soupçonne le préfet Marie Gabriel Leroux d'être l'homme de Rouvier qui est allé « [vous] prendre par la main là-bas au cœur de la Bretagne » et sera « votre protecteur ou votre exécuteur²⁶² » et interroge son successeur : « Que ferez-vous, que pouvez-vous faire, monsieur Bardon ? Absolument rien²⁶³. » Il accuse Paul Granet « vilain préfet des Alpes-Maritimes²⁶⁴ » d'être « le bouffon de Chapon²⁶⁵ » et de faire partie de la « fine fleur des réactionnaires²⁶⁶ ». Son successeur, André de Joly, est considéré comme « la plaie du département²⁶⁷ ». Il n'est donc pas étonnant que dès 1902 le journaliste Jack France somme « le gouvernement de Défense Nationale de confier les préfectures à de vrais défenseurs de la République.²⁶⁸ »

Charles Bovet et son équipe constatent le pouvoir²⁶⁹ dont dispose Borriglione mais cela ne met pas le sénateur à l'abri des flèches de *La Lutte Sociale*. Les rédacteurs qui le surnomment tour à tour « le prussien de Florence, l'homme de Florence, le barde de Florence ou le Sospellois » l'accusent de n'avoir ni conviction, ni patrie et de n'être préoccupé que par la possession du pouvoir. Charles Bovet l'abjure de s'effacer affirmant : « votre ancienne popularité ne vous sera rendue qu'à ce prix »²⁷⁰, Quand Borriglione ambitionne de reprendre la mairie de Nice, *La Lutte Sociale* lui reconnaît deux atouts, sa puissance car « les préfets sont ses esclaves » et son habileté tactique : il aurait placé des hommes à lui dans tous les bureaux, aurait entouré Sauvan « de gens peu scrupuleux » et divisé ses adversaires « en faisant prisonnier leur porte-parole Raiberti²⁷¹ ». Après l'échec du sénateur, si Yves Kerbarec estime que l'élu ne « vaut pas un mauvais clou rouillé²⁷² » les critiques se font moins vives. Bovet qui se flatte d'être impartial, concède que

²⁶⁰ LLS, n°48, 27 mars 1898

²⁶¹ LLS, n°14 août 1897

²⁶² LLS, n° 25, 26, 27,

²⁶³ LLS, n°80, 27 novembre 1898

²⁶⁴ LLS, n°194, 14 juillet 1901

²⁶⁵ LLS, n°183, 21 avril 1901, Monseigneur Chapon est l'évêque de Nice.

²⁶⁶ LLS, 224, 30 mars 1902

²⁶⁷ LLS, n°801, 25 janvier 1914

²⁶⁸ LLS, n°222, 16 mars 1902

²⁶⁹ « Il a la majorité au Conseil Général, Rouvier est son esclave, de Chiris il daigne accepter quelques pots de pommades, Raiberti lui doit sa réputation, Bischoffsheim ne compte pas, à l'Hôtel de Ville il signe les actes officiels Honoré Sauvan ou Acchiardi. » LLS, n°70, 28 août 1898

²⁷⁰ LLS, n°49, 03 avril 1898

²⁷¹ Extraits de l'article « Nice menacée par Borriglione », LLS, n°98, 02 avril 1899

²⁷² LLS, n°108, 10 juin 1899

l'ancien maire « ne fut insolent et impérieux qu'à l'encontre de ses pairs et de la bourgeoisie²⁷³ » mais ne lui pardonne pas « le crime d'avoir repêché Rouvier que le corps électoral de Marseille venait de rejeter dans un hoquet de dégoût ». Il publie, après la mort de Borriglione, un éloge funèbre dans lequel transparait une certaine admiration pour celui qui était le seul vrai homme politique du département c'est-à-dire « un homme qui conçoit un plan, une combinazione, un programme politique bon ou mauvais et l'exécute²⁷⁴. »

C'est peu dire que l'hebdomadaire manifeste pour Maurice Rouvier une profonde hostilité. Il dénigre sa carrière nationale, ne manque jamais de faire état de son implication dans le scandale de Panama et juge avec sévérité son action dans un département où il est si peu présent que sa venue est un évènement²⁷⁵. Son principal « crime » est d'user de manœuvres dilatoires pour retarder la construction des lignes de chemins de fer Nice-Digne et Nice-Coni (Cuneo) dont la réalisation nuirait aux lignes de la compagnie PLM. Par deux fois encore *La Lutte Sociale* exprime vigoureusement son aversion de l'homme. A l'annonce de sa mort Charles Bovet rédige un article²⁷⁶ dans lequel il s'incline devant la dépouille mortelle de l'homme privé mais pousse « un soupir de soulagement » devant la disparition de l'homme public et ajoute : « Pour la République ce n'est pas un deuil c'est une délivrance, pour les Alpes-Maritimes c'est le génie du mal emporté par la mort » puis quand les autorités départementales projettent d'honorer Borriglione, Chiris et Rouvier par l'érection d'un monument Lucien Nogent²⁷⁷ affirme que si ses amis et lui ont souri à l'annonce d'un monument pour Chiris et Borriglione ils ont été secoués par « un hoquet de dégoût en apprenant que l'on allait couler dans le bronze le masque faunien de Rouvier. »

Flaminius Raiberti succède à Rouvier à la présidence du Conseil Général. Elu député depuis 1890 son nom revient à de nombreuses reprises dans les colonnes de *La Lutte Sociale*, mais jamais les critiques qui lui sont adressées n'atteignent la violence de celles destinées à son prédécesseur. Ironiquement Charles Bovet se déclare même prêt à le soutenir « le jour où il [M Raiberti], appliquera le talent dont il est doué et le savoir dont il est pourvu à défendre les intérêts généraux de la démocratie²⁷⁸. » *La Lutte Sociale* reproche à Raiberti d'être la dupe de Borriglione, d'être indécis et de manquer de sens politique. D'après l'hebdomadaire il a signé avec le sénateur « Un pacte infâme²⁷⁹ » : en échange de son soutien dans sa tentative de reconquérir la mairie de Nice, son aîné assurera sa réélection au siège de député. Bovet affirme que cette politique conciliatrice a « émasculé toutes les résistances, rendu vaines toutes les tentatives pour secouer le joug du tyran²⁸⁰ ». A chaque élection la rédaction de *La Lutte Sociale* répète que Raiberti a épousé toutes les causes et un article publié en 1906 est à cet égard exemplaire, Charles Bovet écrit que l' élu fut « boulangiste en 1889, républicain de gouvernement en 1890, radical socialiste et par conséquent anti-gouvernemental en 1893, ministériel en 1898 pendant un mois jusqu'à la chute de Méline. Nationaliste-progressiste-républicain prudent en 1902, candidat d'union républicaine en 1906, on ne peut rêver de girouette plus perfectionnée²⁸¹. Il insiste également sur le fait que le député de Nice « n'a pas d'idée à lui » mais suit celles de la majorité de ses électeurs.

Nul homme politique n'échappe aux commentaires critiques, souvent acerbes, parfois ironiques de la rédaction. Joseph Durandy qui n'occupe plus aucune fonction électorale depuis sa démission du Conseil Général est le responsable de « l'oligarchie financière locale : Durandy et

²⁷³ LLS, n°234, 08 juin 1902

²⁷⁴ LLS, n°245, 07 septembre 1902 (un autre numéro 245 est daté du 31 août 1902)

²⁷⁵ LLS, n°391, 08 octobre 1905 « Il est dans nos murs, hâtez-vous car il ne fait que passer, il est pressé, il n'a pas le temps... »

²⁷⁶ LLS, n°682, 11 juin 1911

²⁷⁷ LLS, n°795, 14 décembre 1913

²⁷⁸ LLS, n°53, 01 mai 1898

²⁷⁹ LLS, n°18, 02 août 1897

²⁸⁰ LLS, n°418, 15 avril 1906 Le tyran est Honoré Sauvan

²⁸¹ LLS, n° 717, 11 février 1912 article signé Lucien Nogent

compagnie²⁸² », Arthur Malausséna est un « zéro que Borriglione emploie pour compléter ses nombres²⁸³ ». Félix Poulan, un incapable qui doit son siège de député à un accord passé entre son père et Borriglione²⁸⁴, est timoré et s'abstient généralement dans les votes, c'est un clérical qui « prend tous ses électeurs pour des calotins, des cafards et qui prétend qu'il faut être très dévot pour avoir leur voix²⁸⁵ ». Antoine Maure est « un veinard arrivé aux plus hautes dignités sans avoir connu la moindre lutte » mais son vote en faveur de la loi de séparation lui vaudra une recommandation auprès des électeurs grassois, quant au candidat exotique François Arago « la progéniture dégénérée du grand Arago²⁸⁶ » il a « déserté la République²⁸⁷ ». Charles Bovet ne dédaigne pas le menu fretin politique, vilipende les élus municipaux des grandes villes comme des plus petits villages et étale en pleine lumière leurs « infamies » ou leurs « crimes ».

Le cas de Raphaël Bischoffsheim mérite une attention particulière. Le député de confession israélite est dénoncé à la fois comme « député financier » et comme amis des curés. Charles Bovet affirme qu'il ne se montre généreux que pour « conserver sa qualité de député qu'il vend aux sociétés financières²⁸⁸ » et qu'il a « des gestes d'usurier comptant ses écus ». En prévision des élections législatives de 1898 le journaliste annonce que « la période des dîners électoraux du juif Bischoffsheim est dès maintenant commencée » et que « le madré juif s'avise...de faire sonner les écus²⁸⁹ ». Si « le négrier du Honduras » dépense son argent avec « des danseuses de l'Opéra » il en régale aussi le clergé local offrant bannières et baldaquins aux fabriques. Bovet assure que « l'unique député qui convienne à l'abbé Enart est le juif », annonce que « le juif Bischoffsheim, patronné par le journal catholique *la Croix* de l'abbé Enart, a entendu la messe à Villars sur invitation du curé²⁹⁰ » et se réjouit de la défaite de « l'imposteur juif parcimonieux ». Une utilisation aussi constante du mot juif pourrait laisser supposer que l'hebdomadaire tombe dans l'antisémitisme. Ce serait ignorer que pour Charles Bovet les ennemis ne sont pas spécialement les Israélites mais tous les cléricaux car « juifs, protestants et catholiques sont tous jésuites *ejusdem farinae* », et qu'à plusieurs reprises l'hebdomadaire a défendu les Juifs²⁹¹ et souhaite remplacer le cri haineux de « Mort aux Juifs » par celui de « Mort aux croyances²⁹² ».

Charles Bovet se montre plutôt bienveillant avec Dominique Durandy et Ernest Lairolle. A ce dernier il reproche d'être un défenseur du « parti opportuniste qui ruine et avilit la France²⁹³ » avant de le complimenter pour son engagement en faveur des retraites ouvrières et d'annoncer sa candidature aux élections législatives comme celle d'un homme qui a suivi « suffisamment le mouvement social pour faire pâlir le moins pâle de nos députés alpins²⁹⁴. ». Avec son confrère, directeur du *Petit Niçois*, Charles Bovet développe quelques polémiques parfois acides mais toujours sur un ton poli ; en politique, sans doute parce qu'il est le fils de Joseph Durandy et le gendre de Borriglione, il lui prête un rôle important, l'implique dans plusieurs combinaisons, se moque de la tiédeur de ses conceptions laïques et s'amuse de sa trajectoire politique qui lui fait soutenir des modérés²⁹⁵.

²⁸² LLS, n°20, 12 septembre 1897

²⁸³ LLS, n°26, 24 octobre 1897

²⁸⁴ LLS, n°27, 31 octobre 1897

²⁸⁵ LLS, n°418, 15 avril 1906

²⁸⁶ LLS, n°421, 06 mai 1906

²⁸⁷ LLS, n°813, 19 avril 1914 article signé par Louis Maffert

²⁸⁸ LLS, n°1, 02 mai 1897

²⁸⁹ LLS, n°18, 29 août 1897

²⁹⁰ LLS, n°19-05 septembre 1897

²⁹¹ Notamment au moment des événements d'Alger voir page 7

²⁹² LLS, n°48, 20 février 1898

²⁹³ LLS, n°10, 04 juillet 1897

²⁹⁴ LLS, n°606, 21 novembre 1909

²⁹⁵ LLS, n°796, 21 décembre 1913. Cet humoriste qu'est Dominique Durandy flirta à ses débuts avec la politique avancée

Dans le département les hommes de progrès sont les élus qui se réclament plus ou moins du radicalisme. Alfred Donadei qui a déjà reçu le soutien de Charles Bovet quand il se présenta aux élections cantonales, le reçoit encore aux législatives de 1906 quand il défie le député sortant de Puget-Théniers, Bischoffsheim, même si le directeur de *La Lutte Sociale* trouve sa profession de foi « pas assez avancée²⁹⁶ ». L'action de Donadei, aussi bien à la Chambre des députés où les élus radicaux lui confient le secrétariat du groupe et où il vote les lois républicaines qu'au Conseil Général où il est favorable à l'ouverture de voies de communications entre les vallées, satisfait Bovet qui souhaite sa réélection en 1910. De même Charles Bovet considère la première candidature d'Alexandre Durandy aux cantonales en 1901 à Roquesteron avec beaucoup d'enthousiasme, l'homme « se montre avec des idées politiques plus larges que celles des ci-devant représentants des Alpes-Maritimes²⁹⁷ » et a donné des preuves de travail, d'action et d'énergie « en créant les importantes industries de la vallée du Var », le journaliste ne craint même pas « un envahissement du Conseil Général par les Durandy²⁹⁸ » car Alexandre est « un adversaire des précédents ». A peine Durandy élu le journaliste constate qu'il a été « fait prisonnier par ses nouveaux collègues » et a « trompé les espérances de tout le monde », qu'il est devenu « une vile épave de la bourgeoisie²⁹⁹ » et « la plus pourrie des pommes du panier³⁰⁰ ». La fâcherie dure peu, à partir de 1907 Bovet multiplie les compliments il reconnaît qu'Alexandre Durandy « a été d'une utilité considérable au Conseil Général », ajoute qu'il ne dirait que du bien d'Alexandre « si ce n'était sa négation formelle du socialisme », qu'il est « un des esprits les plus larges et les plus ouverts au progrès » et que « son action est somme toute bienfaisante et utile au progrès ». C'est donc sans surprise que les électeurs de la circonscription de Puget-Théniers apprennent en janvier 1914 qu'ils s'honoreront en « donnant à la France un représentant actif, aux aptitudes nombreuses³⁰¹ » ; pourtant Alexandre Durandy ne figure pas dans la liste « Nos Candidats » Charles Bovet lui apporte simplement un soutien discret dans le corps de l'article³⁰².

Quant à César Ossola, lui aussi radical c'est un homme « aux idées avancées » qui est en 1902 à Grasse « le candidat de la démocratie ». Sa victoire en 1906 est accueillie comme celle du « candidat le plus avancé ». *La Lutte Sociale* lui consacre dans son dernier numéro un éloge funèbre qui trace le portrait d'un patriote, d'un homme intègre et respecté aux convictions républicaines avérées.

● De Nice et de ses affaires

Si *La Lutte Sociale* se flatte de « couvrir » l'ensemble du département elle accorde la priorité aux affaires qui agitent la ville de Nice dont le maire pendant l'essentiel de la période de parution est Honoré Sauvan. Charles Bovet dessine du maire « le plus réactionnaire que Nice ait possédé³⁰³ » un portrait sans complaisance. L'homme, « sans conviction et sans caractère³⁰⁴ », réunit toutes les « incapacités, orateur nul, mauvais écrivain, administrateur étourdi... politicien naïf... journaliste maladroit^{6b}... » et étonne tout Nice par « son insuffisance, son mutisme, sa nullité universelle^{6c} ». C'est un démagogue faux ami des ouvriers qu'il a utilisés pour être élu³⁰⁵ mais vrai ami des curés

²⁹⁶ LLS, n°420, 29 avril 1906

²⁹⁷ LLS, n°193, 07 juillet 1901

²⁹⁸ LLS, n°194, 21 juillet 1901

²⁹⁹ LLS, n°208, 17 novembre 1901

³⁰⁰ LLS, n°216, 01 février 1902

³⁰¹ LLS, n°813, 12 avril 1914

³⁰² Cette relative discrétion s'explique sans doute par les remarques du journal « *La guêpe* » (rapportées par *La Lutte Sociale*, n° 807, 08 mars 1914) qui écrit à propos de Bovet « Il est socialiste c'est entendu, ça ne l'empêche pas de marcher pour les bourgeois cossus tel Gillette, Lairole ou Fayssat » accusation dont Bovet se défend.

³⁰³ LLS, n°315, 24 avril 1904

³⁰⁴ LLS, n°19, 05 septembre 1897; n°98, 02 avril 1899; n°100, 16 avril 1899

³⁰⁵ Trois ouvriers, Antoine Abassit, Joseph Giordan, Jean Baptiste Martin figuraient sur sa liste.

qui fait protéger leurs processions par la police et fait bénir la rue Cyril Besset le jour de son inauguration³⁰⁶. La rédaction l'accuse d'être malhonnête, de favoriser ses amis par des passe-droits et des nominations à des postes lucratifs³⁰⁷ et le rend responsable de la mort de l'avocat Louis Malaquin après une arrestation musclée³⁰⁸. Aux élections municipales de 1900 et 1904 Charles Bovet combat la candidature de Sauvan (en 1904 il soutient Alexandre Médecin) mais constate en 1908 que « Sauvan et Gassin ont fait une évolution à gauche » et que son entrée au Sénat a « amélioré » Sauvan à qui il apporte un soutien critique. Bien entendu Bovet est déçu par les décisions « exécrables, désastreuses » et les « projets scélérats de la municipalité³⁰⁹ ». En 1912, et après quelques hésitations, *La Lutte Sociale* se rallie à la candidature du général Goiran ce que lui reprochent les socialistes³¹⁰. Une fois de plus Bovet est dépité par l'action d'un homme qu'il a soutenu, le nouveau maire prend en fermant le bureau de placement « la mesure la plus réactionnaire que l'on puisse imaginer³¹¹ » puis donne l'image d'un homme « qui a intérieurement abandonné la parti et voudrait bien être ailleurs qu'à la tête de troupes qu'il ne commande plus^{9b}. »

Dans le combat que l'hebdomadaire mène contre Sauvan la divulgation des affaires qui mettent en cause quelques uns de ses proches tient une place importante. Deux concernent maître Salvi, notaire, premier adjoint délégué au théâtre et à la musique. A ce titre il est chargé de trouver un nouveau directeur pour l'opéra de Nice. *La Lutte Sociale* fait de cette affaire un véritable feuilleton dans lequel ne manquent ni les coups de théâtre, ni les sous-entendus politiques et les allusions aux mœurs dissolues³¹² des élus, ni les trahisons car maître Salvi « ce Don Juan des coulisses » choisit comme directeur le régisseur de l'opéra de Monte Carlo afin que Nice deviennent « la vassale de Monaco », quant à son successeur Acciardi c'est un le gallophobe qui n'aime que les ballets italiens. La seconde affaire concerne la vie professionnelle de maître Salvi, il est accusé de complicité dans une affaire de dilapidation d'héritage que la rédaction tente de transformer en affaire municipale en y impliquant le troisième adjoint, maître Pinault avoué, qui aurait rédigé les actes pour Salvi. Quand Salvi passe devant la cour d'Assises Charles Bovet se fait magnanime et écrit « autant nous fûmes impitoyables dans l'attaque quand l'homme était debout et puissant, autant nous avons été réservés, discrets quand nous l'avons vu à terre³¹³ » *La Lutte Sociale* dénonce encore les irrégularités du marché des pompes funèbres, les abus d'autorité commis par le commissaire Cluzan qui aurait frappé une femme et ceux d'officiers des sapeurs pompiers. Dans ces affaires elle reste dans son rôle « d'organe de combat » mais la volonté des journalistes de se poser en redresseurs de tort leur fait côtoyer parfois le populisme. Ils accusent la postière de Beaulieu, le chargé de surveillance des travaux du Paillon, les employés des entrepôts des tabacs de Menton, une infirmière de l'hôpital de Grasse, l'humble agent-voyer Trouche de Puget-Théniers et bien d'autres.

• Des propositions

Charles Bovet est conscient de ces excès et s'en défend dans une réponse à Léon Noël du *Bavard* qui l'accuse de faire de son journal un instrument de vengeance personnelle. Il s'élève contre ceux qui « ne veulent lire dans nos colonnes que des attaques contre les hommes publics³¹⁴ »

³⁰⁶ LLS, n°9, 27 juin 1897 et LLS, 350, 25 décembre 1904 sous le titre « *Sauvan, immonde cafard, va !* »

³⁰⁷ Il nomme Destefannis directeur des abattoirs, crée pour le « fumant bulesque M Gait la « sinécure d'inspecteur du service spécial de la sûreté » (LLS, n°45, 06 mars 1898)

³⁰⁸ LLS, n°323, 19 juin 1904

³⁰⁹ LLS, n°533, 05 juillet 1908 et n°564, 31 janvier 1919

³¹⁰ Bovet se défend en assurant qu'il aurait été heureux d'apporter de son concours a de bons administrateurs socialistes qu'il « a cherché avec plus de constance que quiconque. Mais en vain ! »

³¹¹ LLS, n°740, 14 juillet 1912 et 811, 05 avril 1914

³¹² LLS, n°22, 28,41, 47, 99.

³¹³ LLS, n°261, 25 octobre 1903

³¹⁴ ^{3b} LLS, n°547, 04 septembre 1908, en réponse à une attaque de son confrère « *La dépêche* »

et estime que depuis douze ans « nous ne cessons de semer des idées , de préconiser le progrès en tout ordre d'idées³¹⁵... »

Il propose que toutes les assemblées fonctionnent comme les Conseils Généraux (mandat de six ans, renouvellement par moitié), que le cumul des mandats de maire d'une grande ville et d'élu national soit interdit mais que tous les élus nationaux siègent de droit à l'assemblée départementale. *La Lutte Sociale* s'associe au vœu de découpage de la ville en sections électorales et milite pour que Nice soit représentée par plus d'élus au Conseil Général. D'autres propositions de *La Lutte Sociale* visent avant tout à moderniser les conditions de vie des ouvriers, à faire de Nice une ville attractive et à développer les transports départementaux

Il faut d'abord résoudre les problèmes posés par l'alimentation de la ville en eau potable. Charles Bovet la juge déficiente parce que les municipalités niçoises ont été roulées par la Compagnie des Eaux. Avec sa virulence habituelle il titre sur « l'Empoisonnement de l'eau³¹⁵ » et accuse la « Compagnie des Eaux et urines de la Vésubie^{1b} » de pomper « les eaux boueuses et stagnantes du Paillon^{1c} ». Il propose d'acheter au plus vite des sources situées sur la commune de Gilette³¹⁶, souhaite la déchéance de la Compagnie et l'instauration d'un service public de l'eau³¹⁷. L'hebdomadaire suggère également d'instituer un droit à la lumière avec attribution d'une lampe électrique par foyer. *La Lutte Sociale* partage l'idée de créer des habitations à bon marché à condition de « substituer à l'initiative privée qui est impuissante ou rapace et aveugle comme à Biot l'initiative collective de la Patrie plus éclairée, infiniment plus puissante et partout plus féconde³¹⁸ » et exige la création d'un grand service public du logement confié aux communes. A Nice, Charles Bovet propose à plusieurs reprises³¹⁹ de raser la vieille ville et d'y construire, selon les règles d'hygiène les plus modernes, des logements pour « les besoins et les profits des ouvriers ».

L'hebdomadaire présente un programme de grands travaux édilitaires étonnamment moderne qui suggère l'arasement du Casino et la couverture du Paillon, prévoit la reconstruction de tous les bâtiments officiels près du pont de l'Avenue de la Gare³²⁰, de la bibliothèque municipale et de l'asile de nuit. Il juge indispensable d'équiper les quartiers de salles des fêtes, de postes de police, d'écoles..., de doter la ville d'un bureau technique et d'un plan régulateur et envisage l'annexion de Villefranche pour agrandir le port. Le financement de ces travaux serait assuré par les revenus des jeux dont le monopole doit être donné aux villes. *La Lutte Sociale* se félicite de l'accueil reçu par ses propositions et constate qu'une partie de « ce programme, tant décrié à son apparition est ou exécuté ou en voie d'exécution³²¹ » et cite comme exemple, le lycée ou l'hôpital.

Si l'embellissement de Nice est une nécessité le développement des voies de communication l'est tout autant car l'économie locale ne doit plus dépendre que du tourisme. Dès 1901 Charles Bovet est un fervent défenseur du projet de réseau de tramways déposé par Alexandre Durandy au Conseil Général. Le journaliste, persuadé que « des moyens de communication faciles, rapides, ... feraient naître l'aisance où n'existait que la misère³²² », accuse Borriglione et Rouvier d'avoir fait échouer le projet. En 1905 *La Lutte Sociale* félicite les conseillers généraux qui ont enfin décidé la création du réseau mais continue sa campagne en faveur des lignes de tramways qui apportent « dans toutes les régions la vie et la richesse³²³ ». La rédaction déplore cependant que l'exploitation en soit confiée à une compagnie privée³²⁴. Elle regrette la lenteur des travaux³²⁵ et les difficultés à

^{315,1b,1c} LLS n°70, 28 août 1898 et 71, 04 septembre 1898

³¹⁶ LLS, n°86, 08 janvier 1899

³¹⁷ Il se réjouit quand en 1912 huit conseillers municipaux s'opposent au renouvellement de la convention entre la ville et la Compagnie, LLS, n°722, 17 mars 1912

³¹⁸ LLS, n°60, 19 juin 1898. A Biot, l'effondrement d'un immeuble en construction avait causé la mort d'ouvriers.

³¹⁹ LLS, n°511, 26 janvier 1908 ; n°712, 07 janvier 1912 ; n°722, 04 mai 1913

³²⁰ Après réflexion Bovet propose de construire une nouvelle mairie à la place de la caserne Rusca.

³²¹ LLS, n°755, 05 janvier 1913. « Le Bilan de seize années » signé par Lucien Nogent .

³²² LLS, n°180, 31 mars 1901

³²³ LLS, n°784, 20 juillet 1913

³²⁴ LLS n°546, 27 septembre 1908. Il juge que cette façon d'administrer est « purement et simplement de l'imbécillité »

assurer des prestations correctes sur les premières lignes ouvertes, celle des vallées de la Tinée et de la Vésubie. Charles Bovet défend la décision des autorités de créer les lignes ferroviaires Nice-Coni et Nice-Digne, exige que cette dernière ait une voie normale et soit prolongée jusqu'à Lyon par Grenoble. Ces lignes qui permettraient à Nice d'échapper à l'influence de Marseille sont mises en danger par les agissements de Rouvier, l'homme de la PLM, et de l'Etat qui souhaite acheter la compagnie Sud France avant de la céder à la PLM qui confierait l'exploitation des lignes à la compagnie des Trains économiques. *La Lutte Sociale* s'indigne³²⁶ de ces projets et propose « l'exploitation du réseau du Sud, trams compris par l'Etat ». Charles Bovet souhaite que des routes relient les vallées entre elles (il propose notamment l'ouverture d'une voie qui relierait Entraunes dans la vallée du Var à Saint- Etienne-de-Tinée) et, pour se rendre compte par lui-même des problèmes du Haut-pays, interrompt en été 1912 la publication de son journal pour entreprendre une grande visite des Alpes-Maritimes.

En conclusion *La Lutte Sociale* ne déserte aucun des combats qui ont justifié sa création. Si comme l'ensemble de la gauche elle tempère ses critiques vis-à-vis des églises et de l'armée elle reste aux côtés des ouvriers et des plus modestes. Sa ligne éditoriale est définie par son directeur, rédacteur en chef, journaliste et militant Charles Bovet. Outre la gestion des difficultés financières il produit une multitude de textes au style varié et parfois brillant, vérifie les informations transmises par les correspondants locaux et les met en forme. C'est un journaliste capable d'une cruelle ironie qui a le sens de la formule et excelle à tracer des portraits³²⁷, un militant à la santé précaire qui organise des tournées de conférences, consacre ses vacances à des périples dans le Comté pour mieux le connaître et affiche ses condamnations comme autant de médailles. Si son action politique semble parfois peu lisible c'est qu'il fait davantage confiance au progrès et aux hommes qui s'en réclament qu'à l'esprit de parti. La forte personnalité de Bovet ne doit pas faire oublier la persévérance et la combativité des hommes qui l'entourent mais il est difficile d'évaluer l'influence de leur action sur la vie politique locale. Mesurée à l'aune des résultats électoraux elle est quasiment nulle, aucun des candidats soutenus par l'hebdomadaire n'a été élu contre les patrons politiques du département. Les élections d'Alfred Donadei puis d'Alexandre Durandy doivent peu au soutien de *La Lutte Sociale* et même dans le camp socialiste les résultats sont médiocres³²⁸. Les relations que *La Lutte Sociale* entretient avec ses confrères sont un indicateur plus favorable, les polémiques développées, la reprise d'articles, les commentaires flatteurs publiés par des confrères après les articles de Bovet sur les tramways, l'intérêt porté à ses propositions de travaux prouvent que l'hebdomadaire s'est installé dans le paysage journalistique départemental.

Pour ceux qui ont contribué à le façonner le bilan est satisfaisant. Charles Bovet³²⁹ affirme que son hebdomadaire a eu « la bonne fortune de survivre à tout, de s'implanter solidement et de voir se déterminer enfin un mouvement d'idées général dans la région » et Lucien Nogent explique³³⁰ que grâce à la vulgarisation de *La Lutte Sociale* « les idées socialistes qui étaient un épouvantail pour la généralité sont aujourd'hui régulièrement admises » et que depuis que l'hebdomadaire est publié « la bourgeoisie, féroce, égoïste, est conduite à s'humaniser. Il assure que « *La Lutte Sociale* a conquis sa place au soleil » et se classe parmi « les plus importants hebdomadaires de la région ».

³²⁵ LLS, n°01 janvier 1911. Dans son éditorial L Nogent les impute à l'administration préfectorale, aux ponts et chaussées et à la compagnie Sud-France.

³²⁶ LLS, n°765, 768, 769, 770 du mois d'avril 1913

³²⁷ Tel celui du docteur Lacan « l'éminent conseiller municipal, français par force mais italien de cœur qui confie ses malades au ciel dès qu'il voit arriver le crépuscule, ne craignit pas ce soir là d'exposer sa précieuse personne aux intempéries de la saison... » LLS, n° 28, 07 novembre 1897

³²⁸ En 1910 la candidature Maffert à Puget-Théniers combattue par Bovet obtient 555 voix pour 6814 inscrit, celle de Stackelberg qu'il soutient à Nice 290 sur 15 511

³²⁹ LLS, n° 382, 06 août 1905

³³⁰ LLS, n° 755, 05 janvier 1913

**LA CONSTRUCTION ET LA
DISSOLUTION : IMAGES
URBAINES EN ITALIE ENTRE 1917
ET 1943**

Ettore JANULARDO

Parmi les contributions les plus intéressantes à l'image politico-intellectuelle de la ville italienne du XX^{ème} siècle, il faut rappeler le numéro unique de la publication *La città futura*, parue à Turin avec la date du 11 février 1917. Ce journal de propagande, édité par la Fédération piémontaise des Jeunes Socialistes, fut entièrement rédigé par Antonio Gramsci (1891-1937), qui y inséra aussi des extraits de textes de Gaetano Salvemini (« Cosa è la cultura »), Benedetto Croce (« La religione ») et Armando Carlini (« Che cos'è la vita »)³³¹ L'intention de Gramsci est évidente. L'organisation des Jeunes Socialistes a un but « éducatif et formatif », mais elle doit également préparer l'avant-garde du Parti, « l'armée prolétarienne qui va à l'assaut de la vieille cité trempée et chancelante pour faire surgir sa propre cité de ces ruines »³³². D'où l'hommage aux capacités révolutionnaires de l'avant-garde italienne :

« Les futuristes [...] ont détruit, détruit, détruit sans se soucier de savoir si ce qu'ils venaient de créer était, en fin de compte, plus valable que ce qu'ils avaient détruit [...] Ils ont eu la conception claire et nette que notre époque, l'époque de la grande industrie, de la grande ville ouvrière, de la vie intense et tumultueuse, devait avoir de nouvelles formes d'art, de philosophie, de mœurs, de langage : ils ont eu cette conception clairement révolutionnaire et indubitablement marxiste [...] »³³³.

Si « [...] la ville est l'espace d'un combat continu entre des forces antagonistes, et elle illustre, par la variété même de son architecture, l'éternelle lutte des classes »³³⁴, chez Gramsci cette position idéologique se charge de connotations symboliques reprenant l'imaginaire de la ville historique et de la métropole novatrice d'origine futuriste :

« Je hais les indifférents. [...] Ceux qui ne sont que des *hommes*, les étrangers à la ville, n'ont pas le droit d'exister. Qui vit véritablement ne peut qu'être citoyen³³⁵ et prendre parti [...] L'indifférence, c'est le poids mort de l'histoire [...] c'est le marécage clôturant la vieille cité et la défendant mieux que les murailles les plus solides [...] »³³⁶.

Et Gramsci de continuer, avec une perspective de la ville qui peut se traduire en termes architecturaux et urbanistiques, en expliquant le sens qu'il attribue au titre de sa revue politique :

« Je suis partisan, je vis, je sens déjà palpiter, dans les consciences viriles de mon parti, l'activité de la ville future que nous sommes en train de construire »³³⁷.

Cette analyse peut donner lieu à une dichotomie ville/campagne à la signification politique évidente :

« D'un côté, le prolétariat au sens strict du mot, c'est-à-dire les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture industrialisée; de l'autre, les paysans pauvres : voilà les deux ailes de l'armée révolutionnaire. Les ouvriers de la ville sont révolutionnaires par formation : ils le sont devenus par le développement de la conscience et la formation de leur personne dans l'usine, la cellule de l'exploitation du travail ; les ouvriers de la ville se tournent vers l'usine comme vers l'endroit où il faut commencer leur libération [...] Au cours de l'insurrection citadine, les ouvriers sont destinés à être en même temps l'élément extrême et ordonnateur, celui qui, ne permettant pas l'arrêt de la machine mise en branle, lui fera suivre la bonne route [...] »³³⁸.

³³¹ Voici les titres des textes écrits par Gramsci : « Tre principii, tre ordini » ; « Indifferenti » ; « Disciplina e libertà » ; « Analfabetismo » ; « La disciplina » ; « Due inviti alla meditazione » ; « Margini » ; « Modello e realtà » ; « Il movimento giovanile socialista » ; « La città futura »

³³² *La città futura*, dans la revue *Il grido del popolo*, n° 655, 11 février 1917, et dans le quotidien *Avanti !*, année XXI, n° 43, 12 février 1917, avec le titre *Un numero unico dei giovani*

³³³ Gramsci, dans la revue *L'Ordine nuovo*, n. 1, 1921

³³⁴ Roudaut, 1990

³³⁵ Le mot italien « cittadino » correspond à « citoyen » et à « citadin ». Gramsci l'emploie d'abord dans le sens général et « étatique » du terme, mais dès le paragraphe suivant, il glisse vers l'autre signification, en utilisant l'image de la vieille cité protégée par ses murailles : on dirait que Gramsci représente ici une cité-état

³³⁶ Gramsci, « Indifferenti », *La città futura*, 11 février 1917

³³⁷ *Ibid*

³³⁸ Gramsci, 1963

Les mots de Gramsci peuvent être complétés par d'autres réflexions, parues quelques années plus tard dans *L'Ordine Nuovo* :

« Considérons Turin : ville industrielle par excellence [...] Le fait qui domine toute la vie des prolétaires turinois est le travail, et il s'agit là du travail accompli selon les lois de la production industrielle la plus avancée [...]

Et c'est dans l'usine que l'exploitation capitaliste est immédiatement perçue comme quelque chose de réel, même par le paysan le plus timide et le plus ignorant de la vie moderne et des principes théoriques de la lutte économique [...]

Descendu en ville de la campagne, l'ouvrier qui n'avait entendu que le verbe du prêtre, qui n'avait jamais conçu dans son esprit d'horizons plus vastes que ceux visibles du clocher de son village [...] cet ouvrier a été amené à réfléchir sur une quantité de faits qui lui étaient auparavant inconnus [...] il a été amené à prendre part à des formes de vie collective qu'on pourrait idéalement concevoir tellement étendues qu'elles pourraient comprendre toute l'humanité [...]

Ainsi, faut-il toujours avoir à l'esprit une chose essentielle : en ville, la formation des consciences socialistes est un produit quasi nécessaire de la vie économique qui se déroule parmi nous, et à laquelle nous participons. [...]

Observons maintenant comment se passent les choses en Romagne³³⁹ [...] À Cesena on parvient au socialisme par sentiment et par tradition politique. L'idée socialiste est l'une des grandes idées qui ont dominé et qui dominent la vie politique [...]

Mais, attention, le socialisme des gens de Romagne ne se fonde pas sur une rigide distinction des classes : voilà pourquoi c'est un fait politique plutôt qu'économique. On poursuit l'idée socialiste [...] mais on vit dans un milieu où la lutte des classes ne s'impose pas ... comme une indéniable nécessité de la vie moderne.

C'est spécialement le cas des villes. De grandes agglomérations de masses industrielles et prolétariennes y sont présentes, mais il y a encore prédominance du vieux système de l'artisanat »³⁴⁰.

Dans les pages de Jacchia, la confrontation entre le Piémont industriel et la Romagne de l'artisanat est significative : en confirmant la lecture politique de l'espace urbain opérée par Gramsci, l'on fournit une des clés d'interprétation du contexte socio-économique italien aux alentours de 1920. Et les considérations de Gramsci témoignent d'une vision claire du contexte métropolitain turinois, où la réalité industrielle tend à structurer la ville et les mentalités au profit de la moderne efficacité productive. Le message de Gramsci est culturel avant même d'être politique : c'est une perspective national-populaire se fondant sur l'aristocratie ouvrière de la ville industrielle, cosmopolite et ouverte.

1919 est à considérer comme un moment décisif de l'histoire italienne du XXe siècle dans le domaine de l'image urbaine aussi. Le 23 avril, un mois après la fondation milanaise des « Faisceaux de combat », le Président du Conseil italien Vittorio Emanuele Orlando (1860-1952) quitte la Conférence de paix de Paris, en signe de protestation contre le refus des Alliés - et notamment du président américain Thomas Woodrow Wilson - de ratifier les promesses d'agrandissement territorial faites à la délégation italienne lors du Traité de Londres en 1915. En juin 1919, Orlando démissionne, remplacé par Francesco Saverio Nitti (1868-1953).

Le 12 septembre 1919, Gabriele D'Annunzio (1863-1938) et ses « légionnaires » - des volontaires et des militaires n'obéissant plus au gouvernement légitime - occupent par un coup de force la ville de Fiume (Rijeka), jusqu'alors gérée par une commission interalliée. Cette action,

³³⁹ Région d'origine de Mussolini. De Felice, 2001, souligne que l'extraction romagnole et rurale du Duce ne peut pas être considérée dans une acception géographiquement déterministe, mais plutôt à l'intérieur d'une culture locale marquée par la rébellion et par l'absence de grandes masses ouvrières. Les considérations de Jacchia, et la confrontation avec les réflexions de Gramsci sur l'industrie dans la grande ville, confirment le fondement historico-culturel du ruralisme de Mussolini

³⁴⁰ Jacchia, 1963

renouvelant l'atmosphère belliciste de mai 1915 et causant de lourdes retombées internationales pour le gouvernement italien jusqu'à son épilogue à Noël 1920, fait d'une ville le haut lieu symbolique de la passation des pouvoirs entre un État qu'on considère délégitimé et des groupuscules extrémistes et violents : c'est la préfiguration de la marche sur Rome.

En septembre 1920, D'Annunzio promulgue la « Carta del Carnaro », une charte constitutionnelle de la ville de Fiume « et des autres territoires de l'Adriatique désireux d'en suivre le destin ». Dans la prémissesignée par l'anarcho-syndicaliste Alceste De Ambris (1874-1934), on peut lire :

« Le Peuple de la Ville Libre de Fiume, au nom de ses franchises séculaires et du droit inaliénable à l'autodétermination, confirme à nouveau de vouloir faire partie de l'État Italien, par le moyen d'un acte explicite d'annexion ; mais puisque l'abus d'autrui lui interdit pour le moment de réaliser cette volonté légitime, [Le Peuple de la Ville Libre de Fiume] décide de se donner une Constitution pour le système politique et administratif du Territoire (Ville, Port, District) »³⁴¹.

Le retour au gouvernement, en 1920, de l'octogénaire Giovanni Giolitti (1842-1928) ne peut résoudre la situation. Bien que promoteur du premier décollage industriel italien d'avant-guerre, ses liens avec la grande bourgeoisie italienne ne sont pas organiques, surtout maintenant que ces groupes capitalistes paraissent tentés d'appuyer la politique violente des fascistes.

La faillite de cette stratégie se croise avec l'explosion et l'anéantissement des luttes ouvrières dans les milieux urbains en fin d'été de 1920. Dès septembre, d'abord pour des raisons salariales, avec des motivations politiques ensuite, on commence l'occupation d'environ trois cents usines des villes industrielles (Turin, Milan, Gênes). En l'absence du soutien des socialistes maximalistes aux grèves politiques et à la gestion « soviétique » des usines, les ouvriers restent abandonnés à eux-mêmes, ignorés par les paysans de l'Italie centrale et méridionale, tandis que Giolitti évite la répression violente. À la mi-septembre, l'agitation prolétarienne par-révolutionnaire s'essouffle.

À la suite de l'effondrement de cette perspective révolutionnaire, l'aile gauche du Parti socialiste accuse la Direction d'incapacité à exploiter les protestations de septembre 1920 et organise la scission : lors du XVIIe Congrès socialiste, en janvier 1921 à Livourne, on donne naissance au Parti communiste.

En croyant profiter de l'affaiblissement des socialistes après avoir résolu l'affaire de Fiume, Giolitti opte pour la dissolution anticipée de la Chambre. Les élections de mai 1921 ne le confortent pas³⁴² : déçu par ces résultats électoraux, Giolitti démissionne. Les deux derniers ministères de l'État libéral italien avant la conquête mussolinienne du pouvoir, celui d'Ivanoe Bonomi (juillet 1921-février 1922) et celui de Luigi Facta (février-octobre 1922), ne parviennent pas à endiguer la violence fasciste et à préserver l'ordre constitutionnel.

D'une manière inversement proportionnelle à l'essoufflement des luttes ouvrières dans les villes industrielles du Nord, vers la fin de 1920 les *squadre* fascistes d'action organisent des violences systématiques, débutant dans les campagnes et investissant progressivement les centres urbains.

• Construction et dissolution : les villes et la capitale

³⁴¹ De Felice observe : « même s'il s'était improvisé 'commandant' et 'législateur', D'Annunzio n'était pas un politicien. Chercher une logique politique dans son comportement et dans son action est absurde et déroutant : toute l'entreprise de Fiume ne fut pour lui qu'une grande et enthousiasmante aventure, menée sous l'impulsion de réactions morales et de stimulus, de suggestions extérieures ressenties d'une manière très personnelle et extrêmement personnaliste » (cf. De Felice, 2001, *op. cit.*)

³⁴² Le Parti socialiste obtient 123 sièges ; le Parti populaire, 107 sièges ; la majorité des sièges (275) revient aux « Blocchi nazionali » - proposés par Giolitti et réunissant les différentes tendances libérales - à l'intérieur desquels s'insèrent les fascistes, qui obtiennent 35 sièges

La perception de Gramsci de la fonction éducative du contexte urbain nous paraît symétriquement opposée à la vision mussolinienne de la ville. À l'époque de la Première Guerre mondiale, les deux idéologues sont conscients de la valeur révolutionnaire d'une formation politico-culturelle dans un centre industriel, que ce soit le Turin de Gramsci ou le Milan de Mussolini. Tout en gardant ce point de départ commun, héritage du militantisme à l'intérieur du Parti socialiste, la propagande de Gramsci vise à transformer la ville dans le laboratoire de la révolution prolétarienne ; tandis que Mussolini, une fois le pouvoir conquis, veut contourner le danger révolutionnaire des luttes ouvrières en choisissant l'option rurale : les plans d'aménagement des villes ne seraient alors que la partie urbaine - à gérer en termes de travaux publics et d'espacement du centre historique - des plans de l'assainissement intégral du pays, que l'on préfère voir en tant que terre à labourer.

Mais ce même « plan national », envisagé dans le « Discours de l'Ascension » du 26 mai 1927, va se réduire à une dimension concrète beaucoup plus limitée : l'assainissement de la plaine au Sud de Rome - déjà envisagé par les gouvernements de l'État libéral italien - et la construction des villes pontines pour combler ce que Mussolini appelle le « vide entre Rome et Naples ». D'autres interventions exprimeront la logique traditionnelle de l'expansion quantitative : en décourageant l'immigration dans les grandes villes et en favorisant la croissance des petits centres urbains, ces derniers peuvent représenter pour Mussolini la seule garantie durable d'arrêt de l'urbanisation des ruraux.

La conquête fasciste du pouvoir se nourrit et veut se servir du mythe de Rome. La « ville éternelle », berceau du classicisme latin et de l'empire méditerranéen, est le point de repère de l'idéologie et de la propagande de Mussolini. Mais la formation et la substance génératrice du Duce restent rurales, liées à la culture de son origine romagnole. Ses choix politiques se révèlent ainsi anti-urbains, négateurs de cet esprit métropolitain et industriel identifié par la réflexion social-communiste de Gramsci et présent dans les textes et les images futuristes.

Mussolini montre quelles sont les motivations idéologiques et démographiques de sa politique dans un article publié dans la revue *Gerarchia* en septembre 1928³⁴³.

Le titre de l'article - « Il numero come forza » - ne souligne que l'aspect quantitatif de l'accroissement démographique. Il s'avère plus intéressant de suivre le développement de la pensée mussolinienne. En reprenant les thèses de l'Allemand Korherr, le Duce veut insister sur le danger suscité par la diminution des naissances : c'est à celle-ci qu'il faut imputer le déclin et la mort des peuples, et il existe un nom capable de résumer toutes les étapes de ce processus mortel pour les nations : « urbanisme ou métropolisme », comme souligné dans le texte.

Dans l'article de Mussolini, la ville qui s'est accrue d'une manière « pathologique » - en attirant des masses paysannes - devient une métropole « stérile », coupable de rendre « désertique » la campagne avoisinante : « ni ses commerces ni ses industries ni ses océans de pierres et de béton armé ne peuvent rétablir l'équilibre perdu d'une façon irréparable : c'est la catastrophe »³⁴⁴. Seules les villes capables d'augmenter leur population autochtone sans avoir recours aux immigrations paysannes³⁴⁵ auraient le droit et le devoir civique, « moral » et fasciste de s'agrandir.

Le cataclysme envisagé par Mussolini ne se limiterait pas à la relation de la ville-métropole à la campagne désertique. Il s'étendrait à la confrontation internationale entre les États occidentaux de « race blanche » et les races « de couleur », « lesquelles se multiplient avec un rythme inconnu à la nôtre »³⁴⁶.

Face à une situation urbanistique et démographique ne cessant de l'agacer au cours des années Vingt et Trente, la guerre reste la dernière carte à jouer de la part de Mussolini. À la suite

³⁴³ Publié également comme préface à l'édition italienne de l'essai polémique de l'Allemand R. Korherr, *Regresso delle nascite : morte dei popoli*, 1937

³⁴⁴ Cf. Susmel-Susmel, 1957, vol. XXIII

³⁴⁵ L'immigration étrangère n'étant pas à l'ordre du jour dans l'Italie fasciste, elle n'est pas prise en considération. Mais les lignes suivantes de l'article mussolinien jettent un regard fugitif et « panoramique » sur le « déclin » occidental face aux plus nombreuses populations non blanches

³⁴⁶ Cf. Susmel-Susmel, 1957

d'une victoire, il pourrait définitivement dessiner le territoire italien et colonial en proposant à nouveau le schéma impérial romain : la ville éternelle, siège de l'Empire et de la primauté papale, régissant sur les « provinces » italiennes et « d'outre-mer », sans qu'il n'y ait ni confrontation ni dialectique entre les métropoles industrielles et les campagnes les entourant. Empêcher la transformation des paysans en habitants des villes, que ce soit des chômeurs ou - ce qui est pire aux yeux de Mussolini - des ouvriers, interdire la métamorphose d'une composite population rurale en classe ouvrière, c'est-à-dire dans le noyau de l'opposition socialiste et communiste : tel est le but de la réaction conservatrice du régime. Car Mussolini connaît bien la force révolutionnaire des agglomérations urbaines : de par sa formation de militant socialiste, mais aussi pour avoir assimilé à sa guise l'hymne aux métropoles de l'avant-garde futuriste. Et il se souvient de la fondation des « Faisceaux de combat » dans le Milan trouble du premier après-guerre.

Dans *Sfollare le città* publié par Mussolini le 22 novembre 1928³⁴⁷, on propose d'emblée des « conclusions anti-urbanistiques » : il faut « empêcher l'immigration dans les villes, les décongestionner impitoyablement ». Mussolini regrette qu'au cours des six dernières années - correspondant aux débuts du régime et aux premières initiatives concrètes dans la gestion du territoire - on ait gaspillé³⁴⁸ des dizaines de milliards de liras : « en un clin d'œil, des villes entières ont été créées ».

En examinant l'évolution démographique des principales villes italiennes, Mussolini constate qu'il y a de l'équilibre, ou bien un solde négatif, entre naissances et morts dans presque toutes les situations prises en considération³⁴⁹ : il ne faudrait donc pas construire beaucoup d'habitations pour suivre le rythme naturel d'accroissement démographique. Mais « le problème change immédiatement d'aspect » dès que l'on examine l'accroissement « pathologique » des villes à la suite de l'immigration de la campagne³⁵⁰. Il s'agirait là d'un « terrible cercle vicieux » qui ne mènerait qu'à des « villes monstrueuses ». Face à cette situation, Mussolini dicte ses priorités : il faut « faciliter par tous les moyens et, si nécessaire, par des moyens coercitifs, l'exode des centres urbains ; rendre difficile par tous les moyens et, si nécessaire, par des moyens coercitifs, l'exode rural [...] Pour ce qui est de l'industrie du bâtiment, il y a des millions de maisons rurales inhabitables, à démolir et à refaire, ce qui est compris dans les plans de l'assainissement intégral »³⁵¹.

Pour avoir une confirmation de l'importance capitale attribuée à ce sujet par Mussolini, il suffit de lire ces quelques lignes parues deux jours plus tard dans *Il Tevere* de Rome³⁵² :

« Tout le monde a voulu être citoyen de la ville moderne aux tentacules gigantesques, la cellule du nouveau paradis terrestre. Ainsi sont-elles nées toutes les erreurs dont nous nous plaignons aujourd'hui, des erreurs littéraires et politiques, sociales et morales, contre lesquelles le fascisme est obligé à faire la guerre.

Ce matin la ville tentaculaire tremble sous l'ardeur de la parole de Mussolini comme par un mouvement tellurique : c'est une autre erreur qu'on élimine par la vertu d'une volonté corrective héroïque ».

Mussolini ne se limite pas aux proclamations publiques : des lois sont votées pour bloquer l'émigration italienne à l'étranger³⁵³, sans toutefois créer de perspectives internes de travail. L'exode paysan vers les villes va donc continuer, justement à cause de l'impossibilité de l'émigration extérieure. En 1926, un Comité permanent pour les migrations internes est fondé auprès du

³⁴⁷ *Il Popolo d'Italia*, n. 278, cf. Susmel-Susmel, 1957

³⁴⁸ Le verbe italien employé est significatif : « pétrifié »

³⁴⁹ Les chiffres présentés dans la première partie de l'article sont les suivants : Naples : +5238 habitants ; Rome : +4772 ; Milan : +1139 ; Venise : +984 ; Gênes : +65 ; Florence : +5 ; Turin : -156 ; Bologne : -219

³⁵⁰ Les chiffres de l'immigration présentés dans l'article sont les suivants : Turin : +25301 habitants ; Rome : +12320 ; Milan : +9250 ; Naples : +8167 ; Bologne : +5527 ; Gênes : +5302 ; Florence : +1935 ; Venise : +819

³⁵¹ *Il Popolo d'Italia*, n. 278, cf. Susmel-Susmel, 1957

³⁵² « Tramonto della città tentacolare », in *Il Tevere*, n. 280, 24 novembre 1928, cf. Susmel-Susmel, 1957

³⁵³ Entre 1931 et 1936, l'émigration nette passe de 58.130 à 8.950 unités (cf. Brunetti, 1978)

Ministère des Travaux publics : ses pouvoirs de contrôle sur les mouvements des masses prolétariennes sont accrus en 1931.

Tout au long des années Trente, le fascisme cherche donc à endiguer l'urbanisation des populations des campagnes. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, puisqu'il s'avère nécessaire, en 1939, d'approuver une norme plus sévère. L'article 1er de la Loi n. 1092, du 6 juillet 1939, ordonne :

« Nul ne peut transférer sa propre résidence dans une commune chef-lieu de province ou dans une autre commune avec population dépassant les 25.000 habitants, ou dans une commune de grande importance industrielle - même avec population inférieure -, s'il ne peut pas attester qu'il y est obligé par sa fonction, par son emploi, par sa profession [...] ou par d'autres raisons motivées, à condition qu'il s'assure préventivement des moyens de subsistance adéquats »³⁵⁴.

Dans son discours du 3 novembre 1928, s'adressant aux « Paysans d'Italie » à la veille de la célébration de la victoire dans la Grande Guerre, Mussolini définit une dichotomie entre les ouvriers des usines occupées par les militants socialistes et les paysans dans les tranchées de la guerre :

« [...] ce n'est pas sans signification que vous êtes convoqués à Rome le 3 novembre, à la veille du dixième anniversaire de cette victoire dûe avant tout à l'effort des paysans d'Italie, qui n'occupaient pas les usines mais les tranchées »³⁵⁵.

Mussolini poursuit son allocution en exposant les lignes « philosophiques » du régime :

« J'ai voulu que l'agriculture se situe au premier rang de l'économie nationale [...] : les peuples qui abandonnent la terre sont condamnés à la décadence [...] »³⁵⁶.

Et tout en se référant à la naissance officielle à Milan des « Faisceaux de combat », le Duce évite soigneusement de faire la distinction entre les soldats-paysans du premier conflit mondial et les violences fascistes des ex-combattants dans les milieux ruraux du Nord de l'Italie :

« s'il est vrai que le fascisme est né dans une ville, il est également vrai que s'il n'avait eu, dans l'infanterie rurale, sa puissante et disciplinée armée combattante, le fascisme n'aurait jamais renversé la vieille Italie et enterré le vieux régime »³⁵⁷.

La parabole du fascisme traverse la dimension urbaine - essentielle pour le contrôle du pays - au nom d'une mystification. Pour Mussolini, le mythe hors du temps de Rome et de l'empire a la fonction d'obscurcir le dynamisme et les tensions socio-politiques des villes industrielles du présent. Les lieux urbains italiens n'auraient ainsi d'autres perspectives que de se conformer à l'archétype des « provinces » italiennes sous la domination romaine. La renaissance de l'empire « romain » sous l'égide fasciste, dans l'année décisive de 1936, ne peut se fonder que sur la domination d'une ville-mythe : par l'instrument des *bâtiments* du régime (tribunaux, bureaux de poste, gares, sièges du pouvoir politique), la capitale du fascisme serait alors appelée à récupérer le rôle monumental et représentatif du classicisme impérial tout en évitant de se transformer en ville moderne, industrielle, productive.

Cette dérive mussolinienne dans sa vision du destin éternel de Rome - glissement rendu possible par la formation culturelle hétérogène du chef du fascisme - est favorisée par le sentiment d'invulnérable toute-puissance affligeant le Duce après la conquête de l'Éthiopie. Mais cette mythographie impériale avait pour but de dessiner ce qui nous paraît une *anti-ville*, une ville imaginaire qui devait s'imposer sur l'Italie des métropoles productives et des transformations dialectiques et socio-économiques. Ce sera la modernité inéluctable du second conflit mondial qui se chargera d'effacer ce mythe romanisant et rural à la fois, en plongeant définitivement l'Italie face aux contraintes de l'ère industrielle.

Lisons ce qu'écrivit sur Rome le Mussolini socialiste et révolutionnaire dans un article paru en 1910³⁵⁸ :

³⁵⁴ Cf. Brunetti, *idem*

³⁵⁵ Cf. Susmel-Susmel, 1957

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 247

³⁵⁷ *Ibid*

« Rome, ville parasitaire de logeurs, de cireurs de chaussures, de prostituées, de prêtres et de bureaucrates, Rome - ville sans prolétariat digne de ce nom - n'est pas le centre de la vie politique nationale, mais plutôt le centre et le foyer d'infection de la vie politique nationale ».

Si la vie économique de la capitale semblait se passer d'un véritable prolétariat ouvrier, cette absence avait été considérée comme avantageuse depuis plusieurs décennies. En 1876, au cours d'un débat parlementaire six ans après le rattachement de la ville papale à l'État italien, l'un des représentants de la Droite, Quintino Sella, avait déclaré :

« Je verrais un véritable problème dans l'agglomération excessive d'ouvriers à Rome, car je crois qu'il s'agit d'un lieu où il faut débattre beaucoup de questions demandant à être examinées sous l'aspect intellectuel [...] mais il ne serait pas opportun d'y avoir les ardeurs populaires de grandes masses ouvrières »³⁵⁹.

Revenons à Mussolini. Son ton par rapport aux activités économiques à Rome change en 1924. Du balcon du Palais Chigi, le Président du Conseil, en passe de transformer sa conquête de la capitale en régime contrôlant la nation entière, déclare :

« Rome travaille [...] il ne s'agit pas de la capitale d'un petit royaume d'antiquaires »³⁶⁰.

Et, en 1931, Mussolini souligne la troisième position romaine - après Milan et Turin - dans le domaine de la petite et de la moyenne industrie, en glorifiant ainsi une image multiple de la capitale : ville de l'histoire, du pouvoir spirituel, du pouvoir politique et de la vie économique. Il suffira de revêtir ce tissu urbain, historique et mythique à la fois, d'un visage architectural à la hauteur des ambitions éternelles du fascisme : c'est la tâche réservée aux créateurs invités à modeler l'urbanisme romain entre 1936 (proclamation de l'Empire) et 1942 (année choisie pour l'Exposition universelle de Rome).

La plus récente interprétation de Mussolini de la « ville éternelle » se traduit en projet politico-urbanistique. Coordiné par l'architecte Marcello Piacentini (1881-1960), un plan d'aménagement est approuvé en 1931. La gloire et la puissance du passé impérial romain sont revendiquées en tant que patrimoine national redécouvert par la « révolution fasciste ». Mais, derrière le dessin de cette image définie de Rome, caractérisée par quatre secteurs urbains différents :

- les édifices du pouvoir,
- les quartiers aux pavillons,
- les quartiers aux bâtiments subventionnés par l'État,
- les bâtiments populaires dans les zones semi-périphériques de la ville,

on laisse la possibilité d'avoir recours à plusieurs dérogations dans le domaine de la construction immobilière. Symboles des quartiers de la grande bourgeoisie, les pavillons étaient déjà possibles après la variante de 1920 au Règlement des bâtiments, permettant d'augmenter la hauteur et les dimensions générales de ces immeubles. Dans les années Trente, ces pavillons vont offrir une grande occasion de travail aux architectes « modernes »³⁶¹.

La transformation architecturale de Rome est donc le fruit d'une confrontation non aboutie entre plusieurs aspects différents du fascisme :

- évocation de la tradition classique, mais aussi image d'une prétendue *révolution* ;
- mythe de la civilisation classique (*pax romana* et « mission civilisatrice » en Méditerranée), conjuguée à l'exaltation mystique de la violence qui avait caractérisé les *squadre* fascistes d'action, entre 1919 et 1922 ;

³⁵⁸ Mussolini, « Il giornalismo della capitale », dans la revue *Lotta di classe*, 17 septembre 1910, cf. Ciucci, 1989

³⁵⁹ Cf. Ciucci, *ibid.* Dans les mots de Sella on perçoit l'écho des « ardeurs populaires » lors de la Commune parisienne de 1871

³⁶⁰ *Ibid*

³⁶¹ Cf. Ciucci. Cf. également les pages du conte de Moravia *L'Architetto*, 1937, sur un jeune architecte romain se consacrant à la construction d'un pavillon pour un couple bizarre et libertin

- respect de ce que l'on appelle des « valeurs impériales », mais aussi gestion pragmatique, et riche de compromis au jour le jour, d'une bureaucratie marquée par une forte et conservatrice sous-culture gouvernementale et ministérielle.

C'est à l'intérieur de ces dichotomies, et en profitant de l'absence d'un véritable capitalisme industriel, que Piacentini et les architectes romains ont la possibilité d'hériter d'un rôle prioritaire et de se partager les commandes du pouvoir.

Face à l'interprétation de Mussolini de la capitale italienne en tant que réservoir des mythes du passé et des pulsions bellicistes pour l'avenir, la guerre et ses destructions sont le véritable accomplissement d'un itinéraire de dissolution que le remodelage fasciste des villes n'a fait que commencer. Et cette déclaration de Mussolini du 2 décembre 1943, citant son discours de cinq ans auparavant, témoigne d'un projet anti-urbain, anti-ouvrier, anti-socialiste qui semble se réaliser avec ce qu'on pourrait définir la « solution finale » de l'évacuation des villes bombardées par les Anglo-américains dans les années de la Seconde Guerre mondiale :

« En 1938, il y a cinq ans, j'avais dit : "N'attendez pas la dernière heure. Commencez à vous disperser dans nos belles campagnes." Il faut évacuer les villes, surtout de la part des femmes et des enfants. Tous ceux qui peuvent s'installer loin des centres urbains industriels ont le devoir de s'y rendre. Il faut ensuite organiser les exodes semi-définitifs ou du soir, de sorte qu'il ne reste la nuit dans les villes que les combattants, c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation civique et morale d'y rester ³⁶²».

● Histoire, images littéraires, suggestions figuratives

Avec la réduction des métropoles au rang de tranchées pour militaires et combattants, c'est l'idée même de la ville qui disparaît en passant par celle de « cité » fortifiée³⁶³. Les tensions et les ambiguïtés des années précédentes, les contrastes sur le nouveau visage des lieux urbains, sur la « nécessaire » signification impériale des nouveaux bâtiments, des nouveaux quartiers, des villes nouvelles, trouvent leur débouché le plus dramatique, mais pas le moins logique, dans la participation fasciste au conflit mondial.

Le régime fasciste transforme progressivement l'impulsion architecturale, créatrice et métropolitaine d'origine futuriste, en politique contre l'immigration dans les centres urbains, en même temps qu'en reflet rhétorique et symbolique de la construction d'un régime dictatorial. Les « démolitions » salubres postulées par l'architecte futuriste Antonio Sant'Elia (1888-1916) au nom de la modernité dynamique seront exécutées par Piacentini dans les quartiers médiévaux de Rome, pour ouvrir la *Via della Conciliazione*, l'avenue du pouvoir entre la ville du Duce et celle du Pape³⁶⁴. Dans la zone « intermédiaire » aménagée, résultat des démolitions opérées d'une partie de l'antique quartier du Borgo, la spéculation peut travailler pour donner des habitations et des bureaux aux employés et aux fonctionnaires de l'État, des services publics et de l'appareil ecclésiastique.

Les immeubles démolis entrent dans le répertoire figuratif - subtilement éversif par rapport aux indications fascistes - de Mario Mafai (1902-1965), les représentant comme la coupe saignante d'une « ville ouverte » (cf. image 1). Comme s'il n'y avait plus d'individualité possible - ni biographique, à cause des bâtiments éventrés et démolis, ni urbaine ou historique, de par la disparition des vestiges du passé sous la pioche des chantiers du fascisme - la ville se présente nue sous les regards de ses habitants, effacés devant un spectacle qui est la répétition générale d'un urbanisme totalitaire.

³⁶² Déclaration de Mussolini à la radio, d'après les Archives de l'« Istituto Luce », Rome

³⁶³ Sur le rapport des ténèbres au lieu urbain, qui « n'est une ville que la nuit », cf. Pavese, *Le pilote malade*, in *La trilogie des machines*, édit. française Mille et une nuits, 1998

³⁶⁴ Assunto, 1984, cite Max Horkheimer et Theodor Adorno - « le progrès culturel se transforme dans son opposé » - à propos de l'éphémère capacité futuriste de donner naissance à des images de beauté métropolitaine, rendue par la suite impossible par ces mêmes machines dont les futuristes avaient vanté la valeur esthétique

La politique du fascisme oscille donc entre la perspective de « décongestionner les villes » et les interventions massives dans les grandes aires urbaines. En favorisant l'urbanisation dans la région des marais asséchés du Latium, on crée des lieux urbains au développement significatif : Littoria (aujourd'hui Latina), Pontinia, Sabaudia ; tandis que, dans les villes principales, le visage « romain » et hiérarchique du régime doit compléter et justifier l'œuvre d'assainissement. La ville devient alors, sous le régime fasciste, le carrefour d'un débat qui ne peut qu'être global : politique, urbanistique et « mythologique », parce que touchant les origines mêmes de cette idéologie qui se veut totalitaire. Bien qu'apparemment contradictoires, ces deux types d'action - création de villes nouvelles et décongestionnement des centres urbains majeurs - ne font que répondre aux mêmes visions composites et hétéroclites du fascisme mussolinien, superposant le souvenir confus de la civilisation romaine à la réalité plate de la *praxis* dans une complexe société urbaine et industrielle. Et cet ensemble de perspectives différentes se relie à une perception de l'acte de fondation - des villes nouvelles, de l'État, de l'Empire, de l'Esprit humain - en tant que cérémonie rituelle. Dans cette possible fonction rituelle de la fondation - plus évoquée que précisée par le fascisme - se dessine la volonté que le lieu à urbaniser n'exprime pas seulement une *fonction* utilitaire de l'espace fini mais une *représentation* concrète de l'infini rendu perceptible par la volonté politique du régime : bien plus que son importance réelle, c'est l'acception symbolique de la construction qui est mise en valeur dans les discours officiels.

À l'intérieur de cette perspective, les architectes et les fonctionnaires du fascisme recherchent l'effet et le rôle monumentaux des bâtiments représentatifs, lesquels se doivent de proposer une beauté et une finalité exemplaires par rapport aux constructions quotidiennes. Mais ces dernières aussi, dans la logique de l'édification d'un espace symbolico-politique, peuvent aspirer à la célébration « moderne » d'un passé qui veut devenir la porte d'un futur éternel et totalitaire.

Ce processus de mise en valeur de la représentation - et donc de l'image du régime - est censé trouver son apothéose lors du vingtième anniversaire de la « révolution fasciste », en coïncidence avec l'Exposition universelle prévue à Rome en 1942 (cf. image 3). Moment devant célébrer l'« éternelle force » du régime mussolinien - et la définitive affirmation d'un style impérial appelé à le glorifier dans l'architecture, finalement choisie par le fascisme en tant que *regina artium* -, l'Exposition inaccomplie marque en réalité la fin de la construction mythique fasciste sous le poids d'une réalité historique faite de guerre et de destructions : le rêve d'édification, dépourvu d'une base socio-économique solide, se fait porteur de dissolution et se transforme en réalité de destruction. Cette conscience d'une catastrophe destructive est exprimée par des pages ultérieures de Carlo Emilio Gadda (1893-1973), capables de transmettre l'atmosphère de grotesque tragédie enveloppant l'Italie démolie par la dictature et la guerre :

« Par l'interdiction de tout à tous, la brigade de malfaiteurs s'est à elle-même garanti toutes les commodités et la plus grande sûreté dans ses menées illicites, contre des bandes concurrentes éventuelles ; pareille à qui crée une réserve de chasse et de cueillette à sa convenance, sans crainte et sans péril ; et ses adeptes de montrer les crocs et de gronder, de dormir benoîtement ou de s'asseoir pour jouer en pure perte quand tel fut leur bon plaisir ; et frapper de la matraque ou de l'estoc, de fusiller, déporter, baver et coasser dans les harangues et délirer dans les journaux ; et le premier Gardien des destinées de braire vingt-trois durant du haut de ses balcons, d'emplacer la campagne pelée de vains marbres et de ciments futiles [...] les arcs de triomphe anticipés à l'aveuglette, chaque espoir de triomphe se soldant par l'assurance d'une catastrophe »³⁶⁵.

Le domaine littéraire ne participant que d'une manière indirecte à la définition de l'image politico-idéologique de la ville italienne de l'entre-deux-guerres, ses réflexions nous paraissent plus générales par rapport aux observations techniques proposées par le monde de la peinture et de

³⁶⁵ Gadda, *Eros e Priapo : da furore a cenere*. Roman-essai commencé en 1945-46, il n'est publié en volume qu'en 1967 : sans jamais citer le terme « fascisme », sans nommer Mussolini, Gadda interprète cette époque de l'histoire italienne comme la phase du déchaînement d'un *Éros* sauvage au détriment du *Logos*

l'architecture, mais elles sont porteuses d'un regard moins compromis avec la politique du régime - efficace et sarcastique dans les mots de Gadda - et donc historiquement révélateur de l'importance sociale du sujet considéré.

La ville de la littérature italienne garde d'abord des connotations traditionnelles et paisibles. Les quelques citations narratives des années Vingt nous rendent l'aspect « typique » des villes italiennes, souvent petites réalités urbaines de la province toscane ou méridionale. Dans *Uno, nessuno e centomila*, le dernier roman de Luigi Pirandello (1867-1936), l'allégorie contre le lieu urbain et la « construction » - au double sens d'édification architecturale et de limitation sociale de la liberté de l'esprit - se solde par un voyage dans la folie du protagoniste : bien qu'hypocrite et étouffant, le contexte urbain revêt son rôle d'ancrage social pour l'homme qui risquerait de se perdre dans une sorte de nihilisme. Chez des Toscans comme Federigo Tozzi (1883-1920) ou Lorenzo Viani (1882-1936), la petite ville peut être le symbole d'un équilibre intérieur désiré mais jamais véritablement atteint, tandis que la métropole parisienne - où Viani se rend en voyage de formation - se charge de significations négatives et destructives inconnues à la province italienne dont on rêve dans ces pages. La réalité urbaine, pourvu qu'elle se cantonne dans des dimensions compréhensibles, mesurables et traditionnelles, est non seulement tolérable, mais presque le seul endroit permettant une vie communautaire acceptable, sans laquelle la folie et la mort frappent l'homme dans son isolement.

La ville des années Trente paraît perdre cette dimension provinciale et encore rassurante. Dans la décennie où le revenu national italien du secteur industriel dépasse celui de l'agriculture, le roman fait de la grande ville le lieu de l'indifférence et du sordide. Rome dans l'œuvre d'Alberto Moravia (1907-1990), et Naples chez Carlo Bernari (1909-1992), offrent des représentations urbaines où les quartiers bourgeois reflètent les conquêtes provisoires de ces années, où la périphérie ouvrière napolitaine se montre avec le teint sombre des tableaux de Mario Sironi (1885-1961) : son œuvre partage avec l'expérience futuriste la perception d'un espace urbain central dans la civilisation contemporaine, mais produit des images qui renversent l'enthousiasme des premières années du siècle ; par ces « tableaux milanais » (cf. image 2), Sironi nous livre ainsi sa métonymie de la ville, où la périphérie est le paysage urbain par excellence.

Les pluies fréquentes et poussiéreuses des pages narratives des années Trente marquent le compte à rebours de la défaite d'un régime paraissant déjà préparer le couvre-feu de la guerre : rues désertes, sans passants, ou au contraire fréquentées par une foule dont on ignore les intentions ; bâtiments modernes et tramways mal éclairés ; drapeaux du gouvernement et absence de dialectique sociale.

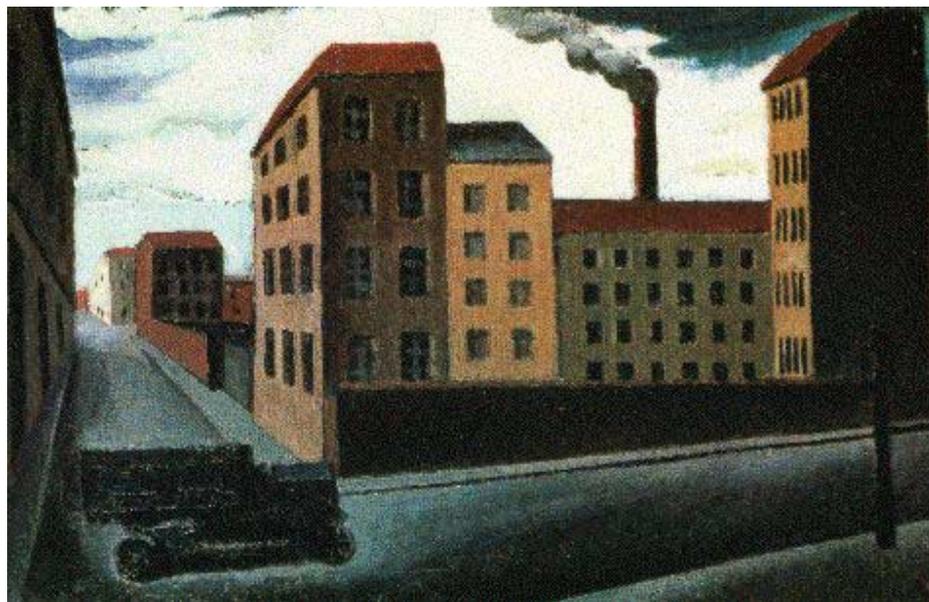
Mais prend forme le désir littéraire d'un ailleurs, *plus* urbain et moins contrôlé - comme New York dans *America primo amore* de Mario Soldati (1906-1999) - ou *moins* urbain, ouvert, archétype, opposé aux marbres du régime, comme chez Elio Vittorini (1908-69). Les images d'une réalité urbaine différente, vue par les yeux « provinciaux » de Cesare Pavese (1908-1950), ou les scènes intemporelles décrites par Vittorini, nous offrent la possibilité d'une approche narrative à d'autres perspectives, comme le mythe des États-Unis qui commencent à intéresser les jeunes auteurs italiens sous le fascisme. Dans cette image d'une nation « jeune » et vigoureuse - vue par les yeux naïfs ou décadents des auteurs italiens -, dans cette allégorie d'une société américaine libre, démocratique, ouverte, il y a le reflet d'une conception idéale de la cité sociale, utopique et renversée par rapport aux mythes fascistes d'une communauté sous l'emprise de la hiérarchie dictatoriale. Mais il y a également le désir d'un nouveau réalisme, la volonté d'approcher d'autres aspects de la vie : le dynamisme, les contrastes, les excès, les luttes de l'existence. La valeur politique de cette perspective anti-autarcique n'échappe pas au régime, dont la critique est prête à démythifier le monde américain, qui est le véritable objet de convoitise de ce regard littéraire trop libre. C'est alors que les thèmes de la « conversation » et du voyage, dans *Conversazione in Sicilia* de Vittorini, expriment d'une manière allusive la « non-espérance » et « les fureurs abstraites » qui parsèment l'espace de la vie : dans ces pages, la pluie hivernale tombe ainsi sur des jours et des

journaux sans héroïsme et sans espoir, dans la perception confuse de massacres militaires et de liens humains égarés qu'il faut dépasser. Par la médiation d'un voyage en Sicile menant à la recherche de racines humaines solidaires, ces atmosphères perdent leurs caractéristiques réelles pour donner naissance à un organisme symbolique s'éloignant des regards policiers, vers un lieu énigmatique et non-urbain où l'on ne peut que « dire sans déclarer ».

Défaite par la guerre, la vision urbaine fasciste et autarcique, para-archéologique et totalitaire, se fait enfin submerger par d'autres conflits, d'autres espoirs, d'autres mythes.



1. M. Mafai, *Demolizioni di Via Giulia*, 1936



2. M. Sironi, *Paesaggio urbano con camion*, 1920

Références bibliographiques

- Assunto R., *La città di Anfione e la città di Prometeo. Idea e poetiche della città*, Jaca Book, Milano, 1984
- Barilli R. (sous la direction de) *Annitrenta - Arte e Cultura in Italia*, Mazzotta, Milano, 1982
- Benevolo L., *Le origini dell'urbanistica moderna*, Laterza, Roma-Bari 1968 et 1978
- Brunetti F., *Profilo storico dell'urbanistica moderna*, Cedam, Padova, 1978, p. 93
- Ciucci G., *Gli architetti e il fascismo : architettura e città 1922-1944*, Einaudi, Torino, 1989, 79
- De Felice R., *Mussolini 1883-1925*, 4 CD-Rom, Mondadori, Milano, 2001
- Gadda C. E., *Eros e Priapo : da furore a cenere*, Milano, Garzanti, 1967
- Gramsci A., «La città futura», in *L'Ordine Nuovo (1919-1920)*, Einaudi, Torino, 1963, pp. 349-353
- Jacchia A., «Piemonte e Romagna», in *L'Ordine Nuovo (1919-1920)*, Einaudi, Torino, 1963, p. 393
- Janulardo E., «La "grande vitesse" dans les contes de Cesare Pavese», dans la revue *Recherches Régionales -Alpes-Maritimes*, n. 182, Nice, 2006, pp. 79-84.
- Roudaut J., *Les Villes imaginaires dans la littérature française*, Hatier, Paris, 1990, p. 53
- Salvatorelli L. - Mira G., *Storia d'Italia nel periodo fascista*, Mondadori, Milano, 1969 et 1972
- Susmel E.-Susmel D., *Opera omnia di Benito Mussolini*, Firenze, 1957, vol. XXIII, p.210, pp. 246-247, pp. 256-258
- Vercelloni V., *La Cité idéale en Occident*, (1994), édit. française Editions du Félin, Paris, 1996
- Zevi B., *Controstoria e storia dell'architettura in Italia*, Newton & Compton, Roma, 1996.

LE PETIT NIÇOIS ET
LES TACHES SOLAIRES
(1928-1931)

Matthieu PEREZ

Les récits de séismes publiés au début des années 1930 par le quotidien radical *Le Petit Niçois* étaient en relation directe avec une petite rubrique de servitudes publiée quotidiennement durant la saison d'hiver, et de façon plus irrégulière en été : les « Prévisions sismiques », qui suivaient immédiatement la météorologie en première colonne de la page 4, sous la rubrique « Chronique de Nice ».

Ces prévisions sismiques étaient fournies au *Petit Niçois*³⁶⁶ par une institution lyonnaise, les Services héliographiques des Laboratoires des Chantiers du Rhône, qui les élaboraient grâce à l'observation des taches solaires. Ces prévisions étaient toujours très alarmantes, et annonçaient en permanence des séismes pour les jours prochains – sans toutefois pouvoir indiquer dans quelle partie du monde ces tremblements de terre auraient lieu.

Publiées sous une rubrique locale concernant Nice, et qui accueillait essentiellement des articles concernant la vie quotidienne niçoise (problèmes de voirie, vie des associations, inaugurations...), ces prévisions sismiques suscitèrent sans doute une certaine anxiété parmi les lecteurs du *Petit Niçois*, qui pouvaient légitimement supposer que les séismes annoncés auraient lieu sur la Côte d'Azur – une zone où les secousses sont fréquentes et où le souvenir du tremblement de terre du 23 février 1887³⁶⁷ restait encore vif. Prenant brusquement conscience du caractère inquiétant de cette rubrique, la rédaction décida au lendemain du séisme balkanique du 26 février 1928, qui détruisit entièrement Corinthe, d'y ajouter systématiquement un avertissement : « Ces prévisions signalent simplement les journées où des séismes ou des troubles météorologiques sont probables, en raison des taches solaires. Elles n'indiquent pas – et ne peuvent pas indiquer – les régions du globe terrestre où ces séismes se produiront. »³⁶⁸

Une telle imprécision affaiblissait singulièrement l'intérêt de la rubrique, qui pourtant fut maintenue jusqu'en octobre 1931 et défendue avec acharnement par la rédaction du journal. Celle-ci ne manquait pas de souligner l'exactitude de ces prévisions lorsqu'un séisme avait lieu à une date annoncée par les Services héliographiques, soit en ajoutant un bref commentaire dans les prévisions elles-mêmes, soit par des remarques insérées dans le texte, voire dans le titre, du fait divers relatant le séisme. Ainsi, l'article du 19 avril 1928 « La terre a de nouveau tremblé hier dans les Balkans », relatant une réplique du séisme balkanique, portait en surtitre : « L'effet des taches solaires » et s'achevait par une note de la rédaction ainsi conçue : « [N.D.L.R. – Nous tenons à faire remarquer à nos lecteurs que depuis quelques jours les prévisions sismiques que nous publions, annonçaient un tremblement de terre pour le 18.] »³⁶⁹

De tels commentaires ajoutés aux articles de faits-divers relatant des séismes étaient relativement fréquents dans le *Petit Niçois*. Trouvant un large écho dans la presse, les séismes balkaniques de février 1928 focalisèrent l'attention vers le risque sismique et forcèrent la rédaction à donner quelques explications à propos des prévisions sismiques et de leur justification scientifique : « Depuis quelque temps, le *Petit Niçois* publie, chaque jour, le résultat des observations des taches du soleil et les prévisions sismiques et météorologiques que des spécialistes peuvent en déduire. C'est en effet, l'une des questions qui font actuellement l'objet des plus sévères examens du monde scientifique. Nos lecteurs ont, d'ailleurs, dû remarquer combien était troublante la corrélation entre le développement de ces taches et la fréquence des phénomènes sismiques ces dernières semaines. C'est au point que nous avons pu annoncer, plusieurs jours d'avance, les tremblements de terre qui viennent de se produire dans les Balkans et le sinistre de Corinthe.

On explique alors les séismes de la façon suivante : Chaque fois que le rayonnement d'une tache de soleil passe sur notre globe terrestre, les sismographes enregistrent des tremblements de

³⁶⁶ Les numéros attribués aux articles de *L'Éclairneur* et du *Petit Niçois* correspondent à leurs références dans la base de donnée PhPress que nous avons constituée.

³⁶⁷ On pourra consulter au sujet de ce séisme l'ouvrage d'André Laurenti, *Les tremblements de terre des Alpes-Maritimes. Histoire et sensibilisation*, Nice, Serre, 1998, 175 p.

³⁶⁸ PN, 27 avril 1928, p. 4. Art. 6302. Après cette date, presque toutes les prévisions sismiques porteront cet avertissement.

³⁶⁹ PN, 19 avril 1928, p. 3. Art. 6188.

terre destructeurs. Il semblerait que sous l'action de ce rayonnement, l'écorce de notre terre se contracte et les plissements de terrain nous apparaissent sous la forme de tremblements de terre.

Ce qui justifierait cette théorie, c'est qu'au moment même où la croûte terrestre paraît se resserrer et se contracter, la pression intérieure de notre globe augmente et c'est à ce moment précis que les volcans entrent en éruption.

La question ainsi posée mérite d'être étudiée.

En tout cas, il reste entendu que les prévisions sismiques que nous publions en tête de notre chronique locale avec le bulletin météorologique, *concernent la surface entière du globe et non la Côte d'Azur.*

C'est d'ailleurs heureux pour nous. »³⁷⁰

Si le paradigme actuel de la tectonique des plaques, ébauché en 1912 par Alfred Wegener, n'a été validé et accepté par la communauté scientifique que dans les années 1960³⁷¹, la théorie de l'influence des taches solaires sur l'activité sismique était quant à elle clairement invalidée au moment de la publication de ces articles. Nous n'avons trouvé dans les *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences* de la période 1928-1939 aucune mention d'une corrélation entre l'activité solaire et l'activité sismique³⁷². Les seuls effets des taches solaires alors envisagés par l'Académie portent sur les phénomènes électromagnétiques et la météorologie : la recrudescence des taches solaires observables en février 1928 n'est ainsi en aucun cas mise en corrélation avec l'activité sismique de la période, mais avec la douceur inattendue du climat³⁷³.

En 1912, le sismologue Montessus de Ballore avait démontré, dans une brève communication, l'absence totale de relation entre séismes et taches solaires : ces dernières obéissent à un cycle périodique régulier que l'on ne retrouve aucunement dans l'activité sismique, purement aléatoire.³⁷⁴ Il est donc impossible que ces deux phénomènes aient un lien de cause à effet.³⁷⁵

Mais la rédaction du *Petit Niçois* ne disposait probablement pas de cette information, et croyait sans doute sur parole les Services héliographiques, dont le directeur, Eugène Royer, jouait occasionnellement le rôle de vulgarisateur scientifique dans les colonnes de ce journal. Il y révélait au public quelques lieux communs astronomiques, par exemple : « L'observation va nous montrer que la terre, loin d'être au centre du monde, accomplit autour du soleil un circuit fermé en 365 jours. »³⁷⁶

Prêchant surtout pour sa paroisse, il y défendait vigoureusement la nécessité d'étudier les taches solaires, qui représentaient selon lui un danger d'ordre non seulement sismique, mais également météorologique et biologique. Selon lui, leur rayonnement tendait à « rompre l'équilibre de la matière »³⁷⁷, et déclenchait plus concrètement des malaises, des angoisses, des morts subites.³⁷⁸ Pis encore : la recrudescence inhabituelle des taches en 1928, était selon lui le signe d'une anomalie, d'une « maladie » qui aurait frappé le soleil, et pourrait entraîner la destruction de l'humanité :

³⁷⁰ « Corinthe est complètement détruite », PN, 27 avril 1928, p. 1. Art. 6298.

³⁷¹ Voir par exemple à ce sujet le manuel de Charles Pomerol, Yves Lagabrielle, Maurice Renard, *Éléments de géologie*, 13^{ème} édition, Paris, Dunod, 2005, p. 240-250

³⁷² *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences*, 1911 – 1939, BNF. Ressource consultable en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/>

³⁷³ Henri Mémery, « Une recrudescence importante des taches solaires dans la deuxième quinzaine de février 1928 », *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences*, Tome 186, Janvier Juin 1928, p. 629-631. Deux taches furent visibles « à l'œil nu » durant cette période, ce qui certainement renforça l'inquiétude et la conviction de ceux qui y voyaient un présage funeste.

³⁷⁴ M. de Montessus de Ballore, « Tremblements de terre et taches solaires », *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences*, Tome 155, Juillet-Décembre 1912, p. 560-561.

³⁷⁵ Cette idée devait cependant être suffisamment répandue pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

³⁷⁶ Eugène Royer, « Que sommes-nous dans notre système solaire ? », PN, 27 avril 1928, p. 2. Art. 6299.

³⁷⁷ *Ibidem.*

³⁷⁸ Eugène Royer, « La recrudescence des tâches du soleil », PN, 18 mars 1928, p. 1 et 2. Art. 6501 et 6502.

« Serions-nous donc à la veille de grandes transformations de la surface de notre globe ?

La question est trop grave pour que nous risquions d'y répondre ; mais, cependant, la géologie nous apprend que les sommets des montagnes étaient autrefois des fonds de mer, et que d'importantes transformations ont déjà, plusieurs fois, détruit et supprimé les humanités terrestres.

En raison de la recrudescence des taches du soleil et des perturbations qui en sont la conséquence directe, nous croyons qu'il est pour nous un devoir d'instruire sommairement les lecteurs, pour que chacun d'entre eux sache prendre ses dispositions au moment où de premières secousses sismiques se manifesteraient. [...]

Il est donc bon d'instruire tous les habitants de notre petite planète de la nécessité de penser quelquefois que notre soleil est bien malade, et que toutes ces taches pourraient bien, un jour, nous mettre dans l'obligation de réfléchir à des problèmes bien plus graves que ceux de la politique, et auxquels il faudra bien se consacrer, malgré notre optimisme habituel. »³⁷⁹

En affirmant que « d'importantes transformations ont déjà, plusieurs fois, détruit et supprimé les humanités terrestres³⁸⁰ », Eugène Royer manifestait clairement son adhésion à la théorie catastrophiste des créations successives, qui avait eu au début du XIXe siècle un impact important sur l'ensemble de la pensée scientifique³⁸¹. Cette école de pensée, fondée sous sa forme moderne par Cuvier et ses disciples, considérait que la succession des couches stratigraphiques correspondait à des catastrophes qui avaient, à plusieurs reprises, totalement détruit la faune – entraînant un nouveau processus de création. Ainsi il n'y avait aucun lien entre les fossiles et les espèces modernes. Cette théorie tenait sa force du manque de fossiles intermédiaires entre les espèces lors de sa formulation, et de sa relative compatibilité avec le dogme chrétien. Cependant, elle devint au cours du XIXe siècle de plus en plus fragile, à mesure que les découvertes paléontologiques complétaient les chaînons manquants entre espèces fossiles, et surtout à partir de la publication de *L'origine des espèces* par Charles Darwin en 1859. Au XXe siècle, la position d'Eugène Royer semble très rétrograde, voire marginale, à une époque où la géologie est devenue essentiellement actualiste³⁸² et rejette le catastrophisme. Il faut toutefois tempérer ce point de vue en signalant qu'Eugène Royer était astronome, et non pas géologue, ce qui peut expliquer le caractère désuet et lacunaire de ses connaissances en la matière.

En combinant deux théories scientifiques dépassées, le dogme des créations successives et la croyance en l'influence des taches solaires sur les séismes, et en les présentant comme des découvertes scientifiques fiables au public, qui, tout comme la rédaction du journal, ne disposait sans doute pas des connaissances nécessaires à leur réfutation, Eugène Royer conférait à son domaine de recherches, l'étude des taches solaires, une importance qui dépassait de loin celle que lui accordaient les institutions scientifiques sérieuses. Selon lui, l'astronomie et l'observation des taches solaires pourraient, à l'avenir, prédire les catastrophes avec une précision de plus en plus grande, avant d'induire de grands progrès dans différents domaines scientifiques, notamment en constituant « les bases de nouvelles théories médicales, plus conformes aux lois de la nature »³⁸³. Mais il aurait fallu pour cela que l'astronomie puisse occuper la place qu'elle méritait dans la société : « L'Astronomie embrasse tous les domaines de la science. En dehors d'elle et sans elle il ne reste que l'erreur. Mais combien faudra-t-il de siècles d'erreur à notre humanité pour imposer l'enseignement de l'astronomie dans nos écoles afin de donner à nos jeunes générations des pensées plus conformes aux lois de la nature ? »³⁸⁴

³⁷⁹ Eugène Royer, « La terre doit-elle encore trembler ? », PN, 29 avril 1928, p. 1. Art. 6248.

³⁸⁰ Des humanités « terrestres » impliquent l'existence d'humanités vivant sur d'autres planètes que la Terre, une idée qui était apparemment assez répandue, en tout cas dans la littérature : nous pensons par exemple à H.G. Wells ou aux romans et aux essais de Camille Flammarion.

³⁸¹ Claude Babin, *Autour du catastrophisme*, coll. « Inflexions », Paris, Vuibert, 2005, p. 93-137.

³⁸² Babin, *op.cit.*, p. 5-17. La méthode d'analyse des phénomènes géologiques et paléontologiques est aujourd'hui, depuis les années 1980, un actualisme laissant une certaine place au catastrophisme.

³⁸³ Eugène Royer, « Que sommes-nous dans notre système solaire ? », *art. cit.*

³⁸⁴ Eugène Royer, « La recrudescence des tâches du soleil », *art. cit.*

Nous ne savons que très peu de choses d'Eugène Royer, qui n'a publié aucun livre recensé par la BNF ou la Library of Congress. Nous n'avons pas eu le loisir de chercher à Lyon des traces de son Laboratoire des Chantiers du Rhône. Nous avons cependant retrouvé son nom dans un article de 1924 du magazine anglais *Time*, aux côtés de celui d'un autre scientifique contestable, Harry Grindell-Matthews, inventeur d'un « rayon diabolique », appelé aussi « rayon de la mort », capable de détruire à de longues distances des navires ou des avions. Il refusait cependant de laisser des experts vérifier le fonctionnement de cette invention, et, confronté au scepticisme de la communauté scientifique des deux rives de l'Atlantique, il annonça en 1924 qu'il quittait l'Angleterre pour la France, où il était invité à utiliser les installations du laboratoire d'Eugène Royer, « lui-même inventeur ».³⁸⁵

Soupçonné à de nombreuses reprises d'avoir délibérément truqué les démonstrations de ses inventions dans le but d'obtenir des fonds, Harry Grindell-Matthews³⁸⁶ semble toutefois avoir réellement réussi à produire quelques véritables innovations techniques, notamment un système de cinéma parlant qui n'eut pas de succès commercial. La plupart de ses projets n'eurent aucune application concrète : le Luminaphone (un système de téléphonie sans fil utilisant la lumière au lieu des ondes radio-électriques), le fameux « rayon de la mort », un appareil destiné à projeter des images sur les nuages, un détecteur de sous-marins, un système de mines aériennes, un avion stratosphérique... La démonstration du fonctionnement de ses appareils, après avoir été annoncée à grand bruit dans la presse, était généralement interrompue et annulée à la dernière minute, ou devait se réaliser en dehors de la présence d'experts. Il réalisa en 1924 un film montrant son « rayon de la mort » en fonctionnement, qui fut produit par les cinémas Pathé et diffusé. Il est fort probable que cette démonstration filmée était le résultat de simples trucages cinématographiques. Le refus de Grindell de laisser qui que ce soit vérifier la réalité de ses « inventions » finit par le discréditer complètement aux yeux des institutions britanniques, mais il conserva le soutien de la presse, fascinée par le caractère sensationnel de ses travaux. Une banqueroute, en 1931, aurait montré que les fonds qu'il avait collectés pour ses recherches avaient été en grande partie dépensés au cours de séjours dans des hôtels luxueux...³⁸⁷ Ayant trouvé de nouveaux investisseurs et apuré ses dettes, Grindell refit surface en 1934 et installa un laboratoire fortifié dans le pays de Galles, près de Swansea, où il fit figure de « savant fou » et fut accusé de créer, avec ses expériences, des maladies affectant la population locale³⁸⁸. Il épousa en 1938 une riche cantatrice³⁸⁹, et mourut d'une crise cardiaque en 1941.

³⁸⁵ « Skepticism », *Time*, 2 juin 1924. Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,718447,00.html> (site consulté le 14 mai 2008)

³⁸⁶ J'ai utilisé pour rédiger cet aperçu de la vie de H. Grindell-Matthews, outre les articles de *Time*, trois sources d'information disponibles sur Internet, dont aucune n'est scientifique, mais qui semblent bien informées :

- la recension du film « The death ray » sur IMDB, consultable à l'adresse <http://www.imdb.com/title/tt0303894/> (site consulté le 2 juillet 2008)

- l'article Wikipedia « Harry Grindell Matthews », consultable à l'adresse :

http://en.wikipedia.org/wiki/Harry_Grindell_Matthews (site consulté le 1^{er} juillet 2008)

- l'article de David Clark et Andy Roberts « Grindell 'Death Ray' Matthews », *Fortean Time*, Octobre 2003, consultable sur :

http://www.forteanimes.com/features/profiles/193/grindell_death_ray_matthews.html (site consulté le 1^{er} juillet 2008).

Le *Fortean Time* est un journal à sensations, connu pour promouvoir des idées irrationnelles, et ne représente en aucun cas une source fiable. Cependant le co-auteur de cet article, David Clark, est un universitaire, et son enquête sur Grindell-Matthews semble sérieuse.

Une biographie de Harry Grindel-Matthews existe, mais c'est un livre rare que nous n'avons pu consulter :

E.H.G. Barwell, *The death ray man; the biography of Grindell Matthews, inventor and pioneer*, London - New York, Hutchinson, 1943, 175 p.

Aujourd'hui, il semble que seuls des amateurs de paranormal s'intéressent à ce personnage.

³⁸⁷ David Clark et Andy Roberts, « Grindell 'Death Ray' Matthews », *art. cit.*

³⁸⁸ *Idem.*

³⁸⁹ *Time*, 7 février 1938. Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,789466,00.html> (site consulté le 3 juillet 2008). Après la

Cet étonnant personnage, qui semble sortir tout droit de l'univers du roman-feuilleton ou de la bande dessinée, à mi-chemin entre le savant fou, l'escroc de haut vol et l'authentique inventeur, avait apparemment une technique bien rodée pour obtenir des investissements, qui reposait sur l'intoxication de la presse par l'annonce de découvertes sensationnelles, suivies de démonstrations d'inventions invérifiables. Croyait-il user d'un pieux subterfuge destiné à financer de « véritables » travaux scientifiques, ou était-ce une pure escroquerie ?

En tout cas, son hôte français, Eugène Royer, semble s'être inspiré des méthodes de Grindell-Matthews, appliquées à son propre domaine de recherche. En faisant croire à la presse que son laboratoire pouvait prédire les séismes, en annonçant des cataclysmes menaçant la survie même de l'humanité, il cherchait à convaincre le public de la valeur de travaux en lesquels il croyait certainement, mais qui étaient scientifiquement intenables, et à attirer des investissements vers son propre laboratoire, afin de promouvoir des théories depuis longtemps abandonnées par la recherche sérieuse.

Abusée par le discours scientifique de ce savant marginal, la rédaction du *Petit Niçois* crut en la possibilité de prédire les séismes par l'observation des taches solaires et diffusa largement les idées d'Eugène Royer, instillant ainsi dans les faits divers consacrés aux séismes des notions scientifiques obsolètes et des craintes apocalyptiques.

Beau joueur, ou prudent, le journal conservateur *L'Éclair* ne contredisait pas son concurrent dans ce domaine, mais se gardait bien de chercher à expliquer les causes des séismes, s'en tenant à un simple exposé des faits. Il ne faisait aucune référence aux taches solaires, sauf avec une intention humoristique évidente, comme dans ce fait-divers intitulé « Les chiens qui mordent » : « Sont-ce les tâches [*sic*] solaires qui influent sur l'humeur des chiens ? Toujours est-il qu'hier, à deux extrémités de la ville, de méchants cabots ont mordu de gentils petits garçons. C'est à la gare de Lingostière et à la cuisse gauche qu'un chien a mordu, vers 11h 30, le jeune Edgard [...] »³⁹⁰

Les prévisions sismiques apparurent pour la dernière fois dans les colonnes du *Petit Niçois* le 12 octobre 1931. Le 29 octobre, la maquette du journal était modifiée : la « Chronique de Nice » et son bulletin météorologique, débarrassés des prévisions sismiques, passaient de la page 4 à la page 5. La rédaction avait-elle compris l'inanité des thèses d'Eugène Royer ? Ou les Services héliographiques cessèrent-ils d'envoyer leurs prévisions, emportés par la banqueroute de Grindell ? Nous manquons de sources pour le déterminer.

Jusqu'à l'automne 1931, les faits divers relatant des séismes publiés par *Le Petit Niçois* étaient reliés, au travers de la rubrique des « Prévisions sismiques » et de certains articles de vulgarisation scientifique, à des théories géologiques anachroniques que l'astronome Eugène Royer cherchait à répandre dans l'opinion publique : la croyance en l'influence des taches solaires sur l'activité sismique, et le dogme catastrophiste des créations successives. La proximité de ce scientifique avec l'inventeur britannique Grindell-Matthews, un personnage particulièrement trouble, jette une ombre supplémentaire sur les travaux de Royer. *L'Éclair* de Nice observait avec une neutralité teintée d'ironie cet enthousiasme du *Petit Niçois* pour les taches solaires. Mais au-delà de l'erreur formelle consistant à attribuer aux tâches solaires l'origine des séismes, et de l'aspect déviant du scientifique qui fournissait ces prédictions, c'était paradoxalement le rationalisme qui dominait la chronique des séismes du *Petit Niçois*. Les journalistes voulurent croire à l'explication qui leur était fournie par la science, sans comprendre que cette explication n'était pas sérieuse ; leur démarche correspondait à une volonté d'expliquer le monde par la raison, et de rejeter l'irrationnel, l'inexplicable, la magie.

cérémonie, la mariée partit seule en voyage de noce, son époux étant immédiatement retourné dans son laboratoire du pays de Galles pour achever la mise au point d'une torpille aérienne.

³⁹⁰ « Les chiens qui mordent », EC, 17 février 1928, p. 5. Art. 1775. Le second petit garçon était par ailleurs une petite fille.

**IMAGES DE LA REGION
TOULONNAISE
DANS JEAN D'AGREVE
D'EUGENE-MELCHIOR DE VOGUË**

Roger KLOTZ

Né le 25 février 1848 à Nice, dans une famille ardéchoise, Eugène-Melchior de Vogüé est surtout connu pour avoir introduit le roman russe en France, à partir d'articles qu'il publie dans la *Revue des Deux Mondes* et un ouvrage qui paraît en 1886. Vogüé a également eu une carrière de romancier. *Jean d'Agrève*, qu'il publie en 1897, est l'un des premiers romans à avoir pour cadre essentiel Port-Cros et les abords de Toulon. Vogüé donne ainsi naissance à une tradition littéraire qu'illustreront ensuite Paul Bourget et Henry Bordeaux. Il est donc intéressant de voir quelles images de la région toulonnaise nous livre *Jean d'Agrève* de Vogüé.

Le héros du roman étant officier de la Marine Nationale, on a une description de l'escadre de Toulon :

« L'escadre mouillait aux Salins d'Hyères ; l'amiral commandant avait lancé des invitations à une fête ; il pria à danser sur son vaisseau pour le lendemain ...

La journée était radieuse ; la lumière était si intense que les ombres portées par quelques nuées sur la chaîne des Maures donnaient l'illusion, là où elles tombaient, de forêts de sapins noircissant entre les verdure plus claires. Encadrés par l'amphithéâtre de montagnes et d'îles, stables dans leur force superbe, les cuirassiers blancs buvaient cette lumière ; le tremblement de l'air chaud sur leurs flancs semblait la respiration de ces colosses, pâmés dans la volupté des souffles tièdes. La mer en fête avait mis tous ses diamants, elle souriait à ses hôtes, ardente et molle ; le clapotis joyeux de ses courtes lames bleues chantait sous les carapaces luisantes des énormes monstres, hérissés de leurs appareils, sous les blanches baleinières portant des officiers d'un navire à l'autre, sous les embarcations qui amenaient des groupes d'invités. »

La lumière semble d'abord mise en valeur « par quelques nuées sur la chaîne des Maures [qui] donnaient l'illusion, là où elles tombaient, de forêts de sapins ». Bachelard note que « c'est la même opération de l'esprit humain qui nous porte vers la lumière et vers la hauteur »³⁹¹. Ici, la verticalité des jeux d'ombre fait encore mieux ressortir l'horizontalité des jeux de lumière sur l'eau. On remarque également que la description ne se caractérise pas par la richesse des couleurs : il y a la blancheur des navires, sur laquelle le soleil se réverbère, de « courtes lames bleues » qui semblent faire ressortir la luminosité de la mer qui brille de « tous ses diamants ». Cette blancheur de la lumière, simplement soulignée par l'azur du ciel, donne un caractère ambivalent à la description ; le blanc est en effet ici une couleur solaire qui, parce qu'il est lié à l'astre bienfaisant, donne son caractère « joyeux » à « la mer en fête » ; mais « le tremblement de l'air chaud », avec ce qu'il a de pesant, nous rappelle que le soleil peut avoir aussi un aspect maléfique et dévorant et que le blanc peut être aussi la couleur du linceul et de la mort. Cette évocation de la flotte a donc une valeur hautement symbolique : au moment où le héros va connaître l'amour, la description nous annonce que cela va être une tragédie.

Il y a un véritable attrait du héros pour l'île de Port-Cros :

« Le Bédouin³⁹² n'est pas mort, mon bon, ou du moins il est ressuscité ... S'ennuyant de s'amuser à Paris, il a pris la fuite vers un port, un de ces lieux que j'ai toujours aimés, parce qu'ils vous disent à toute heure par toutes leurs voix qu'on s'envole de là pour on ne sait où. S'ennuyant nonobstant à Toulon, il est venu se terrer dans le maquis de Port-Cros, l'île où j'ai loué une case et pris la succession des anciens cénobites. Dès que mes affaires de service, qui sont nulles, me laissent le loisir de quitter l'Arsenal, je fais voile pour mon

³⁹¹ Cité par Gilbert Durand in *Les structures anthropologiques de l'univers imaginaire*. Paris, 1992. P. 163.

³⁹² Vogüé fait naître son héros à Bédouin, à une dizaine de kilomètres de Carpentras dans le Département de Vaucluse. Cela explique le surnom que lui ont donné ses camarades.

ermitage, et je relève à peu de frais le marquisat de Iles d'Or ... Mon île ressemble paradoxalement à ses soeurs de la mer Egée, on jurerait qu'elle vient de les quitter, qu'elle arrive tout droit de l'Orient pour nous chanter nos chansons de jeunesse. Comme là-bas, jadis, j'ai à t'offrir des perdreaux, des faisans, de vraies bêtes naturelles qui ne doivent rien à aucun garde-chasse. »

Port-Cros apparaît d'abord comme le symbole même du refuge où l'on vient se mettre à l'abri de la vie mondaine de Paris et des vaines « affaires de service » toulonnaises. La mer, qui l'entoure et la protège, semble symboliser ce que Gilbert Durand appelle « le retour aux sources originelles du bonheur »³⁹³. L'orient grec, qui symbolise donc pour Voguë, l'origine de la culture, incarne également, dans *Jean d'Agrève*, la sagesse méditerranéenne qui s'oppose à la vanité de l'agitation parisienne. Surtout, par sa topographie, qui souligne à la fois son isolement et son ouverture à la mer, Port-Cros, symbolise, pour le héros, ce que Jean Servier appelle « le retour à la quiétude du sein maternel »³⁹⁴. On comprend donc que Port-Cros évoque les îles grecques et qu'elle semble « [arriver] tout droit d'Orient pour nous chanter nos chansons de jeunesse ». Pour Voguë, qui s'est initié à l'histoire par l'étude de l'archéologie, l'Orient est le symbole même de la culture originelle. Dans la préface d'un ouvrage qu'il adresse à Henri de Pontmartin, il dit :

« La grande surprise et le grand bienfait de chaque journée de voyage en Orient, c'est de nous mettre en contact avec les choses et les hommes d'autrefois, qui se sont à peine modifiés. »³⁹⁵

Port-Cros évoque donc, pour le héros, le Paradis originel. La richesse de son gibier semble confirmer l'aspect paradisiaque de l'île. Le faisan et le perdreau sont considérés comme des mets de luxe ; quand il s'agit « de vraies bêtes naturelles qui ne doivent rien à aucun garde-chasse », cela témoigne de la richesse et de la luxuriance de la végétation. Il s'agit, on le voit, d'un lieu lumineux et coloré qui semble conjurer les fantasmes de la nuit et de l'ennui.

Le grand attrait du lieu est, pour le héros, dans sa position géographique :

« Au nord et à l'ouest, le cercle de mer est brisé par des terres d'une infinie variété de lignes et de couleurs. De la pointe de Saint-Tropez aux cimes rocheuses qui surplombent Toulon, la côte du littoral développe ses plans de forêts bleues, étagés jusqu'aux montagnes des Maures. Les maisons d'Hyères pendent en grappes blanches sur la pyramide qui les porte ; plus près, la presqu'île de Giens s'avance dans le chenal de Porquerolles. De ce côté, les terres et les eaux où tombe le soleil font une succession de barres tantôt lumineuses, tantôt sombres : l'arrête de Bagaud d'abord ; puis la silhouette élégante de Porquerolles, avec ses deux grand'gardes, les îlots des Mèdes, écrans de granit qui interceptent ou laissent filtrer entre leurs déchirures leurs rayons obliques ; enfin Saint-Mandrier et la rade de Toulon, fermant l'horizon du couchant. Au sud, à l'est, la mer libre se perd sous le ciel d'Afrique et le ciel d'Italie. »

L'originalité de la description provient de ce que l'ensemble du paysage est présenté du point culminant de Port-Cros. L'île apparaît en quelque sorte comme un point central, borné au nord et à l'ouest par la pointe de Saint-Tropez et la rade de Toulon, ouvert au sud et à l'est par l'Afrique et l'Italie. On note l'opposition entre le nord et l'ouest d'une part, le sud

³⁹³ Op. Cit. P. 256.

³⁹⁴ Servier (Jean) – *Histoire de l'utopie*. Paris, Gallimard (coll. *Folio essais*), 1991. P. 327.

³⁹⁵ Voguë (Vicomte Eugène-Melchior de) - *Syrie, Palestine, Mont Athos. Voyage au pays du passé*. Paris, Plon-Nourrit, 1924 (1^{ère} éd. 1876). P. IX.

et l'est d'autre part. Le nord et l'ouest sont « bornés » par les villes qui représentent, pour Jean d'Agrève le monde et sa vanité ; le sud et l'est représentent l'appel du large et de l'outre-mer. Nous avons d'un côté le monde que le héros fuit à Port-Cros et, de l'autre côté, l'annonce de la tragédie finale. La description du paradis terrestre peut, on le voit, porter en elle le présage de l'enfer.

Quelques notations historiques permettent de faire ressortir d'autres aspects de l'île de Port-Cros :

« Au Moyen-Âge, des moines sortis des Îles de Lérins colonisèrent la thébaïde où le vent avait poussé leurs barques. La communauté dut être nombreuse, active : d'anciennes ruines attestent sur plusieurs emplacements l'existence de monastères et d'exploitations agricoles. Les Barbaresques envahirent la retraite des cénobites ; chassés des Îles d'Or sous François 1^{er}, ces Maures reparurent à maintes reprises, et jusqu'à une époque très récente, dans le poste avancé d'où ils gagnaient les montagnes du continent qui portent leur nom. Pour les tenir en respect, nos rois firent construire des ouvrages de défense, belles cuirasses de pierres, inutiles et vides aujourd'hui. Le Vieux-Château domine la rade ; un donjon à la Vauban, l'Estissac, met plus haut sa tache de lumière blanche dans les forêts ; d'autres batteries couronnent les promontoires. Tous ces forts sont déclassés. La giroflée pourpre veille seule aux meurtrières, les goélands tournoient en gémissant dans le chemin de ronde, le mistral attaque furieusement les pont-levis, s'engouffre dans les tours sonores ... »

Après avoir précisé que Bonaparte y installa « une colonie pour ses vieux soldats » qui quittèrent le lieu « on ne sait pour quel motif », Voguë dit :

« Cédée à M de Las Cases, puis au duc de Vicence, elle passa de mains en mains : ses propriétaires, rebutés par l'éloignement et par les difficultés d'exploitation, la laissèrent retomber dans l'abandon où je l'ai trouvée. »

Le lieu a été, on le voit, consacré à la retraite religieuse avant d'être en quelque sorte violé par « les Barbaresques ». Les Maures apparaissent toujours comme des diables dont on s'est défendu par tous ces forts qui dominent la rade ; « ces belles cuirasses blanches » parce qu'elles sont abandonnées, constituent, avec les goélands qui « tournoient en gémissant » et le mistral qui « s'engouffre dans les tours sonores », un décor infernal. Il y a dans ce paysage paradisiaque quelques aspects angoissants.

L'histoire fait également apparaître deux aspects du paysage : d'abord cet état d'abandon dans lequel le narrateur a trouvé l'île ; ensuite ce caractère sauvage qui apparaît à travers la description.

Le narrateur est enfin attiré par le caractère authentique d'un paysage que le tourisme n'a pas dénaturé :

« Je ne retrouve pas à Port-Cros l'Afrique de parade et de serre chaude créée par les jardiniers de la Corniche sur quelques points de notre littoral : on sent pourtant l'Afrique plus proche, dans ces vallées où l'oranger, le palmier, le chêne-liège, le laurier-rose ne survivent que par quelques représentants, témoins des anciennes cultures abandonnées. Les palets épineux des figuiers de Barbarie et les glaives de l'aloès font sentinelle autour, des vergers, autour des vieux forts, dont les glacis disparaissent sous un manteau de sorcie, cette plante grasse que le peuple appelle *patte de sorcière* et qui jette sur les murailles une si riche tenture de vert glauque et de fleurs vermeilles. L'opulence de ce paradis terrestre, la douceur constante de la température, maintenue par l'haleine égale de la mer, la pureté de l'air et la splendeur de la lumière défient toute comparaison. »

Le caractère africain de la végétation, qui semble s'opposer à l'aspect artificiel des paysages de la Corniche, donne bien à l'île cet aspect que souligne surtout « la splendeur de la lumière ».

On comprend qu'un tel paysage ait parfois servi de support à l'angoisse des héros :

« Une dernière fois, elle est venue ; nous avons refait toutes les stations aimées, revu tous les nids où chantent nos baisers du printemps enfui. La flamme de ces midis de juin brûlait nos rochers, embrasait les essences résineuses des forêts ; les aromates torrides encensaient de leurs parfums ses pieds qui s'attardaient aux chers sentiers, la mer réverbérait du feu dans les yeux avides d'emprisonner chaque image ; aux détente du soir, on voulait mourir ! Nos cœurs, opprésés par l'angoisse de l'inconnu prochain, se fondaient plus étroitement dans ces ardeurs du ciel et de la terre. »

Les métaphores concernant la lumière (« la flamme de ces midis de juin » ; « la mer réverbérait du feu ... » ; « les ardeurs du ciel et de la terre ») semble souligner le caractère tragique de la séparation.

Les divers paysages que Voguë fait apparaître dans *Jean d'Agrève* nous annoncent bien que le roman va être une tragédie. Peut-être l'auteur cherche-t-il à exorciser, par la littérature, une blessure originelle faite par la séparation de ses parents : il y a d'abord dans le roman ce besoin de rechercher dans l'île une mère apaisante et protectrice ; il y a surtout ce départ tragique de la femme aimée que le narrateur ne reverra plus. Peut-être Eugène-Melchior de Voguë cherche-t-il, à travers *Jean d'Agrève*, à exorciser ses vieux démons. Le roman apparaît ainsi comme un libération symbolique.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

1931. *Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale*, Gallimard-Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris, 2008, 191 p.

Le 6 mai 1931 fut inaugurée l'Exposition coloniale internationale de Paris, manifestation de prestige exaltant l'empire et grand succès car près de 8 millions de visiteurs se rendirent au bois de Vincennes où s'élevaient les pavillons. A la même heure quelque 3 millions d'immigrés, travailleurs, réfugiés politiques, se trouvaient en France. Les responsables de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ont eu l'heureuse idée de rapprocher ces deux faits et d'organiser une exposition sur « 1931. Les étrangers au temps de l'exposition coloniale ». A cette occasion est publié un ouvrage collectif qui fait le point sur le sujet.

Les auteurs donnent des indications rapides sur l'exposition de 1931 et les 1000 à 2000 « indigènes » qui en assuraient l'animation. Puis sont présentés des développements généraux sur l'immigration. Le vocabulaire, les mots « étranger », « immigré », « colonial », « indigène », les concepts, surtout la distinction entre nationalité et citoyenneté, les modalités de contrôle des personnes sont clairement définis. De même sont analysés les aspects démographiques, le recensement de 1931, les modalités de naturalisation : l'année de l'exposition devinrent Français 11 626 hommes et 6 013 femmes. Ce fut aussi en 1931 que la France commença à ressentir les effets de la crise économique mondiale. Les licenciements et les rapatriements dont furent victimes les étrangers ralentirent les processus d'ascension sociale parfois en cours. La concurrence sur le marché de l'emploi stimula la xénophobie et le racisme. L'ouvrage étudie aussi l'engagement politique des immigrés, surtout chez les Italiens et les Russes juifs, souvent attirés par le Parti communiste. Les aspects sociaux et culturels inspirent des pages intéressantes, ainsi sur les mariages mixtes, l'Ecole de Paris, les musiques dites exotiques, surtout la biguine, la photographie, le sport. Des exemples significatifs portant sur des artistes ou des anonymes font l'objet de chapitres particuliers.

Les textes n'ouvrent généralement pas de perspectives nouvelles et constituent plutôt des mises au point nourries par une bibliographie déjà riche sur l'histoire de l'immigration. Si les arts plastiques sont très présents dans l'ouvrage, la littérature qui comptait alors des figures majeures, comme les Américains de la Génération perdue, les Russes blancs, bientôt les réfugiés allemands, est curieusement absente. Les notes, nombreuses, imprimées en caractères minuscules de couleur grise, sont presque illisibles. La lecture se révèle agréable ; les auteurs ont veillé à la précision et à la clarté. L'iconographie est excellente : l'originalité des documents, leur richesse, leur valeur d'enseignement, la mise en page constituent l'un des grands atouts de ce bel ouvrage.

Ralph Schor

(Goussef) Catherine, *L'Exil russe. La fabrique du réfugié apatride*, CNRS Editions, Paris, 2008, 335 p.

La France fut le pays d'Europe occidentale qui, après la Révolution de 1917, accueillit le plus grand nombre de Russes blancs, environ 80 000. Il fallut accueillir cette population nouvelle et lui conférer un statut juridique. Sous le coup de l'exil, l'identité des personnes concernées se trouva remise en cause, leur perception du monde et leurs réactions concrètes modifiées. C'est à l'analyse de ces réalités que s'est consacrée Catherine Goussef, chargée de recherches au CNRS et spécialiste de l'histoire de la Russie.

L'auteur brosse d'abord un portrait de groupe des exilés, arrivés pour les deux tiers d'entre eux vers la fin de la guerre civile, surtout en 1923, originaires des villes du sud de l'empire, composés d'hommes à 65 %, présentant généralement un bon niveau d'instruction-12 % étant passés par une école militaire. Paris où se concentrèrent de nombreux membres des anciennes élites prit rapidement figure de capitale de l'exil russe. L'insertion professionnelle des réfugiés se révéla plus ou moins laborieuse. L'image du Russe chauffeur de taxi, avec 4000 hommes exerçant ce métier, ne constitua pas un mythe. D'autres travaillèrent dans le textile et l'industrie automobile. Beaucoup se dispersèrent en province, à Marseille, ville de transit, sur la Côte d'Azur où les aristocrates avaient séjourné avant la Grande Guerre, en Moselle, dans le Loiret et le Rhône où un recrutement collectif fournit de la main-d'œuvre aux usines.

Catherine Goussef propose ensuite des développements très neufs sur l'action du Haut commissariat de la SDN Pour les réfugiés et de son animateur, Fridjof Nansen, qui, tout en ne craignant pas de heurter le nouveau régime soviétique et de protéger ses victimes, rechercha la conciliation ; ainsi il encouragea les retours jusqu'en 1924, avant de se rallier tardivement à l'idée d'une installation définitive à l'étranger. L'auteur analyse en détail les « institutions de l'exil ». Paris, ignorant le nouveau régime, maintint en effet sa reconnaissance de l'ancienne ambassade, puis créa en 1925 l'Office central des réfugiés russes qui joua un rôle administratif important en authentifiant les documents détenus par les réfugiés et en attestant leur qualité d'apatrides. Le Comité d'émigration fondé en 1924 défendait les intérêts des blancs et servait d'instance de liaison aux 325 associations qui lui étaient affiliées, cela en essayant d'aplanir les nombreuses dissensions séparant les réfugiés. Le Zemgor coordonnait l'action humanitaire.

Le livre, ouvrant nombre de perspectives intéressantes, montre que les Russes, souvent rassemblés autour de leur lieux communautaires, églises, écoles, bibliothèques, salles de réunion, furent aussi encadrés par la SDN, par les autorités françaises, par leurs organisations propres. Ces structures purent, selon le cas, atténuer le traumatisme de l'exil, enfermer les personnes dans une micro-société nostalgique du passé ou préparer une intégration en douceur. Car le destin des immigrés n'obéit pas à une règle unique, mais est constitué par la somme des multiples réactions représentant la diversité des hommes et des chemins qu'ils choisissent.

Ralph Schor

(Goussef) Catherine, *L'Exil russe. La fabrique du réfugié apatride*, CNRS Editions, Paris, 2008, 335 p.

La France fut le pays d'Europe occidentale qui, après la Révolution de 1917, accueillit le plus grand nombre de Russes blancs, environ 80 000. Il fallut accueillir cette population nouvelle et lui conférer un statut juridique. Sous le coup de l'exil, l'identité des personnes concernées se trouva remise en cause, leur perception du monde et leurs réactions concrètes modifiées. C'est à l'analyse de ces réalités que s'est consacrée Catherine Goussef, chargée de recherches au CNRS et spécialiste de l'histoire de la Russie.

L'auteur brosse d'abord un portrait de groupe des exilés, arrivés pour les deux tiers d'entre eux vers la fin de la guerre civile, surtout en 1923, originaires des villes du sud de l'empire, composés d'hommes à 65 %, présentant généralement un bon niveau d'instruction-12 % étant passés par une école militaire. Paris où se concentrèrent de nombreux membres des anciennes élites prit rapidement figure de capitale de l'exil russe. L'insertion professionnelle des réfugiés se révéla plus ou moins laborieuse. L'image du Russe chauffeur

de taxi, avec 4000 hommes exerçant ce métier, ne constitua pas un mythe. D'autres travaillèrent dans le textile et l'industrie automobile. Beaucoup se dispersèrent en province, à Marseille, ville de transit, sur la Côte d'Azur où les aristocrates avaient séjourné avant la Grande Guerre, en Moselle, dans le Loiret et le Rhône où un recrutement collectif fournit de la main-d'œuvre aux usines.

Catherine Goussef propose ensuite des développements très neufs sur l'action du Haut commissariat de la SDN Pour les réfugiés et de son animateur, Fridjof Nansen, qui, tout en ne craignant pas de heurter le nouveau régime soviétique et de protéger ses victimes, rechercha la conciliation ; ainsi il encouragea les retours jusqu'en 1924, avant de se rallier tardivement à l'idée d'une installation définitive à l'étranger. L'auteur analyse en détail les « institutions de l'exil ». Paris, ignorant le nouveau régime, maintint en effet sa reconnaissance de l'ancienne ambassade, puis créa en 1925 l'Office central des réfugiés russes qui joua un rôle administratif important en authentifiant les documents détenus par les réfugiés et en attestant leur qualité d'apatrides. Le Comité d'émigration fondé en 1924 défendait les intérêts des blancs et servait d'instance de liaison aux 325 associations qui lui étaient affiliées, cela en essayant d'aplanir les nombreuses dissensions séparant les réfugiés. Le Zemgor coordonnait l'action humanitaire.

Le livre, ouvrant nombre de perspectives intéressantes, montre que les Russes, souvent rassemblés autour de leur lieux communautaires, églises, écoles, bibliothèques, salles de réunion, furent aussi encadrés par la SDN, par les autorités françaises, par leurs organisations propres. Ces structures purent, selon le cas, atténuer le traumatisme de l'exil, enfermer les personnes dans une micro-société nostalgique du passé ou préparer une intégration en douceur. Car le destin des immigrés n'obéit pas à une règle unique, mais est constitué par la somme des multiples réactions représentant la diversité des hommes et des chemins qu'ils choisissent.

Ralph Schor

Ricuperati (Giuseppe), Apologia di un mestiere difficile. Problemi, insegnamenti e responsabilità, Laterza, 2005, 224 P.

Le langage porte au même titre que la biologie³⁹⁶ témoignage d'une classification : langue courante et langue de spécialiste sont des outils finis dont l'histoire sort difficilement parce qu'ils sont des produits de la mémoire³⁹⁷. L'histoire devrait être fondée sur la prescription a-t-on pu écrire puisque sa temporalité est en quête de son point zéro³⁹⁸. Or, l'origine de celle-ci rappelle la tragédie de Sophocle sur la désobéissance d'Antigone au roi de Thèbes Créon qui avait interdit par un édit la sépulture de son frère³⁹⁹. Tout compte fait le travail de l'historien est une sorte d'acte sacerdotal qui doit assumer la responsabilité de faire revivre au présent les morts que le passé emprisonne ce qui le distingue du journaliste, aussi respectable qu'il soit, emporté dans l'immédiat⁴⁰⁰.

³⁹⁶ Armand de Ricqlès, *Chaire de biologie historique et évolutionnisme*, Leçon inaugurale au Collège de France, Paris, 1996, 14 p.

³⁹⁷ Jose Gentil Da Silva, *Lexique, temps, histoire. Etudes méthodologique de la matière historique d'un témoignage dur Utopia. Les actes du notaire-chancelier Giovanni Battista Aliprandi 1625-1635*, Paris, 1970, p. 188

³⁹⁸ Michel Serres, *Rome, Le livre des fondations*, Paris, 1983, pp. 59-77

³⁹⁹ Sophocle, *Antigone*, Robert Pignarre (ed.), Paris, 1964, pp. 69-101

⁴⁰⁰ Giuseppe Ricuperati, « *In margine a Rivoluzione e reazione fra Liguria e Piemonte (1796-1799)*. Oltre la retorica dello stupore (ed altre retoriche) », dans *Rivista Storica Italiana*, 2004, III, p. 1119

L'originalité du livre de Giuseppe Ricuperati tient dans l'histoire de l'historiographie, soit une approche qui permet de comprendre dans la démarche sa propre critique. Il y a ainsi réversibilité entre l'épistémologie de l'histoire et l'histoire de la philosophie. La distinction entre l'usage privé et l'usage public de la science date de 1784 suivant la définition qu'en donna Emmanuel Kant. Mais le mot d'*Illuminismo* naquit en Italie seulement au début du XX^{ème} siècle pour rendre le sens d'*Aufklärung* à l'occasion de la traduction de la philosophie allemande. De la remise en cause des origines du cosmopolitisme est venue la crise de conscience européenne suivant l'expression employée par Paul Hazard en 1935. C'est à ce défi qu'a essayé de répondre le courant historiographique antifasciste en Italie au premier rang desquels Gaetano Salvemini et à sa suite le jeune Franco Venturi⁴⁰¹. La Résistance en Italie put tenir dans ses rangs tant des partisans libéraux que marxistes puisqu'il s'est agit d'une culture d'opposition se rejoignant dans une certaine idée de la nation italienne jusqu'aux querelles de l'après-guerre. Ainsi en 1947 en tant que membre du parti libéral et membre du Comité national de Libération Benedetto Croce créa à Naples *L'Istituto italiano per gli Studi storici* dont la présidence fut confiée à Federico Chabod⁴⁰². L'Holocauste a démultiplié l'attente d'Israël d'autant plus que l'histoire du peuple juif est dans l'Histoire peut-être celle qui fut la plus réfractaire à sa sécularisation parce qu'elle seule était considérée comme sacrée. Au fond la conscience du provisoire dans la recherche historique joue le rôle d'un filtre subjectif qui valide sa pertinence scientifique⁴⁰³. En France il n'y a pas d'histoire plus contemporaine que celle qui consiste à plonger les professionnels de la discipline dans la vie publique et ce depuis les plus âpres débats sur le négationnisme⁴⁰⁴. L'appropriation du lien entre mémoire collective et mémoire individuelle est donc assez généralement topographique⁴⁰⁵ en gardant ouverte l'interprétation des diasporas, errants et nomades. Pour Giuseppe Ricuperati c'est donc essentiellement la notion d'histoire publique qui est à repenser. D'abord par le biais des revues spécialisées dont la floraison date de la fin du XIX^{ème} siècle et s'étendit partout jusqu'à constituer une sorte d'oekoumène international des historiens. Mais aussi de la littérature particulièrement active dans l'Italie d'après la seconde guerre mondiale avec le courant pessimiste d'Alberto Moravia avec les *Indifferenti* ou d'un Italo Calvino natif de San Remo qui fit en 1953 le récit de ses errements dans l'armée italienne à Menton en 1940 qui commandèrent son adhésion dans la Résistance⁴⁰⁶. Enfin il y eut le cinéma réaliste d'après guerre à la suite de Vittorio de Sica. On peut presque retenir comme théorème que c'est lorsque la société civile va mal que l'histoire se montre la plus audacieuse. Ainsi du renouvellement, au tournant de ces mêmes années 1950-60, de l'historiographie et plus particulièrement les premières publications de *L'Istituto per la storia del Risorgimento italiano. Comitato di Torino* et l'enquête statistique réalisées à partir des données administratives disponibles dirigées par Carlo Maria Cipolla sous le titre d'*Archivio economico dell'unificazione italiana* pour l'ensemble de la péninsule⁴⁰⁷.

Cette quête d'un espace public conduit ensuite Giuseppe Ricuperati en un vertigineux exercice à confronter l'universalisme et la globalisation. On peut souligner que la première universalisation eut affaire avec les notions de carrefour et de confins dont les élans messianiques défièrent au XIII^{ème} siècle la fixité des frontières, qui assemblaient et

⁴⁰¹ Giuseppe Ricuperati, « Définir les Lumières : centres et périphéries du point de vue européen, cosmopolite et italien », dans *The eighteenth century now : boundaries and perspectives*, 2005, 10, pp. 318-321

⁴⁰² Benedetto Croce, *Histoire de l'Europe au dix-neuvième siècle*, 1953, trad. Fra., François Bedarida, Paris, 1959, pp. 9-30

⁴⁰³ Yosef Haym Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, 1994, pp. 93-120

⁴⁰⁴ Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire. Un Eichman de papier*, Paris, 1994, 225 p.

⁴⁰⁵ Jacques Le Goff, *Histoire en mémoire*, Paris, 1988, pp. 169-171

⁴⁰⁶ Ettore Janulardo, « Calvino : gli avanguardisti a Menton », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178 pp. 81-85

⁴⁰⁷ Thierry Couzin, « Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert », Zürich, 2001, p. 203

disloquaient les pays français, hispaniques et italiens. Mais c'est l'attitude offensive sur le double front protestant et turc qui conduisit Giovanni Botero à délimiter un arc latin correspondant aux pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée d'après leur soumission au concile de Trente. De la sorte l'Amérique devint latine trois siècles avant que Napoléon III ne la désigne comme un ensemble⁴⁰⁸. Et c'est sur ce terreau que se construisit la *World History* inaugurée par Immanuel Wallerstein. Après les errances de l'occidentalisme d'Alan Bloom, le maître de Francis Fukuyama lui-même responsable du *Policy Planning* de Georges Bush, elle a retrouvé un second souffle tout récemment avec la tentative de John H. Elliot visant à un décloisonnement des histoires nationales au bénéfice d'une approche des Amériques dans le cadre de leurs métropoles dans une perspective synchronique⁴⁰⁹.

Giuseppe Ricuperati fait un usage de l'identité qui lui permet d'aborder le problème de la laïcité d'une part et d'autre part la différence entre le pluralisme et le multiculturalisme. Tandis que le premier modèle fut celui des Etats-Unis *de facto* dès la déclaration de James Madison en 1787 avant d'être le produit d'une idéologie progressiste au début du XXème siècle⁴¹⁰. En ce début du troisième millénaire la tolérance dans la coexistence des groupes minoritaires, féministes⁴¹¹ et homosexuels⁴¹², sociaux, division en classes et confessions, ethniques. Quand aux migrants d'origines diverses le dilemme se pose y compris en Europe à propos de leur installation dans l'espace segmentaire des agglomérations⁴¹³. Le multiculturalisme à l'euro-péenne reste en somme à inventer⁴¹⁴. C'est sur cette note tournée vers l'avenir que Giuseppe Ricuperati clôt son ouvrage difficile parce que finalement exigeant quant à sa vision du métier d'historien.

Thierry Couzin

Barelli (Hervé), *Raves, beurre & pissalat. Histoire du congrès et du siège de Nice, de leurs antécédents et de leurs conséquences (1516-1679)*, Nice, Serre, 2008, 301 p.

Hervé Barelli, conseiller pour le patrimoine niçois auprès du directeur central des affaires culturelles de la ville de Nice, vient de signer un nouvel ouvrage sur l'histoire de la ville. Après notamment une *Histoire de l'identité niçoise* en 1995, le *Vieux-Nice : guide historique et architectural* en 1997, "*Pépin*" *Garibaldi. Le héros niçois* en 1998, l'auteur renoue avec les symboles niçois en livrant un récit et une histoire du siège et du congrès de Nice. Si l'on ressent une impression à la lecture de cet ouvrage, c'est sa complétude. On l'ouvre pour connaître un épisode de l'histoire niçoise, lui vous offre aussi bien une vision au ralenti d'événements connus (en ayant pris le soin de compiler, de comparer et critiquer des sources disparates) qu'il vous ouvre à un contexte et à un univers très large dans l'espace et dans le temps. Ainsi en refermant la dernière page de l'ouvrage, on a le sentiment d'avoir lu l'histoire des relations entre Charles Quint, François I^{er}, le pape, la famille de Savoie et l'Empire ottoman de l'orée du XVI^e siècle à bien au-delà de la mort des protagonistes. Ce

⁴⁰⁸ Thierry Couzin, « Un chapitre d'histoire intellectuelle », dans *Recherches Régionales*, 2008, 190, p. 29

⁴⁰⁹ Cecil Vidal, « La nouvelle histoire atlantique. Nouvelles perspectives sur les relations entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du XVème au XIXème siècles », dans *Revue internationale des livres et des idées*, 2008, 4, pp. 23-28

⁴¹⁰ Olivier Zunz, « Genèse du pluralisme américain », *Annales E.S.C.*, 1987, 2, pp. 429-442

⁴¹¹ Elvan Zabunyan, « La conscience féministe noire, ou la radicalité d'une pensée contemporaine », dans *Revue internationale des livres et des idées*, 2008, 6, pp. 38-41

⁴¹² Maxime Cervulle, « Où sont les folles ? », *Ibid.*, pp. 42-45

⁴¹³ André Gastaud, « Monaco, Beausoleil face à l'immigration italienne (1860-1930) », dans *Recherches Régionales*, 2005, pp. 81-88

⁴¹⁴ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXème-XXème siècle*, Paris, 1992, 448 p.

livre resitue les guerres d'Italie telles qu'elles sont perçues et vécues par le Sud de la France et le nord de l'Italie, non pas comme des expéditions depuis la cour de Fontainebleau, de Paris et de leurs environs. Il évalue les forces en présence, les tactiques militaires, les atouts et faiblesses topographiques des lieux, il ose aussi analyser ou entrer dans la psychologie des personnages d'après ce que l'auteur a pu glaner dans les récits du temps. L'on aimerait parfois un renvoi précis aux sources et aux ouvrages utilisés, savoir ce qui permet d'entrer dans le psychisme des personnages en présence, mais le but de l'auteur n'est pas là. Il s'agit de réaliser une synthèse claire sur ce qui fut l'un des grands épisodes de l'histoire de Nice. Le tour de force a été atteint. Cet ouvrage est doté d'annexes, index, d'une chronologie et d'une bibliographie. Il est doté de précieuses cartes dont on regrettera simplement la qualité de reproduction qui ne rend pas justice à leur valeur et au travail qu'elles ont dû demander.

Hélène Cavalié

Pairault (Louis-Gilles), *Sur les traces d'un héros niçois. De l'abeille au ruban bleu*, Nice, Serre, 2008, 112 p.

Le directeur des Archives municipales de Nice, Louis-Gilles Pairault, conclut le cycle d'hommages à Joseph Garibaldi à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance le 4 juillet 1807 en offrant un beau livre vraisemblablement dans la lignée de l'exposition qu'il a organisée en septembre 2007 à la Bibliothèque Louis Nucéra. Il fait d'un sujet historique un beau livre d'art, un catalogue d'exposition où se côtoient portraits, miniatures, médailles, archives, photographies, aquarelles, gravures, tableaux, extraits de journaux, pour la plupart conservés à Nice. Ce musée Garibaldi de 111 pages n'a d'autre but que de raconter l'histoire de Nice au XIX^e siècle durant la vie de Garibaldi, une ville entre les symboles de l'Empire (les abeilles) et de la monarchie sarde (et son ruban bleu). Il n'est pas question ici de retracer la vie de Garibaldi, elle n'est qu'évoquée et prétexte à connaître la ville à laquelle était attaché le grand homme. L'ouvrage est mené à la manière d'un documentaire employant le ton épique lorsqu'il s'agit de Garibaldi et didactique lorsqu'il s'agit de l'histoire de la ville. Les deux sujets sont traités en parallèles comme deux expositions, et se rejoignent parfois à la faveur d'une arrivée de Garibaldi à Nice. Ouvrage écrit pour les Niçois qui connaissent déjà l'histoire du héros des Deux Mondes, la vie de celui-ci est évoquée plus qu'expliquée. Ainsi ne saura-t-on rien d'exact sur ses années d'émigration. Sa vie n'est détaillée que lorsqu'elle touche de près à Nice ou à l'épopée de l'unification italienne entre 1848 et 1870 au moment où le sort de sa ville natale oscille entre la France et l'Italie. Tout se déroule par double page avec une image, un épisode ou un lieu. Le texte, au service des images et des documents, leur sert de notice explicative. A la manière d'un feuilleton, il introduit les sources et épisodes de l'histoire et permet de les lier : documents de presse, représentations, documents d'archives d'époque. Il en découle quelques difficultés à suivre un récit qui fait mourir l'épouse de Garibaldi avant de la revoir vivante quelques pages plus loin, qui passe aisément d'une décennie à l'autre en revenant à loisir en arrière et en avant. L'histoire semblera décousue aux néophytes mais fera le bonheur des initiés de l'histoire niçoise.

Hélène Cavalié

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Loïc Rognant

Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71